

Rapport

Analyse des ventes de médicaments aux officines et aux hôpitaux en France 1994-2004

6^{ème} édition

Mai 2006

Agence française
de sécurité sanitaire
des produits de santé



**ANALYSE DES VENTES DE MEDICAMENTS
Aux officines et aux hôpitaux en France
1994-2004**

6^{ème} édition

mai 2006

Dans le cadre de ses missions d'étude, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) élabore chaque année, à partir des déclarations dont elle dispose sur les ventes de spécialités pharmaceutiques, un Tableau de Bord consacré à la présentation et à l'analyse du marché français. Cinq éditions ont déjà été rendues publiques.

En novembre 2005, ce rapport a été complété par une nouvelle publication qui a pour objet de diffuser le plus rapidement possible, sous forme de chiffres-clés, les principales données de l'année écoulée. Ce document synthétique sera désormais publié chaque automne.

Pour sa part, la sixième édition du rapport annuel présente l'ensemble des données de ventes de 2004. Elle poursuit et approfondit le travail déjà engagé afin de présenter l'évolution des ventes de médicaments en nombre de Doses Définies Journalières. De nouvelles données de ventes, portant notamment sur le marché hospitalier, ont également été intégrées.

Les prochaines éditions s'attacheront, comme celle-ci, à apporter aux lecteurs de nouvelles informations, de manière à donner des ventes des spécialités pharmaceutiques une image aussi exhaustive et aussi fidèle que possible.

Jean MARIMBERT
Directeur général de l'Afssaps

PREAMBULE

L'année 2004 s'inscrit dans le prolongement de la tendance antérieure. La progression des ventes en valeur aux officines s'est poursuivie à un rythme très proche de celui qui a été observé en moyenne au cours de ces dix dernières années. Sur un plan quantitatif, le nombre de boîtes vendues aux officines n'a quasiment pas augmenté (+0,2%) en 2004, confirmant ainsi la stabilisation observée depuis plusieurs années. **A l'hôpital, le taux de croissance demeure beaucoup plus élevé qu'à l'officine.** En 2003 comme en 2004, néanmoins, ce taux a été inférieur à 10%, malgré la progression toujours très forte des ventes d'antinéoplasiques (+24,3% en 2004). Il faut cependant tenir compte des transferts de la délivrance de certains médicaments de l'hôpital vers la ville, qui ont exercé un effet modérateur sur la croissance du chiffre d'affaires hospitalier.

L'analyse en valeur par classe fait ressortir la part importante dans les ventes officinales des médicaments du système cardio-vasculaire, du système nerveux ainsi que des médicaments de l'appareil digestif. Au sein de ces trois grandes classes, ce sont respectivement **les hypolipidémiants, les médicaments du système rénine-angiotensine, les antalgiques et les médicaments du diabète** qui expliquent, dans une large mesure, la croissance des ventes en valeur. **A l'hôpital, les antinéoplasiques, tout d'abord, mais également les préparations antianémiques, les antihémorragiques et les antiviraux** sont à l'origine de la forte croissance des ventes hospitalières. Ce sont ces médicaments que l'on retrouve individuellement dans le classement des produits les plus vendus. **En ville, le médicament ayant réalisé le chiffre d'affaires le plus élevé était un antiagrégant plaquettaire. Sept antihypertenseurs et six antiulcéreux** figuraient parmi les cinquante premiers. **A l'hôpital, dix antinéoplasiques et neuf antiviraux systémiques** figurent parmi les cinquante produits les plus vendus en 2004.

En quantités, et non plus en chiffre d'affaires, ce sont les médicaments du système nerveux central ainsi que ceux de l'appareil digestif qui sont les plus vendus en officine. Les antalgiques (qui occupent les trois premières places du classement) constituent – de très loin – la classe la plus représentée. Parmi les médicaments de l'appareil digestif, les antiulcéreux se caractérisent par un taux de croissance élevé, même si l'on observe un net ralentissement en 2004, dû en grande partie au développement des génériques dans cette classe.

Le marché des génériques représentait globalement **6,7% des ventes en valeur** de spécialités pharmaceutiques remboursables (contre 5,2% en 2003). **En quantités**, la part de marché détenue par les génériques était nettement supérieure et s'élevait en 2004 à **12,8% des ventes** de spécialités remboursables (contre 10,8% en 2003).

Les ventes de **spécialités remboursables soumises à prescription obligatoire** représentaient en 2004 plus des **trois quarts du chiffre d'affaires** officinal. **En quantités**, toutefois, une part importante des ventes était réalisée par **les spécialités remboursables à prescription facultative : près de trente-cinq médicaments sur cent.**

D'une manière générale, **les données publiées montrent également qu'il serait certainement plus exact de parler « des marchés pharmaceutiques »** que « du marché pharmaceutique ». Indépendamment de leur intérêt thérapeutique, les classes sont très loin d'avoir toutes la même importance économique et de connaître des évolutions comparables. Leurs ventes progressent parfois rapidement, dans d'autres cas, beaucoup moins vite et il arrive même que les ventes de certaines classes régressent, que ce soit en valeur ou en quantités. Aussi, lorsque l'on parle de la croissance des ventes des spécialités pharmaceutiques, convient-il de toujours garder présent à l'esprit qu'elle recouvre des réalités très différentes. Le présent recueil s'efforce de mettre cette constatation en évidence.

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	7
2. DONNEES UTILISEES	8
2.1 DONNEES DE VENTES	8
2.2 PRESENTATION DES DONNEES	8
2.3 CLASSIFICATION ATC	9
2.4 LA DOSE DEFINIE JOURNALIERE	10
3. LES VENTES DE MEDICAMENTS EN FRANCE : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES	12
3.1 EVOLUTION DES VENTES DE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES	12
3.1.1 Evolution en valeur	12
3.1.2 Evolution en quantités	13
3.2 LES PRODUITS LES PLUS VENDUS EN OFFICINE ET A L'HOPITAL	16
3.3 LA DECOMPOSITION DU MARCHE OFFICINAL	19
3.4 LA CONCENTRATION DU MARCHE SELON LES PRODUITS	20
3.5 LE MARCHE OFFICINAL SELON LE STATUT DES SPECIALITES	22
3.6 L'AGE DES PRODUITS LES PLUS VENDUS EN 2004	24
3.7 DECOMPOSITION, EN 2004, DU MARCHE DES SPECIALITES	25
3.8 LE MARCHE OFFICINAL DES GENERIQUES EN 2004	26
4. LES VENTES PAR CLASSE ATC	34
4.1 LES CLASSES LES PLUS VENDUES EN OFFICINE ET A L'HOPITAL	34
4.1.1 Répartition des ventes du marché officinal	35
4.1.2 Répartition des ventes marché hospitalier	37
4.2 ANALYSE DES VENTES DANS LES PRINCIPALES CLASSES ATC EN OFFICINE	39
4.2.1 Voies digestives et métabolisme (A)	39
4.2.2 Sang et organes hématopoïétiques (B)	43
4.2.3 Système cardio-vasculaire (C)	45
Chiffre d'affaires des ventes aux officines	45
4.2.4 Médicaments dermatologiques (D)	47
4.2.5 Médicaments du système génito-urinaire et hormones sexuelles (G)	49
4.2.6 Hormones systémiques (hormones sexuelles exclues) (H)	51
4.2.7 Anti-infectieux (J)	53
4.2.8 Antinéoplasiques et immunomodulateurs (L)	55
4.2.9 Médicaments du muscle et du squelette (M)	57
4.2.10 Système nerveux (N)	59
4.2.11 Antiparasitaires et insecticides (P)	63
4.2.12 Système respiratoire (R)	65
4.2.13 Organes sensoriels (S)	67
4.2.14 Divers (V)	69

4.3 ANALYSE DES VENTES DANS LES PRINCIPALES CLASSES ATC A	
L'HOPITAL	71
4.3.1 Voies digestives et métabolisme (A)	71
4.3.2 Sang et organes hématopoïétiques (B)	73
4.3.3 Système cardio-vasculaire (C)	75
4.3.4 Médicaments dermatologiques (D)	77
4.3.5 Médicaments du système génito-urinaire et hormones sexuelles (G)	79
4.3.6 Hormones systémiques (hormones sexuelles exclues) (H)	81
4.3.7 Antiinfectieux (J)	83
4.3.8 Antinéoplasiques et immunomodulateurs (L)	85
4.3.9 Médicaments du muscle et du squelette (M)	87
4.3.10 Système nerveux (N)	89
4.3.11 Antiparasitaires et insecticides (P)	91
4.3.12 Système respiratoire (R)	93
4.3.13 Organes sensoriels (S)	95
4.3.14 Divers (V)	97
5. LES VENTES EXPRIMEES EN NOMBRE DE DDJ	100
5.1 REMARQUES GENERALES	100
5.2 DONNEES DEMOGRAPHIQUES	101
5.3 PRESENTATION DES DONNEES	102
6. INDEX DES FIGURES ET DES TABLEAUX	117
7. ANNEXE METHODOLOGIQUE	120
7.1 PROBLEMES LIES AU TRAITEMENT ET AU CONTROLE DES DONNEES	120
7.2 LE CALCUL DE L'AGE MOYEN DES MEDICAMENTS LES PLUS VENDUS	121

Cette nouvelle édition a été conçue et rédigée par **Philippe CAVALIÉ**,
avec la collaboration de **Cristina de CALAN**

et l'assistance technique de **Séverine LAFAYE**

Direction de l'Evaluation de la Publicité et des Produits Cosmétiques et Biocides :

Catherine DESMARES, directrice

1. INTRODUCTION

Ce recueil a pour objectif de présenter une **information statistique sur les ventes de médicaments en France de 1994 à 2004**. Il existe bien sûr d'autres publications sur ce sujet, provenant surtout d'organismes privés, mais elles ne traitent parfois, en fonction des objectifs poursuivis, qu'une partie du marché pharmaceutique. Certaines études, par exemple, excluent le marché hospitalier. A cet inconvénient s'ajoute souvent un défaut de perspective : si les données de l'année qui vient de s'écouler sont toujours les plus attendues et les plus interprétées, il est néanmoins précieux de pouvoir disposer de relevés plus anciens, afin de dégager des tendances qui ne soient pas seulement celles de la conjoncture. Des tendances de fond, liées par exemple à l'augmentation de la prévalence de pathologies lourdes, à la mise sur le marché de médicaments représentant des innovations importantes, peuvent être mises en évidence si l'on dispose de séries longues, indiquant l'évolution des ventes, faisant ressortir les déplacements d'une classe vers une autre.

Ces raisons ont incité à construire un document qui non seulement prenne en compte toutes les composantes du marché pharmaceutique, mais qui en restitue également les **mouvements au cours de ces onze dernières années**. Ce recueil présente donc des données portant sur les ventes de **spécialités remboursables** et de **spécialités non remboursables** (en les dissociant chaque fois qu'il est apparu pertinent de le faire), d'une part, et sur les **ventes de médicaments aux établissements hospitaliers**, d'autre part. Ce souci d'exhaustivité paraît d'autant plus justifié que ces deux composantes du marché sont liées l'une à l'autre. Les commentaires qui accompagnent les séries statistiques ou les graphiques reviendront à plusieurs reprises sur cette « interactivité ». En effet, les conditions de dispensation ou de prise en charge des médicaments ne sont pas figées une fois pour toutes : des médicaments aujourd'hui réservés à l'usage hospitalier peuvent être mis demain à la disposition des malades en officine. Aussi certaines évolutions *a priori* surprenantes trouvent-elles une explication très simple si l'on tient compte des événements qui ont marqué l'une ou l'autre composante du marché pharmaceutique.

Ce document comporte trois parties principales :

- ◆ La première est consacrée à la présentation du **marché pharmaceutique français** à l'aide de classements et de tableaux qui permettent d'en préciser les caractéristiques et de mettre en lumière ses particularités ainsi que les évolutions constatées au cours de la période 1994-2004.
- ◆ La seconde porte exclusivement sur **les ventes par classe ATC** (anatomique, thérapeutique, chimique). En retraçant l'évolution des ventes de spécialités pharmaceutiques au cours de la période 1994-2004, à l'aide de tableaux et de graphiques, cette partie permet de connaître les tendances de chaque classe et ses principaux faits marquants.
- ◆ La troisième, introduite l'année dernière, présente, pour un ensemble de classes, sous-classes et molécules, les ventes exprimées en nombre de DDJ par jour et pour mille habitants.

2. DONNEES UTILISEES

2.1 DONNEES DE VENTES

Toutes les données présentées dans ce recueil ont été élaborées à partir des déclarations de ventes que les titulaires d'autorisations de mise sur le marché (AMM) adressent chaque année pour le 31 mars à l'Afssaps. Ces déclarations, prévues à l'article L 5121-17 et suivants du Code de la Santé Publique, présentent un caractère obligatoire, ce qui assure l'exhaustivité¹ des données recueillies, tant pour le marché officinal que pour le marché hospitalier.

D'une manière générale, l'observation de onze années de ventes consécutives – soit un intervalle de dix ans - a été jugée suffisante pour dégager et interpréter correctement les tendances du marché pharmaceutique français. Pour cette sixième édition, la période retenue couvre donc les années 1994 à 2004².

2.2 PRESENTATION DES DONNEES

Les données concernent les **ventes aux officines** et les **ventes aux hôpitaux**.

Les chiffres d'affaires sont exprimés en prix fabricant hors taxes (PFHT), et non en prix public. Ils tiennent compte des remises éventuellement consenties. Pour le marché hospitalier, les chiffres d'affaires sont donc calculés sur la base des prix de cession effectifs. Ils intègrent également les ventes aux diverses collectivités (cliniques privées, dispensaires, centres de vaccination, etc.).

Les unités déclarées correspondent au nombre de boîtes vendues. Les unités vendues aux établissements hospitaliers sont publiées pour les classes représentant les postes de dépenses les plus importants. Dans les autres classes, il n'est pas apparu pertinent de publier ces données quantitatives, en raison de l'usage limité qui est fait de ces médicaments dans les établissements hospitaliers.

Les nombres de DDJ correspondent, pour chaque classe ou substance, au nombre de boîtes vendues multiplié par le nombre de DDJ que contient chaque boîte de médicament vendue (**voir 2.4**). Ils sont présentés, par convention, pour 1000 habitants et par jour.

Les parts de marché en valeur (chiffres d'affaires) et en quantités (unités vendues) ont été calculées par rapport au montant total des ventes de spécialités pharmaceutiques (hors spécialités homéopathiques à nom commun).

Le taux de variation³ calculé pour chaque classe correspond au taux de croissance moyen annuel (TCMA) au cours de la période 1994-2004.

¹ Même s'il existait jusqu'en 2003 un seuil d'exonération de la taxe sur les spécialités (C.A. < 760 000 euros), toutes les ventes devaient être déclarées auprès de l'Afssaps.

² L'annexe méthodologique présente les contrôles et traitements qui sont réalisés sur les données de ventes.

³ $TCMA = \sqrt[i]{X_{n+i} / X_n}$

où X_{n+i} représente le chiffre d'affaires de l'année courante n+i et X_n le chiffre d'affaires de l'année de base n. Le TCMA est donc calculé en prenant la racine à la puissance i du rapport du chiffre d'affaires de l'année courante sur celui de l'année de base.

Les graphiques ont été établis sous forme d'évolution indiciaire (base 100 en 1994). Une échelle semi-logarithmique a parfois été retenue afin de présenter sur un même graphique des évolutions de classes ou de sous-classes très divergentes. Ces graphiques ne sont pas tous à la même échelle : ils sont adaptés aux évolutions au sein de chaque classe ATC niveau 1. Ces évolutions étant parfois très différentes, le choix d'une échelle unique aurait certes facilité les comparaisons visuelles mais présenté l'inconvénient de rendre très peu lisibles certains graphiques. Pour des raisons de lisibilité également, l'évolution indiciaire de certaines classes peu vendues n'a pas été présentée lorsque cela aurait abouti à faire figurer un trop grand nombre de courbes sur un même graphique.

Le nombre de traitements pour les contraceptifs oraux a été calculé sur la base du nombre de plaquettes contenues dans chaque boîte : 1 plaquette = 1 traitement ; 3 plaquettes = 3 traitements. En conséquence, le nombre de boîtes vendues a été multiplié par le nombre de traitements que contient chaque boîte, donnant ainsi un nombre total de traitements annuels.

2.3 CLASSIFICATION ATC

La classification utilisée est la classification ATC (anatomique, thérapeutique, chimique), établie par l'Organisation Mondiale de la Santé afin de favoriser des études internationales sur l'utilisation des médicaments. Les médicaments sont classés selon l'organe sur lequel ils agissent et/ou leurs caractéristiques thérapeutiques et chimiques. La classification se décline en cinq niveaux :

Niveau 1 : groupe « anatomique »
exemple : **A-** voies digestives et métabolisme

Niveau 2 : groupe « thérapeutique »
exemple : **A05**-thérapeutique hépatique et biliaire

Niveau 3 : sous-groupe « thérapeutique/pharmacologique »
exemple : **A05A**-thérapeutique biliaire

Niveau 4 : sous-groupe « chimique/thérapeutique/pharmacologique »
exemple : **A05AA**-acides biliaires

Niveau 5 : sous-groupe « substance chimique »
exemple : **A05AA01**-chénodésoxycholique acide

La version de la classification ATC utilisée pour ce rapport est celle qui a été mise à jour en novembre 2004 et publiée le 2 février 2005. Il n'est donc pas tenu compte des modifications intervenues postérieurement à la période étudiée. La terminologie utilisée est celle de la traduction officielle de la classification ATC. Par ailleurs, depuis l'année dernière (cinquième édition), il n'est plus attribué de code ATC aux substances actives non recensées dans la classification établie par l'OMS. De même, les spécialités de phytothérapie qui avaient été classées en fonction de leur usage traditionnel (par exemple, troubles mineurs du sommeil), ont été réaffectées à la classe qui regroupe, par défaut, les médicaments n'ayant pas fait l'objet d'une classification spécifique : V03AX⁴. Ce travail

⁴ Seules les spécialités homéopathiques n'y ont pas été intégrées, en raison des difficultés de traitement qu'elles posent. En effet, les spécialités à nom commun - qui représentent l'essentiel du marché de l'homéopathie - ne possèdent pas les identifiants administratifs habituels des spécialités pharmaceutiques.

avait été initialement entrepris afin de « couvrir » le plus largement le marché pharmaceutique en suppléant la classification ATC lorsqu'elle n'avait pas attribué de code à une substance, ou bien lorsqu'elle s'avérait insuffisante (notamment pour les spécialités classées dans les « médicaments divers »). Au fil des années, les inconvénients de ce choix sont toutefois apparus supérieurs à ses avantages. En effet, ce codage interne, même s'il ne concernait qu'un nombre restreint de spécialités, rendait plus difficiles les comparaisons avec d'autres statistiques également établies à partir de la classification ATC. D'autre part, il est apparu souhaitable de ne plus superposer à la classification officielle ATC utilisée par l'Afssaps dans ses bases de référence d'autres éléments de classification n'ayant qu'une finalité économique⁵. Enfin, lorsqu'une spécialité bénéficie de plusieurs indications, le codage a été corrigé afin qu'il porte exclusivement sur l'indication principale : les doubles (voir triples) codes ATC ont été supprimés.

2.4 LA DOSE DEFINIE JOURNALIERE

Tout d'abord initiée par les pays scandinaves, puis reprise par l'Organisation Mondiale de la Santé, la « Defined Daily Dose » - généralement traduite en français par « Dose Définie Journalière » - a pour objectif de favoriser les comparaisons internationales en éliminant les difficultés de mesure liées à l'hétérogénéité des tailles de conditionnement et aux différences de dosage d'un pays à l'autre. Le calcul des DDJ repose sur la détermination préalable d'une dose quotidienne de référence pour un adulte de soixante-dix kilos dans l'indication principale de chaque molécule. Cette dose moyenne - établie par des experts internationaux, sous l'égide du « Collaborating Centre for Drug Statistics Methodology » de l'OMS installé à Oslo - ne reflète pas nécessairement la posologie recommandée par l'AMM ni la posologie effective : elle constitue avant tout un étalon de mesure. Chaque présentation d'un médicament peut ainsi être convertie en nombre de DDJ. Dès lors, si l'on connaît le nombre total de boîtes vendues, il est aisé de calculer le nombre total de DDJ consommées au cours d'une année puis de procéder aux regroupements par molécules jugés pertinents. Pour tenir compte des différences de population d'un pays à l'autre, le nombre de DDJ est ensuite divisé par le nombre total d'habitants (enfants compris). Par convention, les résultats sont présentés pour mille habitants et par jour. De cette manière, il est possible de comparer les consommations nationales et de calculer, le cas échéant, une consommation moyenne internationale. Toutefois, les différences dans la pyramide des âges des populations observées peuvent représenter une difficulté dans l'interprétation des résultats. En effet, les médicaments pédiatriques sont intégrés dans le calcul du nombre de DDJ sur la base de la dose standard retenue pour un adulte (nécessairement plus élevée). Il en résulte que, toutes choses étant égales par ailleurs, le pays qui comprend une proportion plus élevée d'enfants « produira » moins de DDJ qu'un pays qui en comprend une proportion moindre.

⁵ C'est à dire une classification qui aide à décomposer plus finement le marché français des médicaments.

LES VENTES DE MEDICAMENTS EN FRANCE : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

3. LES VENTES DE MEDICAMENTS EN FRANCE : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

3.1 EVOLUTION DES VENTES DE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES

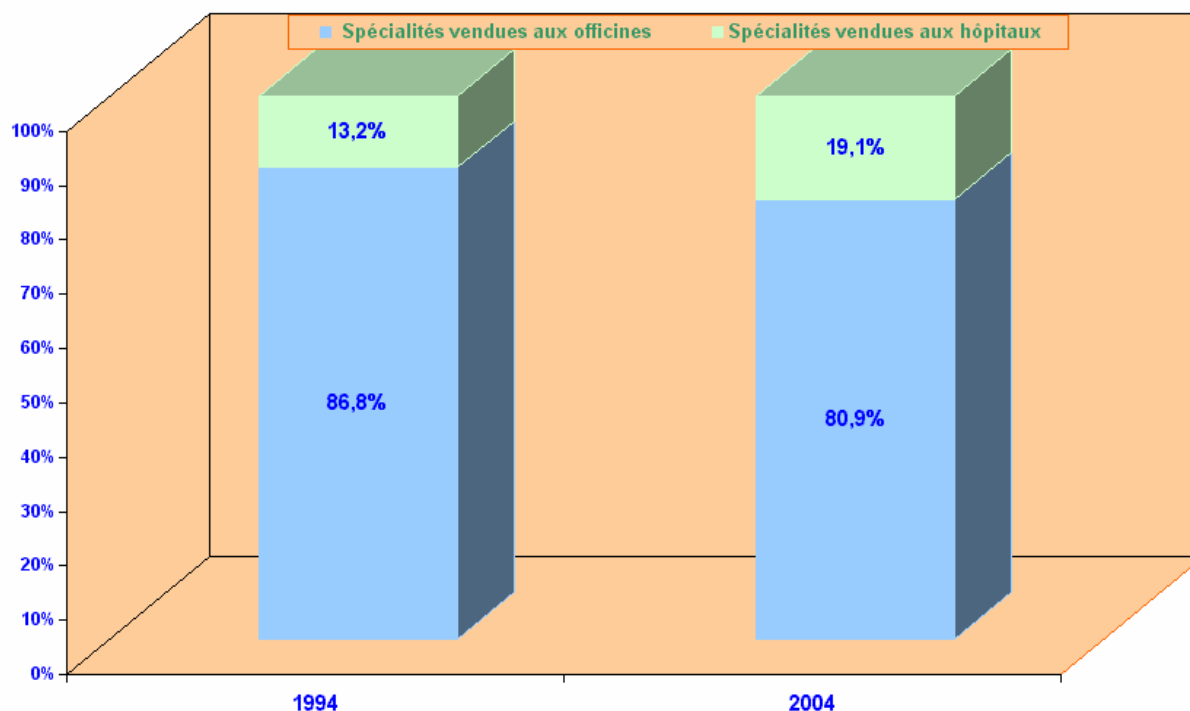
3.1.1 Evolution en valeur

Les ventes de spécialités pharmaceutiques destinées aux officines et celles destinées à l'usage hospitalier n'ont pas progressé au même rythme durant la période 1994-2004 (Tableau 1 et Figure 2). Le marché hospitalier s'est distingué par un taux de croissance moyen annuel très soutenu : 10,5%. Les ventes aux officines ont, elles, augmenté de 5,7% durant cette même période. Ces rythmes différents, qui ont entraîné une forte augmentation de la part de l'hôpital dans le marché pharmaceutique français (**Figure 1**), ne constituent pas des taux de croissance « naturels » pour les raisons suivantes :

- ♦ A deux reprises, au cours de ces dernières années, le champ couvert par les déclarations de ventes a été élargi. En effet, depuis 1995, des autorisations de mise sur le marché sont délivrées aux produits sanguins stables et, depuis 1997, aux gaz médicaux. Il en résulte que les ventes de ces produits sont désormais déclarées à l'Afssaps et s'ajoutent aux chiffres d'affaires réalisés. L'impact de cet « effet de champ » est toutefois beaucoup plus important à l'hôpital qu'en ville⁶. Pour cette raison, l'évolution des ventes de médicaments aux hôpitaux à « champ courant » (c'est à dire en tenant compte de tous les médicaments, quelle que soit la date d'obtention de leur A.M.M.) et celle à « champ constant » (c'est à dire en éliminant les produits qui, au cours de la période étudiée, ont obtenu des A.M.M., alors qu'ils étaient précédemment commercialisés sans A.M.M.) ont été dissociées sur la **Figure 2**. Un différentiel de 0,8% par an, sur l'ensemble de la période, apparaît entre les deux courbes. L'élargissement du champ du médicament a donc eu un impact certain sur le taux de croissance des ventes de médicaments aux hôpitaux. D'autres décisions ont joué toutefois en sens inverse, contribuant à modérer la progression des ventes de médicaments aux hôpitaux et à accroître celle des ventes de médicaments aux officines. Ainsi, la levée de la réserve hospitalière portant sur les hormones de croissance, sur les antirétroviraux, les interférons- α (pour leurs indications concernant le traitement de l'hépatite C), les sétrons, la ciclosporine et les immunostimulants a représenté un allègement des dépenses à l'hôpital.
- ♦ Enfin, même si l'impact économique de cette mesure a été modeste, **il faut signaler que des médicaments**, notamment dans les classes B (sang et organes hématopoïétiques), S (organes sensoriels) et V (divers), **sont devenus des dispositifs médicaux** en 1998 (certaines préparations ophtalmologiques, des produits « auxiliaires pour transfusion sanguine », par exemple). Le changement de statut de ces produits a contribué à ralentir – de façon très limitée – la progression des ventes de spécialités pharmaceutiques aux officines et aux hôpitaux

⁶ Les produits sanguins stables ne sont pas vendus en officine. Les gaz médicaux, s'ils ne sont pas exclusivement réservés à l'usage hospitalier (les insuffisants respiratoires en disposent à leur domicile grâce à un circuit de distribution spécifique) sont néanmoins beaucoup plus vendus aux hôpitaux et aux collectivités qu'en ville.

Figure 1: Décomposition des ventes, en valeur, des médicaments en France en 1994 et 2004



3.1.2 Evolution en quantités

L'évolution des unités vendues en officine (nombre de boîtes) a été très modérée au cours de ces dix dernières années (**Figure 3**). Plusieurs sous-périodes peuvent néanmoins être distinguées :

Si l'on exclut l'année 1995, la décroissance des unités vendues a été continue jusqu'en 1998. Les unités ont ensuite augmenté de nouveau, mais les taux de croissance n'ont guère dépassé 1% au cours de ces dernières années. Même si les changements dans les tailles de conditionnement et la mise sur le marché de présentations différemment dosées en principe actif se répercutent sur le nombre d'unités vendues, ces deux facteurs ne sauraient néanmoins fausser, sauf circonstance particulière⁷, les évolutions d'une année sur l'autre si l'on raisonne au niveau du marché général. La diminution observée entre 1996 et 1998 ne peut donc être que partiellement expliquée par des modifications de conditionnement : elle reflète également une modération de la consommation en quantités de certaines spécialités pharmaceutiques.

Les unités vendues aux hôpitaux ont été exclues de la **Figure 3** car l'hétérogénéité des déclarations de ventes rend difficile un dénombrement exhaustif.

⁷ Ainsi la commercialisation en 2006 de grands conditionnements (trois mois) pour les médicaments destinés à des traitements chroniques va-t-elle nécessairement se répercuter sur la consommation apparente, exprimée en nombre de boîtes vendues.

Tableau 1 : Evolution des ventes de spécialités pharmaceutiques

Chiffre d'affaires

Unité : million d'euros

ANNEE	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Spécialités vendues aux officines <i>dont homéopathie à nom commun</i>	10 764 108	11 523 128	11 777 123	12 141 125	12 824 134	13 927 140
Spécialités vendues aux hôpitaux	1 638	1 885	2 031	2 187	2 314	2 531
TOTAL France	12 402	13 408	13 808	14 328	15 138	16 458

ANNEE	2000	2001	2002	2003	2004	Evolution 2004/2003
Spécialités vendues aux officines <i>dont homéopathie à nom commun</i>	14 782 150	15 920 159	16 619 166	17 766 174	18 792 170	5,8% -2,3%
Spécialités vendues aux hôpitaux	2 598	3 084	3 708	4 057	4 427	9,1%
TOTAL France	17 380	19 004	20 327	21 823	23 219	6,4%

Unités vendues

Unité : million

ANNEE	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Spécialités vendues aux officines (1)	2 905	3 002	2 966	2 958	2 953	3 034

ANNEE	2000	2001	2002	2003	2004	Evolution 2004/2003
Spécialités vendues aux officines (1)	3 035	3 100	3 128	3 174	3 179	0,2%

(1) hors homéopathie

Figure 2 : Evolution des ventes, en valeur, des spécialités pharmaceutiques entre 1994 et 2004

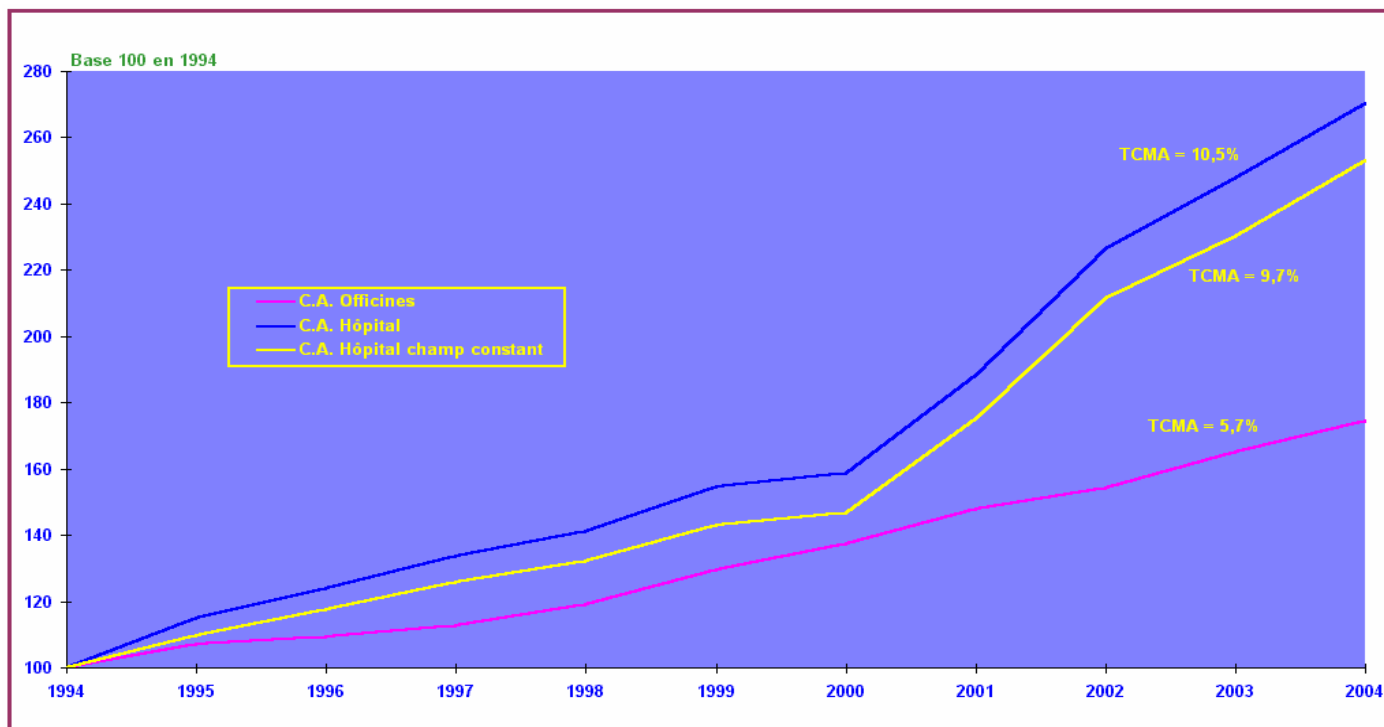
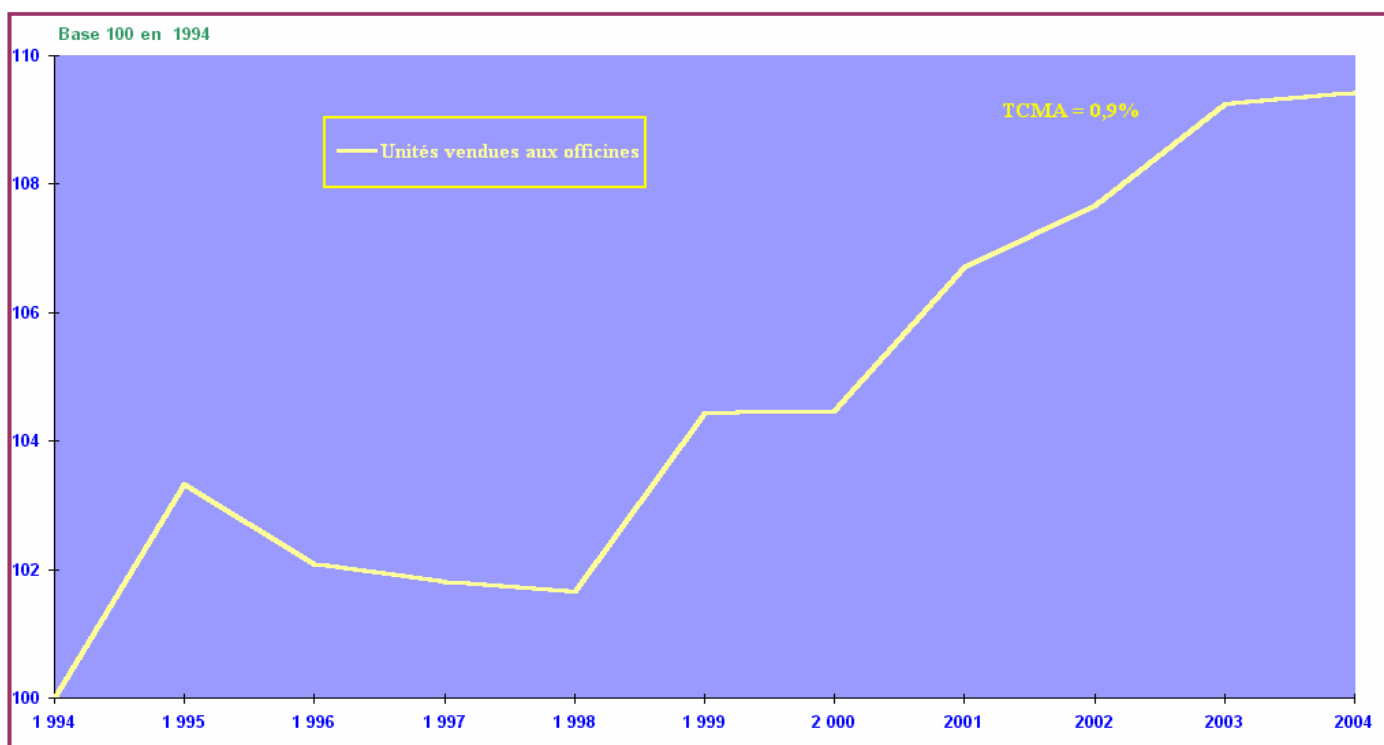


Figure 3 : Evolution des ventes, en quantités, des spécialités pharmaceutiques entre 1994 et 2004



3.2 LES PRODUITS LES PLUS VENDUS EN OFFICINE ET A L'HOPITAL

Ces classements portent exclusivement sur les médicaments disposant d'un nom de marque. Ils se rapportent donc aux ventes de tous les médicaments commercialisés sous un même nom de marque, quels que soient leur forme, leur dosage ou leur taille de conditionnement, et intègrent également les génériques qui ne sont pas commercialisés sous le nom de la Dénomination Commune Internationale.

Le **classement des produits les plus vendus aux officines**, en valeur, présente peu de similitudes avec celui des produits les plus vendus en quantités : seuls quinze médicaments sur les cinquante premiers figurent sur les deux listes (**Tableau 2**). Ces différences s'expliquent par les écarts de prix entre les spécialités vendues dans les officines. Les médicaments les plus couramment achetés - sur prescription ou non - sont des antalgiques dont les prix sont généralement faibles, tandis que les médicaments qui représentent les chiffres d'affaires les plus importants appartiennent à des classes dont les prix sont, en règle générale, beaucoup plus élevés (antiulcéreux, antidépresseurs hypolipémiants, etc.). Deux antidépresseurs figurent toutefois parmi les cinquante médicaments les plus vendus en quantités.

Le **classement des produits les plus vendus aux établissements hospitaliers** (en valeur) ne possède plus qu'un seul produit en commun avec celui du marché officinal : Zyprexa® (**Tableau 3**). A l'hôpital, ce sont des spécialités destinées au traitement de pathologies très lourdes qui représentent les dépenses les plus importantes du poste « médicaments » : antiviraux systémiques, antinéoplasiques, immunosuppresseurs, etc. Les produits sanguins stables, notamment les facteurs de la coagulation sanguine, sont également très représentés dans ce classement.

La comparaison des classements des années 2003 et 2004 ne fait pas apparaître de modifications majeures, tout au moins pour les médicaments figurant parmi les dix premiers. Pour certains médicaments de ville, inscrits au Répertoire de l'Afssaps comme spécialités de référence, leur recul dans le classement s'explique par la croissance des ventes de leurs génériques. A l'hôpital, la levée de la réserve hospitalière pour certains médicaments a conduit à des transferts de ventes d'un marché vers l'autre et s'est donc répercuté sur leur classement (immunostimulants).

Tableau 2 : Les cinquante produits les plus vendus en officine en 2004

Rang 2004 (rang 2003)	Produit	1- En valeur		Rang 2004 (rang 2003)	Produit	2- En quantités	
			Classe				Classe
1 (3)	PLAVIX		Antiagrégant plaquettaire	1 (1)	DOLIPRANE		Antalgique
2 (2)	TAHOR		Hypolipémiant	2 (2)	EFFERALGAN		Antalgique
3 (4)	SERETIDE		Antiasthmatique	3 (3)	DAFALGAN		Antalgique
4 (1)	MOPRAL		Antiulcéreux	4 (6)	LEVOTHYROX		Hormones
5 (5)	ELISOR		Hypolipémiant	5 (5)	KARDEGIC		Antiagrégant plaquettaire
6 (6)	ZOCOR		Hypolipémiant	6 (7)	SPASFON		Antispasmodique
7 (7)	VASTEN		Hypolipémiant	7 (8)	PROPOFAN		Antalgique
8 (12)	SYMBICORT		Antiasthmatique	8 (9)	DI-ANTALVIC		Antalgique
9 (14)	INEXIUM		Antiulcéreux	9 (11)	DAFLON		Veinotonique
10 (13)	TRIATEC		Antihypertenseur	10 (14)	ELUDRIL		O.R.L. - antibactérien
11 (9)	AMLOR		Antihypertenseur	11 (17)	TAHOR		Hypolipémiant
12 (20)	ARICEPT		Maladie d'Alzheimer	12 (4)	STILNOX		Hypnotique
13 (19)	LOVENOX		Anticoagulant	13 (15)	MAGNE B6		Supplément minéral
14 (11)	DOLIPRANE		Antalgique	14 (10)	ADML		Antalgique
15 (42)	GLIVEC		Antinéoplasique	15 (12)	ASPEGIC		Antalgique
16 (18)	OGAST		Antiulcéreux	16 (18)	VOLTARENE		Antiinflammatoire
17 (23)	PARIET		Antiulcéreux	17 (23)	TEMESTA		Anxiolytique
18 (15)	EFFERALGAN		Antalgique	18 (19)	ENDOTELON		Veinotonique
19 (16)	CELEBREX		Antiarthrosique	19 (22)	GLUCOPHAGE		Antidiabétique
20 (22)	APROVEL		Antihypertenseur	20 (37)	NUROFEN		Antalgique
21 (30)	INIPOMP		Antiulcéreux	21 (25)	GINKOR		Veinotonique
22 (17)	ORELOX		Antibiotique	22 (190)	STREPSILS		O.R.L.
23 (21)	LANZOR		Antiulcéreux	23 (29)	FORLAX		Laxatif
24 (28)	ZYPREXA		Neuroleptique	24 (27)	GAVISCON		Antiacide
25 (31)	FOSAMAX		Traitement ostéoporose	25 (28)	PIASCLEDINE		Antirhumatismal
26 (8)	DEROXAT		Antidépresseur	26 (24)	RENUTRYL		Nutrition
27 (38)	RISPERDAL		Antipsychotique	27 (32)	LAVALINE		Antalgique
28 (29)	COVERSYL		Antihypertenseur	28 (26)	ORELOX		Antibiotique
29 (26)	SUBUTEX		Traitement substitutif	29 (13)	DEROXAT		Antidépresseur
30 (32)	COAPROVEL		Antihypertenseur	30 (31)	LYSOPAINE		O.R.L.
31 (25)	TANAKAN		Vasodilatateur	31 (34)	RHINOFLUIMUCIL		O.R.L.
32 (10)	VIOXX		Antiarthrosique	32 (39)	SUBUTEX		Traitement substitutif
33 (37)	LAMISIL		Antifongique topique	33 (41)	MAXILASE		O.R.L.
34 (27)	PYOSTACINE		Antibiotique	34 (40)	AMLOR		Antihypertenseur
35 (33)	AVONEX		Traitement sclérose en plaques	35 (45)	METEOSPASMYL		Antispasmodique
36 (319)	NEULASTA		Immunostimulant - Facteur de croissance	36 (43)	MÉDIATOR		Hypolipémiant
37 (71)	PREVENAR		Vaccin	37 (16)	MOPRAL		Antiulcéreux
38 (40)	NEURONTIN		Antiépileptique	38 (35)	ELISOR		Hypolipémiant
39 (67)	ACTONEL		Traitement ostéoporose	39 (33)	OROPIVALONE		O.R.L.-antibactérien
40 (41)	EFFEXOR		Antidépresseur	40 (42)	TANAKAN		Vasodilatateur
41 (245)	ENBREL		Traitement polyarthrite rhumatoïde	41 (89)	PLAVIX		Antiagrégant plaquettaire
42 (64)	COTAREG		Antihypertenseur	42 (50)	ZOCOR		Hypolipémiant
43 (56)	ZOLOFT		Antidépresseur	43 (38)	CYSTINE B6		Préparation dermatologique
44 (35)	DAFLON		Veinotonique	44 (70)	TRIATEC		Antihypertenseur
45 (47)	ZELITREX		Antiviral systémique	45 (112)	AERIUS		Antihistaminique
46 (111)	ARIMIDEX		Thérapeutique endocrinienne	46 (44)	DI-ALGIREX		Antalgique
47 (46)	TAREG		Antihypertenseur	47 (64)	BRONCHOKOD		Mucolytique
48 (51)	XATRAL		Hypertrophie prostatique	48 (75)	BETADINE		Antiseptique
49 (49)	VASTAREL		Antiangoreux	49 (89)	EFFEXOR		Antidépresseur
50 (53)	SINGULAIR		Antiasthmatique	50 (73)	SPASMINE		Sédatif

O.R.L. : Oto-Rhino-Laryngologie

N.B. : Les lignes surlignées en vert correspondent aux produits apparaissant dans les deux classements (valeur et quantités).

Tableau 3 : Les cinquante produits les plus vendus à l'hôpital en 2004

En valeur

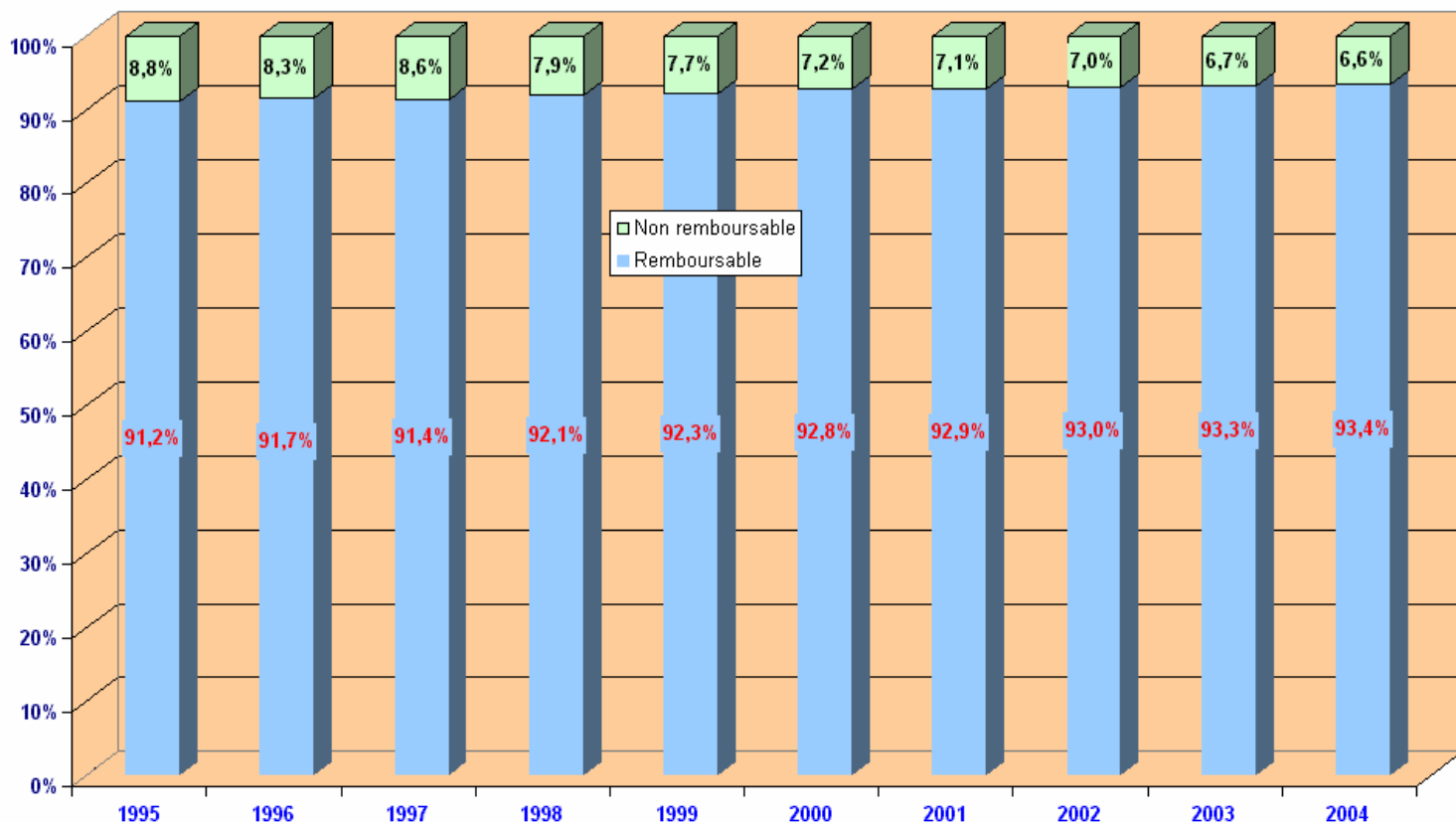
(chiffre d'affaires calculé sur la base des prix réellement facturés)

Rang 2004 (rang 2003)	Produit	Classe
1 (4)	ARANESP	Antianémique
2 (5)	TAXOTERE	Antinéoplasique
3 (2)	NEORECORMON	Antianémique
4 (3)	TAXOL	Antinéoplasique
5 (1)	EPREX	Antianémique
6 (7)	ELOXATINE	Antinéoplasique
7 (9)	MABTHERA	Antinéoplasique
8 (12)	REMICADE	Immunosuppresseur
9 (15)	CAMPTO	Antinéoplasique
10 (17)	HERCEPTIN	Antinéoplasique
11 (16)	GEMZAR	Antinéoplasique
12 (13)	TEGELINE	Immunoglobuline - Immunomodulateur
13 (10)	TRIZIVIR	Antiviral systémique
14 (6)	RECOMBINATE	Facteur de la coagulation sanguine
15 (8)	KALETRA	Antiviral systémique
16 (14)	VIREAD	Antiviral systémique
17 (20)	CEREZYME	Maladie de Gaucher
18 (11)	NEUPOGEN	Immunostimulant - Facteur de croissance
19 (33)	TRACLEER	Traitement de l'HTA pulmonaire
20 (18)	COMBIVIR	Antiviral systémique
21 (26)	FACTANE	Facteur de la coagulation sanguine
22 (103)	HUMIRA	Immunosuppresseur
23 (21)	PERFALGAN	Antalgique
24 (22)	FARMORUBBICINE	Antinéoplasique
25 (29)	KOGENATE	Facteur de la coagulation sanguine
26 (26)	REFACTO	Facteur de la coagulation sanguine
27 (31)	NOVOSEVEN	Facteur de la coagulation sanguine
28 (28)	SEVORANE	Anesthésique
29 (25)	FLOLAN	Traitement de l'HTA pulmonaire
30 (30)	ZIAGEN	Antiviral systémique
31 (24)	VIALEBEX	Substitut du sang
32 (19)	GRANOCYTE	Immunostimulant - Facteur de croissance
33 (32)	ZOMETA	Médec. agissant sur la structure osseuse
34 (39)	VFEND	Antifongique
35 (47)	TEMODAL	Antinéoplasique
36 (33)	SUSTIVA	Antiviral systémique
37 (35)	AUGMENTIN	Antibiotique
38 (38)	FORTUM	Antibiotique
39 (36)	EPIVIR	Antiviral systémique
40 (65)	CANCIDAS	Antifongique
41 (-)	REYATAZ	Antiviral systémique
42 (40)	CIFLOX	Antibiotique
43 (57)	FABRAZYME	Traitement de la maladie de Fabry
44 (43)	NAVELBINE	Antinéoplasique
45 (42)	ZYPREXA	Neuroleptique
46 (49)	TRIFLUCAN	Antifongique
47 (46)	DIPRIVAN	Anesthésique
48 (51)	BENEFIX	Facteur de la coagulation sanguine
49 (50)	VIRAMUNE	Antiviral systémique
50 (63)	SYNAGIS	Antiinfectieux - Immunsérum

N.B. : Les solutions de remplissage et les gaz médicaux ont été exclus de ce classement. Les médicaments pour lesquels aucun classement antérieur n'est mentionné n'étaient pas encore commercialisés en officine en 2003. Les lignes surlignées correspondent aux produits apparaissant dans le classement en valeur en officine.

3.3 LA DECOMPOSITION DU MARCHÉ OFFICINAL

Figure 4: Evolution des parts du marché officinal, en valeur, entre 1995 et 2004



La décomposition du marché officinal 2004 (**figure 4**) montre que la part relative des ventes de spécialités non remboursables continue de décroître. Ce recul - qui a pour origine le différentiel de taux de croissance entre les ventes des spécialités remboursables et celles des spécialités non remboursables - n'a pas été très marqué mais il confirme l'évolution observée ces dernières années. De surcroît, aucun retournement de tendance ne peut être envisagé, du moins à court terme. En effet, pour que le taux de croissance des spécialités non remboursables dépasse celui des spécialités remboursables, il faudrait que de nombreux déremboursements portant sur des médicaments réalisant des chiffres d'affaires élevés aient lieu et que de nouvelles spécialités à fort potentiel de marché soient commercialisées en non remboursable. Une telle conjonction ne s'est pas encore produite. En tout état de cause, les déremboursements décidés durant l'automne 2005 ne devraient porter effet qu'en 2006. Le taux de croissance des spécialités remboursables s'est élevé en 2004 à 5,9 % et celui des spécialités non remboursables à 4,0%.

3.4 LA CONCENTRATION DU MARCHÉ SELON LES PRODUITS

L'étude de la concentration du marché officinal et de celle du marché hospitalier met en évidence plusieurs faits (**Figure 5, Figure 6, Figure 7**)

- ◆ Près de 3200 produits différents ont été vendus dans les officines en 2004 et près de 2500 aux établissements hospitaliers. Ces nombres élevés masquent une **concentration importante du marché**. Les 500 premiers produits ont représenté plus de 83% des ventes en valeur de spécialités pharmaceutiques aux officines, et plus de 96% des ventes aux hôpitaux. Sur l'un et l'autre marché, il existe donc de très nombreux produits dont les ventes sont faibles, voire marginales.
- ◆ Quel que soit le nombre de produits retenus, **la concentration du marché est toujours plus élevée à l'hôpital qu'en officine**. En particulier, la part de marché détenue par les dix premiers produits vendus aux hôpitaux est très supérieure à celle qui est détenue par les dix premiers produits du marché officinal en valeur en 2004.
- ◆ Sur le seul marché officinal, les dix premiers produits détiennent une part un peu plus importante en quantités qu'en valeur. Toutefois, dès que l'on prend en compte un nombre plus important de médicaments, la part de marché des premiers produits en valeur devient rapidement plus élevée que celle des premiers produits en quantités.
- ◆ En ville comme à l'hôpital, la concentration du marché en 2004 est toujours supérieure à celle mesurée en 1994.

Figure 5 : Part du marché officinal, en valeur, détenue par les premiers produits 1994-2004

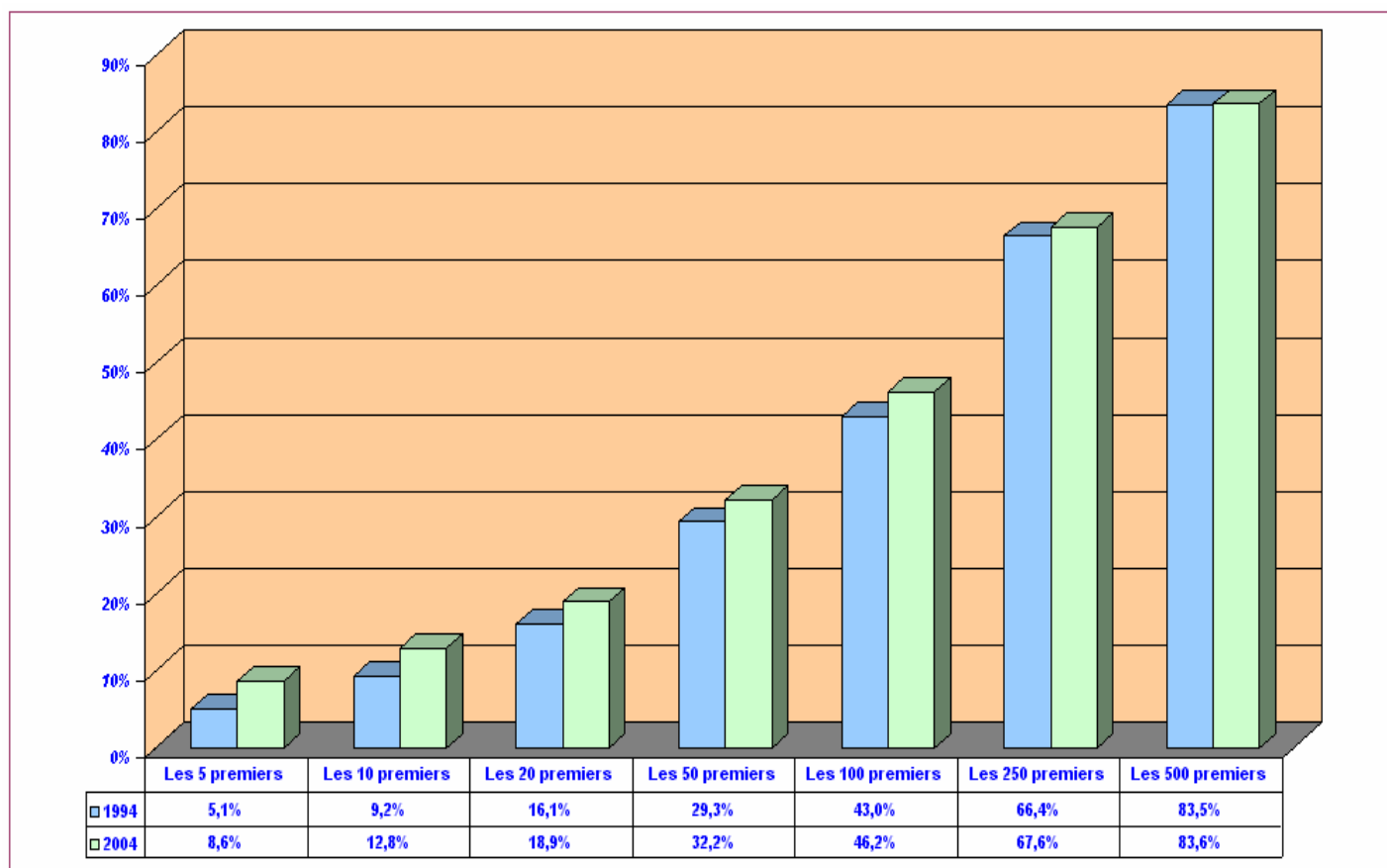


Figure 6 : Part du marché hospitalier, en valeur, détenue par les premiers produits 1994-2004

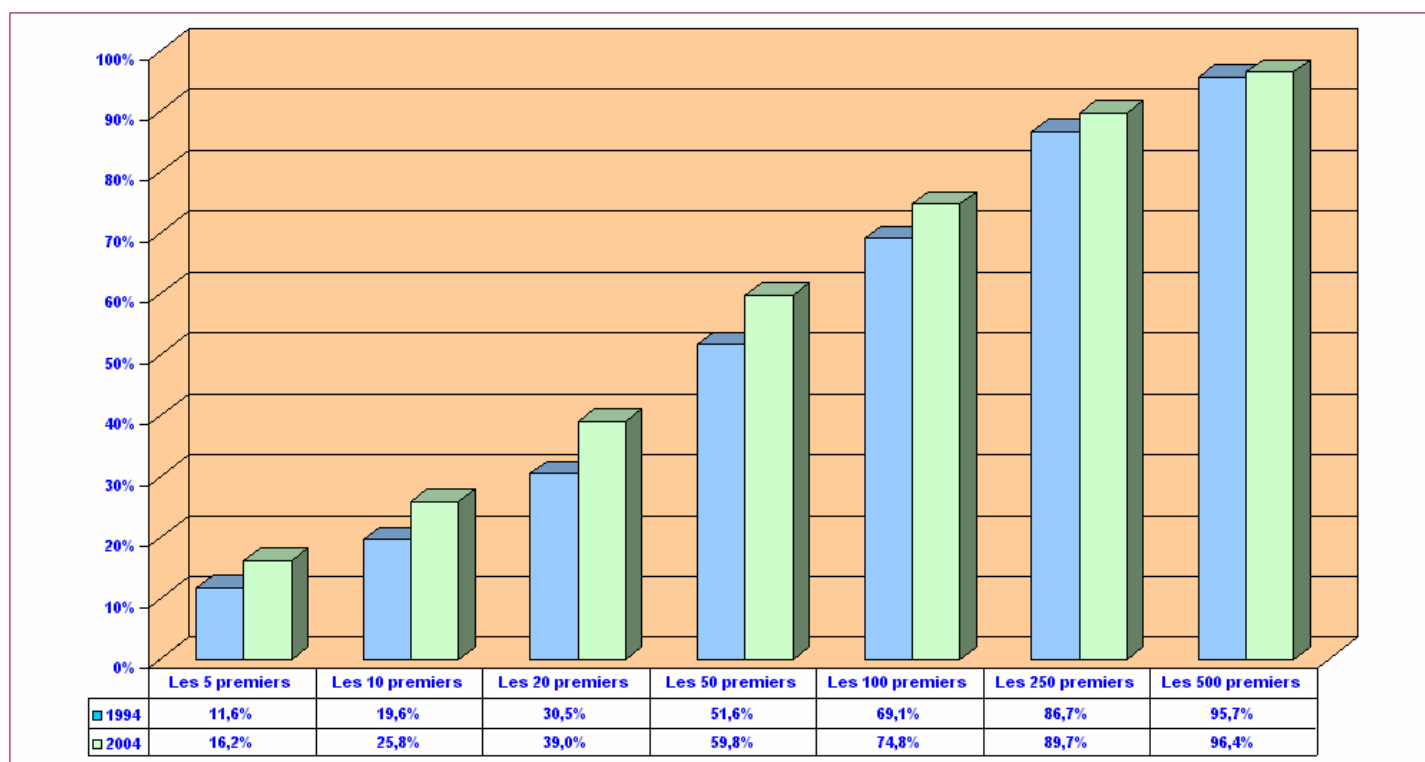
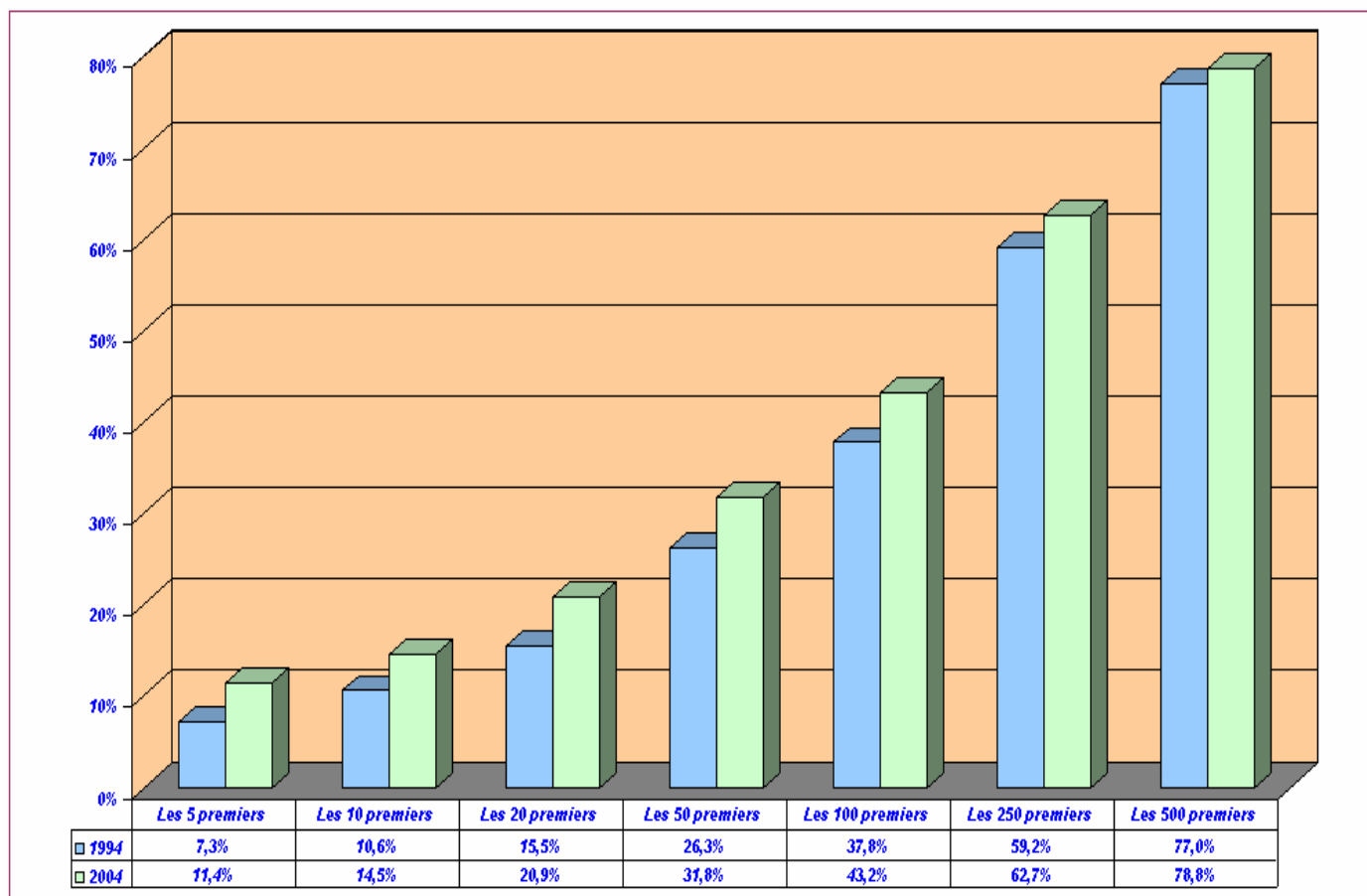


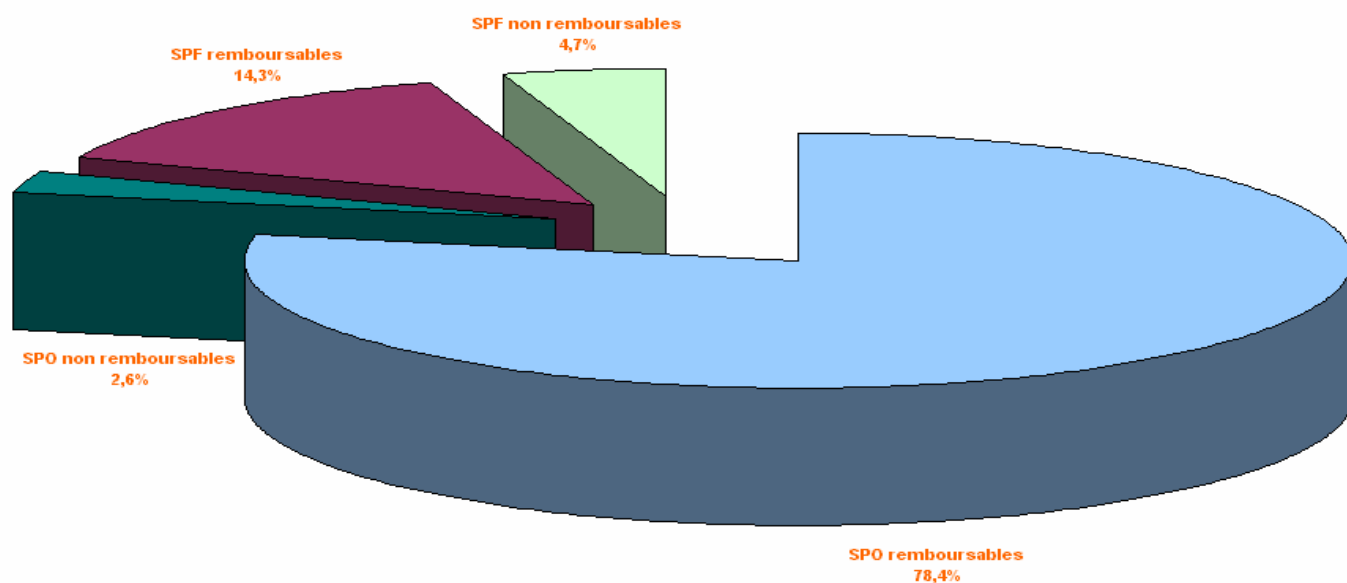
Figure 7 : Part du marché officinal, en quantité, détenue par les premiers produits 1994-2004



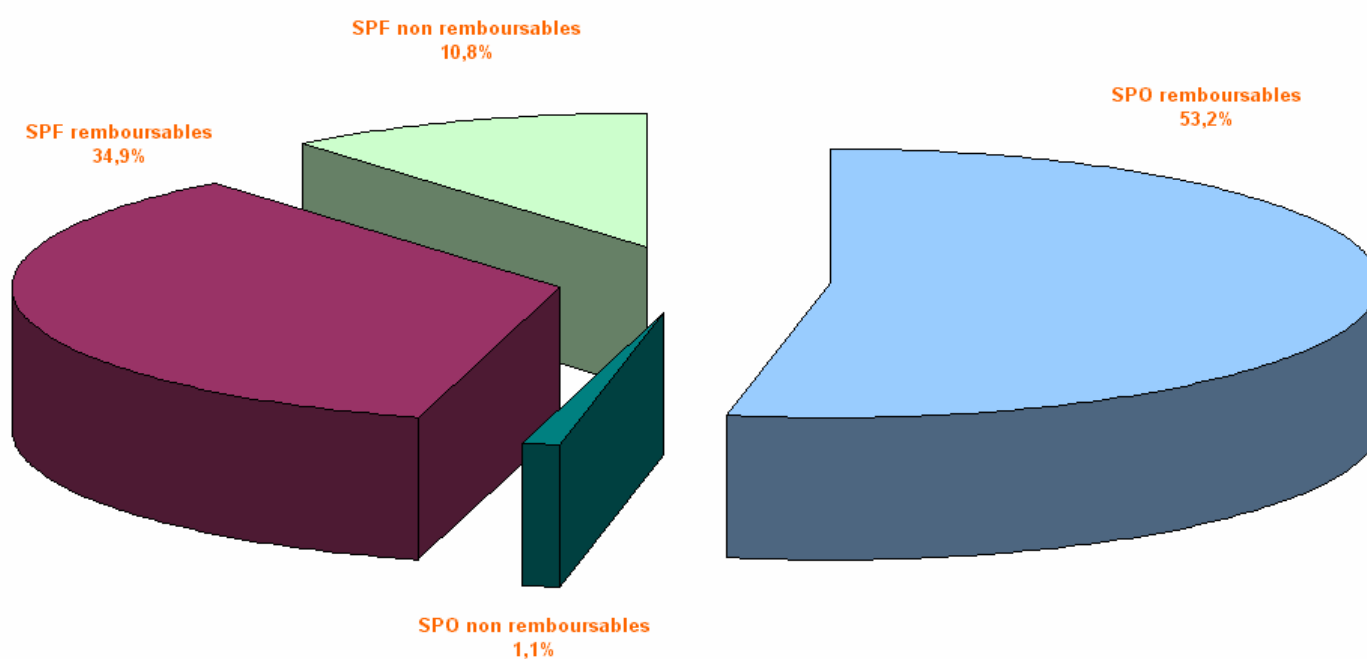
3.5 LE MARCHÉ OFFICINAL SELON LE STATUT DES SPECIALITES

Le terme « statut » est utilisé ici par commodité afin de décrire la situation des spécialités au regard de leurs conditions de prescription : prescription obligatoire ou prescription facultative. En effet, les spécialités pharmaceutiques vendues en officine sont soumises à une prescription obligatoire (**SPO**), lorsqu'elles sont inscrites sur une liste (liste I, liste II ou stupéfiants) et à une prescription facultative (**SPF**) lorsqu'elles ne sont pas inscrites sur l'une de ces listes. Ce sont souvent les médicaments remboursables qui sont soumis à une prescription médicale obligatoire, et les médicaments non remboursables qui peuvent être achetés sans prescription. En valeur (**Figure 8**), les spécialités remboursables soumises à prescription représentent plus des trois quarts des ventes destinées au marché officinal. En quantités (**Figure 9**), cette prépondérance des spécialités remboursables soumises à prescription est moins marquée : leur part de marché est de 53%. Le marché des spécialités non remboursables soumises à prescription est – en valeur – essentiellement constitué par les contraceptifs oraux et par quelques spécialités récentes disposant de marchés très spécifiques : VIAGRA[®], XENICAL[®], ZYBAN[®], etc.

**Figure 8: Décomposition du marché officinal, en valeur,
selon le statut des spécialités**



**Figure 9: Décomposition du marché officinal, en quantités,
selon le statut des spécialités**



3.6 L'AGE DES PRODUITS LES PLUS VENDUS EN 2004

Cette analyse a porté sur :

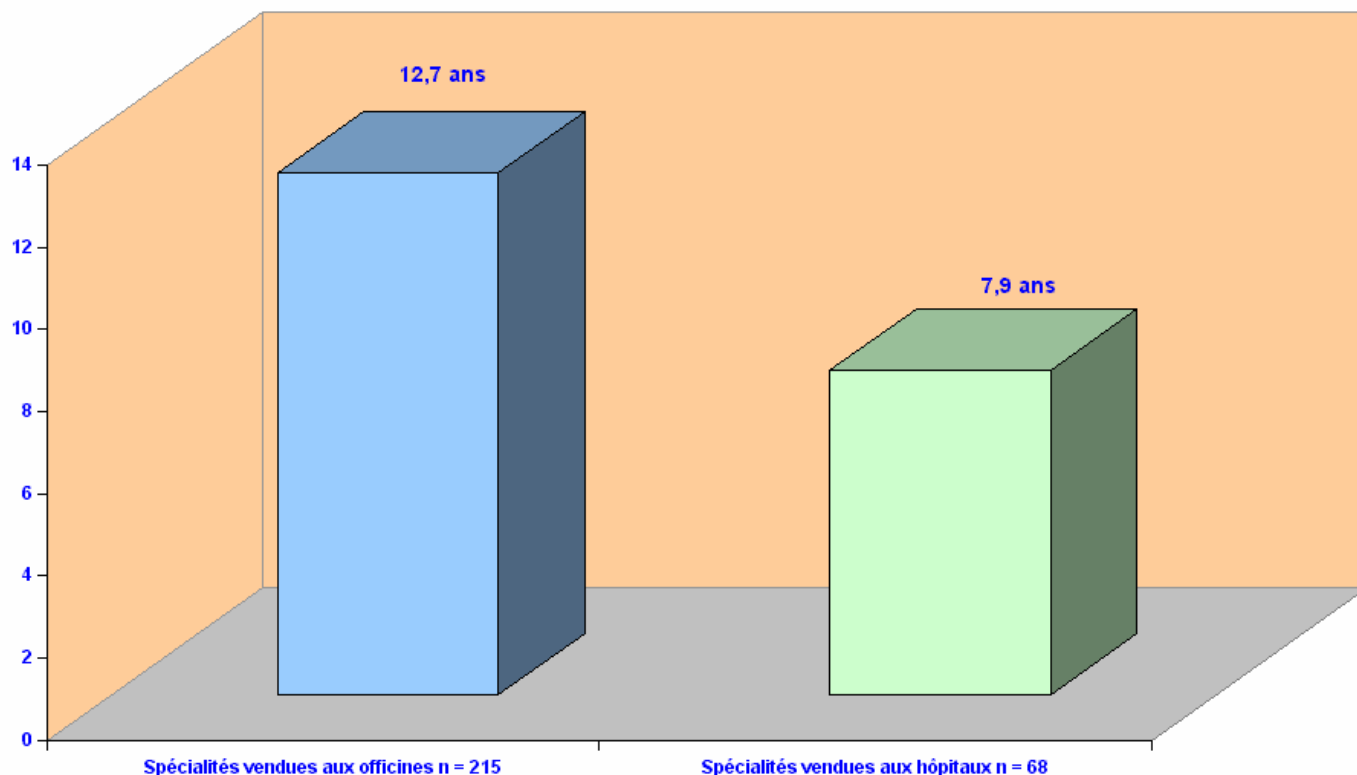
- ◆ Les spécialités remboursables, pour le marché officinal (à l'exclusion des spécialités homéopathiques à nom commun).
- ◆ Les spécialités agréées à l'usage des collectivités, pour le marché hospitalier (à l'exclusion des produits sanguins stables et des gaz médicaux).

En raison du très grand nombre de médicaments commercialisés⁸ (3200 sur le marché officinal et près de 2500 sur le marché hospitalier en 2004), seuls les produits les plus vendus ont été retenus. Ils représentaient 66,6% des ventes en valeur, soit :

- ▶ 215 produits vendus aux officines, dont deux génériques
- ▶ 68 produits vendus aux hôpitaux

La part de marché détenue par ces premiers produits (66,6%) a été jugée suffisante pour mesurer l'âge moyen des médicaments présents sur le marché français.

Figure 10: Age moyen des produits les plus vendus en 2004



⁸ Correspondant, bien entendu, à un nombre de présentations encore supérieur.

Cet âge moyen des produits a été calculé à partir de la date de lancement de la première présentation commercialisée sur le marché français (par exemple médicament lancé en 1984 = 20 ans), puis en pondérant l'âge de chaque produit par son chiffre d'affaires 2004, afin de prendre en compte les réalités économiques du marché pharmaceutique (en introduisant ce système de pondération, les médicaments qui réalisent les chiffres d'affaires les plus importants pèsent davantage que les produits moins vendus). En ce qui concerne les génériques, l'âge retenu est celui de la spécialité de référence. Les détails de calcul sont précisés dans l'annexe méthodologique.

Les résultats de ce calcul (**Figure 10**) montrent que **les spécialités remboursables vendues aux officines ont un âge moyen pondéré 1,6 fois supérieur à celui des médicaments vendus aux hôpitaux** (12,7 ans contre 7,9 ans). Ainsi les médicaments mis à la disposition des hôpitaux ont été, en moyenne, commercialisés au milieu des années 90, tandis que les médicaments les plus vendus en officine ont, en moyenne, été lancés au début de ces mêmes années 1990.

3.7 DECOMPOSITION, EN 2004, DU MARCHE DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES REMBOURSABLES PAR TRANCHE DE PRIX

◆ Décomposition en valeur

Le **Tableau 4** montre que **près de 40% des ventes en valeur porte sur des médicaments valant moins de 10 euros**. Les médicaments les plus onéreux (plus de 50 euros en PFHT, soit plus de 64,54 euros en prix public), ne constituent toutefois qu'une infime partie des unités vendues (0,7%), même s'ils représentent 15,1% du chiffre d'affaires des spécialités remboursables.

◆ Décomposition en quantités

Le **Tableau 4** fait nettement ressortir que les médicaments les moins chers représentent encore une partie importante de la consommation pharmaceutique : **plus de quatre médicaments sur dix achetés en 2004 avaient un prix fabricant hors taxes (prix de cession aux grossistes, et non prix public) inférieur à deux euros** (soit un prix public inférieur à 3,33 euros). Cette part de marché découle logiquement du classement des premiers produits en unités déjà présenté : trois des cinq médicaments les plus fréquemment achetés en 2004 sont des antalgiques dont de nombreuses présentations ont un PFHT inférieur à 2 euros.

Tableau 4 : Décomposition du marché officinal des spécialités pharmaceutiques remboursables – hors homéopathie à nom commun - par tranche de prix en 2004

P.F.H.T.	EN VALEUR		EN QUANTITES	
	% du CA HT	% cumulé	% des unités	% cumulé
< 1 €	1,3%	1,3%	9,3%	9,3%
entre 1 et 1,99 €	7,4%	8,7%	33,0%	42,3%
entre 2 et 4,99 €	15,5%	24,3%	30,5%	72,8%
entre 5 et 9,99€	13,6%	37,8%	11,8%	84,6%
entre 10 et 19,99 €	23,0%	60,8%	9,7%	94,3%
entre 20 et 49,99 €	24,1%	84,9%	5,0%	99,3%
= ou > à 50 €	15,1%	100,0%	0,7%	100,0%

3.8 LE MARCHE OFFICINAL DES GENERIQUES EN 2004

- **6,7% du CA des spécialités remboursables**
La part des génériques dans le chiffre d'affaires total des spécialités remboursables s'est élevée à 6,7% (contre 5,2% en 2003), soit 1 156 millions d'euros.
- **12,8% des quantités vendues de spécialités remboursables**
La part des génériques dans les quantités vendues de spécialités remboursables, abstraction faite des problèmes de conditionnement (cf. page 25), s'est élevée à 12,8% (contre 10,8% en 2003), soit 357 millions de boîtes.
- **6,1% du CA global des classes ATC admettant des génériques**
Les génériques sont présents dans 42 classes sur les 94 que compte la nomenclature ATC au niveau 2. Mais ces 42 classes totalisent 84,9% du CA réalisé en officine par les spécialités remboursables. Si les génériques représentaient en 2004 6,1% du CA total réalisé dans ces 42 classes ATC (contre 4,7% en 2003), d'une classe à l'autre, la part des génériques variait de 0,7% à 52,1% (**Tableau 7**) .

➤ **34,3% du CA global des groupes génériques**

Les seules spécialités inscrites au Répertoire (spécialités de référence + génériques) ont réalisé un chiffre d'affaires global en officine de 2 168 millions d'euros, dont 34,3% reviennent aux génériques (contre 39,6% en 2003). Au sein des groupes génériques⁹, la part des génériques varie de 0%, lorsqu'aucun générique du groupe n'a été commercialisé en 2004, à 100%, lorsque la spécialité de référence n'est plus commercialisée en France. La diminution de la part des génériques entre 2003 et 2004, qui peut *a priori* surprendre, a une explication purement statistique. Les données issues de la taxe étant annuelles, lorsqu'un groupe est créé en fin d'année, le chiffre d'affaires réalisé par la spécialité de référence au cours de l'année considérée est intégralement pris en compte, alors que ses génériques n'auront été commercialisés qu'un mois ou deux. Il en résulte, dans ce cas-là, une sous-évaluation de la part des génériques (puisque l'on ne compare pas douze mois de ventes de génériques à douze mois de ventes de la spécialité de référence). En 2004, des groupes importants (au regard du chiffre d'affaires de la spécialité de référence) ayant été lancés en fin d'année, il en a résulté une baisse de la part des génériques. La variation de cette part ne doit donc surtout pas être interprétée comme un indicateur de l'évolution du taux de substitution des génériques.

Il a parfois été avancé qu'un des obstacles au développement du marché des génériques résultait de l'attachement des patients aux médicaments qui leur sont prescrits depuis de nombreuses années. Il en résulterait que les génériques utilisés pour des traitements de courte durée seraient plus facilement prescrits ou substitués que ceux utilisés pour des traitements chroniques. Les données de l'Afssaps incitent à nuancer cette analyse. Certes, les chiffres d'affaires indiqués dans le Tableau 6 montrent que les antitussifs ainsi que les antibiotiques fréquemment utilisés dans les pathologies hivernales représentent les génériques les plus vendus. Toutefois, des médicaments qui ont des visées thérapeutiques très différentes figurent également dans la première moitié de ce classement. Les médicaments du diabète ou les hypolipémiants constituent des exemples typiques de traitements au long cours.

Les données du **Tableau 7** portant sur la part de marché conquise par les génériques dans les classes où ils sont présents, montrent également qu'on ne peut pas établir de corrélation entre la durée de traitement et le taux de pénétration des génériques. Les médicaments antigoutteux, les médicaments de l'équilibre calcique – qui apparaissent en haut du classement - ne constituent pas non plus des traitements de crise. Ce sont des médicaments qui sont habituellement prescrits pour une durée beaucoup plus longue.

Ce travail sur les ventes en valeur des génériques n'a pu être complété par une étude comparable sur les quantités vendues. En effet, la taille de conditionnement des spécialités de référence et celle de leurs génériques diffèrent parfois. Dès lors, les quantités vendues, exprimées en nombre de boîtes, ne sauraient refléter correctement les parts de marché respectivement détenues dans chaque groupe par les spécialités de référence et par leurs génériques. Dans une édition ultérieure, cette comparaison sera effectuée en prenant pour référence, non pas le nombre de boîtes, mais le nombre d'unités de prise.

⁹ Pour cette étude, tous les groupes génériques d'une même substance active, figurant dans le Répertoire élaboré par l'Afssaps, ont dû être agrégés. En effet, un classement par groupe générique *stricto sensu* (c'est à dire tenant compte des dosages et des formes pharmaceutiques) n'aurait pas permis de mettre correctement en évidence l'importance réelle du marché des différents génériques

**Tableau 5 : Ventes de Génériques en 2004 : les trente CA, en officine,
les plus importants**

RANG	Groupe générique agrégé	Spécialité(s) de référence	CLASSE ATC	C.A.2004 en millions d'€
1	OMEPRAZOLE	MOPRAL	MEDICAMENTS POUR LES TROUBLES DE L'ACIDITE	113,5
2	AMOXICILLINE+AC CLAVULANIQUE	AUGMENTIN-CIBLOR	ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE	42,1
3	DEXTROPPOXYPHENE - PARACETAMOL	DI-ANTALVIC	ANALGESIQUES OPIOIDES	41,2
4	FLUOXETINE	PROZAC	ANTIDEPRESSEURS	32,9
5	AMOXICILLINE	CLAMOXYL-HICONCIL	ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE	32,2
6	FENOFIBRATE	LIPANTHYL-FENOX	HYPOLIPIDEMIANTS	30,2
7	CARBOCISTEINE	RHINATHIOL	MEDICAMENTS RHUME ET TOUX	24,3
8	METFORMINE	GLUCOPHAGE	MEDICAMENTS DU DIABETE	23,4
9	DIOSMINE	DIOVENOR	VASCULOPROTECTEURS	22,2
10	TROXERUTINE	VEINAMITOL	VASCULOPROTECTEURS	19,4
11	ATENOLOL	TENORMINE	BETABLOQUANTS	18,4
12	ACICLOVIR	ZOVIRAX	ANTIVIRAUX A USAGE SYSTEMIQUE	18,2
13	BUFLOMEDIL	FONZYLANE	VASODILATEURS PERIPHERIQUES	17,8
14	CELIPROLOL	CELECTOL	BETABLOQUANTS	17,3
15	TRIMETAZIDINE	VASTAREL	MEDICAMENTS EN CARDIOLOGIE	17,2
16	TETRAZEPAM	MYOLASTAN	MYORELAXANTS	17,0
17	AMIODARONE	CORDARONE	MEDICAMENTS EN CARDIOLOGIE	15,9
18	ZOPICLONE	IMOVANE	HYPNOTIQUES	15,8
19	CEFTRIAZONE	ROCEPHINE	ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE	15,3
20	ACEBUTOLOL	SECTRAL	BETABLOQUANTS	15,0
21	BISOPROLOL	DETENSIEL	BETABLOQUANTS	13,0
22	GLICLAZIDE	DIAMICRON	MEDICAMENTS DU DIABETE	12,9
23	ENALAPRIL	RENITEC	ANTIHYPERTENSEUR	12,9
24	TRIMEBUTINE	DEBRIDAT	ANTISPASMODIQUES	12,4
25	DOXYCYCLINE	VIBRAMYCINE N	ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE	11,4
26	BROMAZEPAM	LEXOMIL	ANXIOLYTIQUE	11,1
27	NAFTIDROFURYL	PRAXILENE	VASODILATEURS PERIPHERIQUES	11,0
28	ZOLPIDEM	STILNOX	PSYCHOLEPTIQUES	10,2
29	THIOLCHICOSIDE	COLTRAMYL	MYORELAXANTS	9,7
30	TAMOXIFENE	NOLVADEX	THERAPEUTIQUE ENDOCRINE	9,5

Tableau 6 : Part des Génériques dans le CA des Groupes Génériques en 2004 – Les trente parts les plus importantes (*)

RANG	Groupe générique agrégé	Spécialité(s) de référence	CA en millions d'euros	Part des génériques
1	CARBOCISTEINE	RHINATHIOL	28	92,9%
2	DOXYCYCLINE	VIBRAMYCINE	13	86,1%
3	AMOXICILLINE	CLAMOXYL-HICONCIL	38	84,3%
4	THIOLCHICOSIDE	COLTRAMYL	21	83,0%
5	MINOCYCLINE	MYNOCINE+MESTACINE	8	79,7%
6	CALCITONINE	MIACALCIC	4	79,7%
7	ISOTRETINOINE	ROAC CUTANE	20	76,8%
8	IBUPROFENE	ADVIL+BRUFEN+NUREFLEX	14	72,8%
9	NIFUROXAZIDE	ERCEFURYL	10	72,8%
10	ALLOPURINOL	ZYLORIC	14	70,7%
11	TETRAZEPAM	MYOLASTAN	24	70,2%
12	ATENOLOL	TENORMINE	27	69,9%
13	DIOSMINE	DIOVENOR	34	69,6%
14	BUFLOMEDIL	FONZYLANE	27	65,4%
15	FENOFIBRATE	LIPANTHYL	48	63,4%
16	TAMOXIFENE	NOLVADEX	16	61,9%
17	DILTIAZEM	TILDIEM-DIACOR-DILRENE	10	60,4%
18	TRIMEBUTINE	DEBRIDAT	21	58,7%
19	AMOXICILLINE+AC CLAVUI.	AUGMENTIN-CIBLOR	73	58,0%
20	PARACETAMOL	DI-ANTALVIC	72	57,1%
21	AMBROXOL	SURBRONC	12	55,3%
22	TRIMETAZIDINE	VASTAREL	47	54,9%
23	LOPERAMIDE	IMODIUM	12	51,5%
24	ENALAPRIL	RENITEC	25	51,2%
25	GLICLAZIDE	DIAMICRON	25	50,6%
26	CELIPROLOL	CELECTOL	34	50,4%
27	CEFTRIAZONE	ROCEPHINE	31	49,4%
28	ZOPICLONE	IMOVANE	32	49,2%
29	DIHYDROERGOTAMINE	DIHYDROERGOTAMINE SANDOZ	3	48,3%
30	TROXERUTINE	VEINAMITOL	40	48,1%

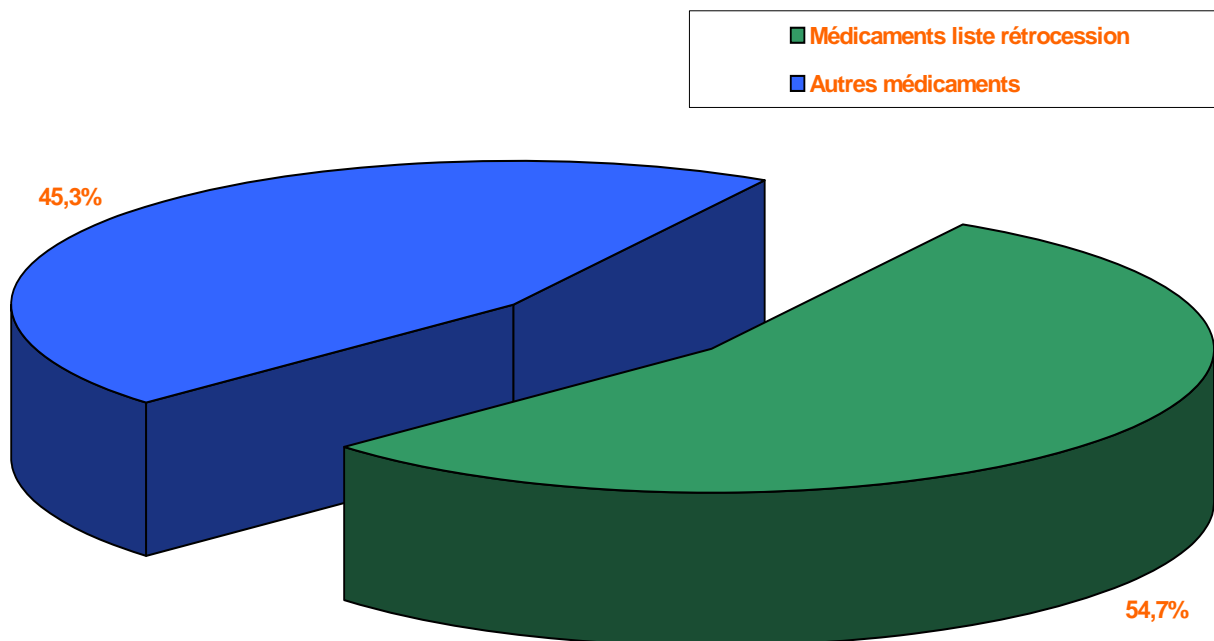
(*) : Seuls les groupes génériques dont le CA a atteint 1,5 million d'euros ont été retenus. Le chiffre d'affaires d'un groupe générique est constitué par celui de sa (ou ses) spécialité(s) de référence et par celui de ses génériques. Rappelons qu'un groupe générique comprend la spécialité de référence et tous ses génériques.

**Tableau 7 : CA réalisé en officine en 2004 : part des génériques par classe ATC
(niveau 2 de la nomenclature ATC)**

CLASSE ATC	C.A. Officines génériques	C.A. Officines classe ATC	Part des génériques
M04 - ANTIGOUTTEUX	9	18	52,1%
D10 - PREPARATIONS ANTIACNEIQUES	25	54	46,7%
M03 - MYORELAXANTS	35	91	38,6%
C04 - VASODILATATEURS PERIPHERIQUES	39	135	29,2%
C07 - BETABLOQUANTS	78	300	26,0%
C01 - MEDICAMENTS EN CARDIOLOGIE	68	332	20,3%
A03 - ANTISPASMODIQUES ET ANTICHOLINERGIQUES	33	171	19,4%
C03 - DIURETIQUES	30	155	19,1%
D01 - ANTIFONGIQUES A USAGE DERMATOLOGIQUE	30	189	15,7%
J01 - ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE	129	847	15,3%
C05 - VASCULOPROTECTEURS	46	387	12,0%
A02 - MEDICAMENTS POUR LES TROUBLES DE L'ACIDITE	128	1 130	11,3%
N06 - PSYCHOANALEPTIQUES	101	923	10,9%
C02 - ANTIHYPERTENSEURS	15	147	10,3%
N05 - PSYCHOLEPTIQUES	58	560	10,3%
A07 - ANTIDIARRHEIQUES	17	181	9,3%
N02 - ANALGESIQUES	68	921	7,3%
A10 - MEDICAMENTS DU DIABETE	36	508	7,2%
D06 - ANTIBIOTIQUES & CHIMIOThERAPIE A USAGE DERMATOLOGIQUE	5	75	6,2%
M01 - ANTIINFLAMMATOIRES ET ANTIRHUMATISMAUX	26	459	5,7%
A06 - LAXATIFS	8	156	4,9%
D05 - MEDICAMENTS CONTRE LE PSORIASIS	2	40	4,1%
C08 - INHIBITEURS CALCIQUES	14	361	3,9%
G03 - HORMONES SEXUELLES ET MODULATEURS DE LA FONCTION GENITALE	21	568	3,7%
R03 - MED. DES SYNDROMES OBSTRUCTIFS DES VOIES AERIENNES	31	849	3,6%
G02 - AUTRES MEDICAMENTS GYNECOLOGIQUES	2	45	3,4%
N07 - AUTRES MEDICAMENTS DU SYSTEME NERVEUX	8	251	3,3%
L02 - THERAPEUTIQUE ENDOCRINE	11	338	3,3%
M02 - TOPIQUES POUR DOULEURS ARTICULAIRE ET MUSCULAIRE	3	85	3,2%
H01 - HORMONES HYPOPHYSAIRES, HYPOTHALAMIQUES	5	171	2,9%
C10 - HYPOLIPIDEMIANTS	37	1 280	2,9%
J05 - ANTIVIRAUX A USAGE SYSTEMIQUE	7	317	2,1%
H02 - CORTICOIDES A USAGE SYSTEMIQUE	2	95	1,6%
C09 - MEDICAMENTS AGISSANT SUR LE SYSTEME RENINE-ANGIOTENSINE	15	1 151	1,3%
S01 - MEDICAMENTS OPHTALMOLOGIQUES	4	362	1,1%
G04 - MEDICAMENTS UROLOGIQUES	3	341	1,0%
R06 - ANTIHISTAMINIQUES A USAGE SYSTEMIQUE	2	236	0,9%
N03 - ANTIPILETIQUES	2	260	0,7%

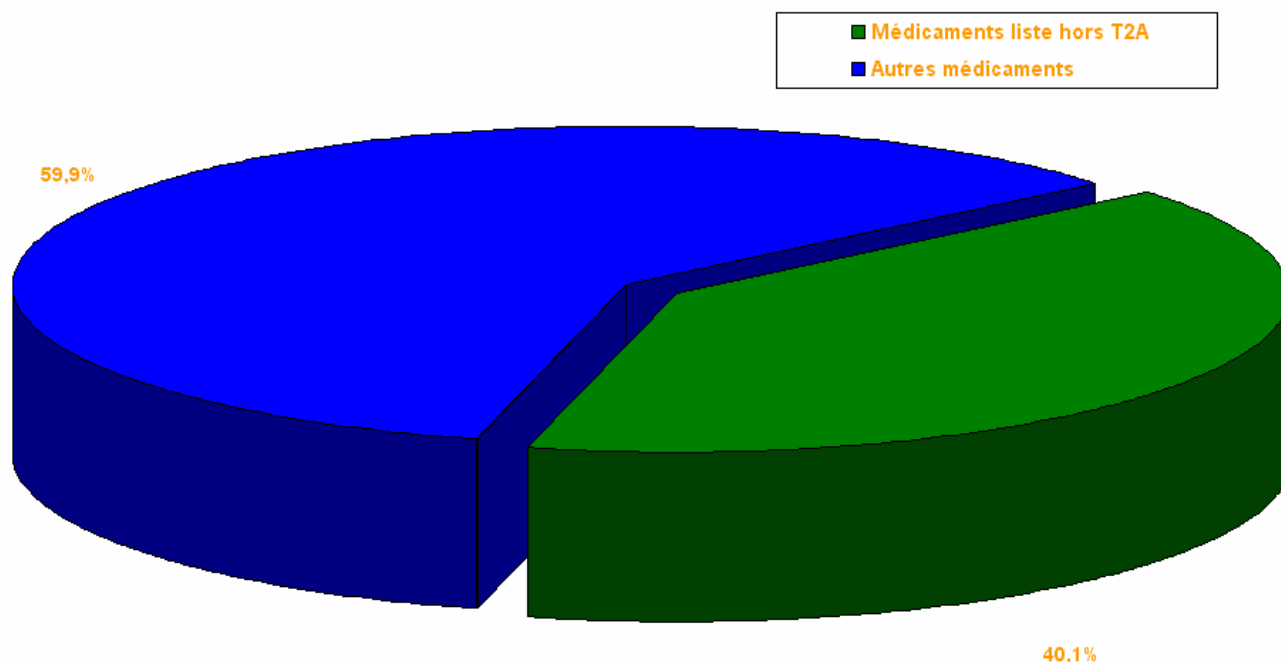
NB : Ne figurent ici, pour des raisons de pertinence économique, que les classes dans lesquelles le CA réalisé en officine par les génériques est au moins égal à 1,5 million d'euros.

Figure 11 : Le marché 2004 des médicaments pouvant être rétrocédés



Sur la base de la liste publiée le 6 septembre 2005 par le Ministère de la Santé et des Solidarités, le marché des médicaments pouvant être rétrocédés par les établissements hospitaliers s'est élevé en 2004 à 2,42 milliards d'euros, soit plus de 54% des ventes totales de médicaments aux collectivités. Les médicaments supprimés de cette liste - parce qu'ils font actuellement l'objet d'une procédure de remboursement en ville - n'ont pas été pris en compte. Ce chiffre doit par ailleurs être seulement considéré comme une estimation du marché des médicaments « rétrocédables » pour trois raisons : 1° les médicaments de la liste « rétrocession » dont la commercialisation a débuté en 2005 sont nécessairement exclus d'un chiffre portant sur l'année 2004 2° certains médicaments faisant l'objet d'une procédure d'inscription en ville, et donc écartés de ce chiffre, pouvaient être rétrocédés en 2004 3° compte tenu du fait que de nombreux médicaments figurant sur cette liste ont un potentiel de croissance élevé, leur marché 2005 excèdera vraisemblablement 2,4 milliards d'euros. Bien entendu, le marché de ces médicaments ne doit pas être confondu avec le montant des remboursements des médicaments effectivement rétrocédés par les hôpitaux et ensuite pris en charge par les régimes d'assurance maladie. Ce dernier montant était de l'ordre de 1,8 à 2 milliards d'euros en 2004 (marge de rétrocession comprise).

Figure 12 : Le marché 2004 des médicaments dispensés dans les hôpitaux pris en charge par l'assurance maladie en sus des prestations d'hospitalisation



Les remarques concernant la **figure 11** s'appliquent également à la **figure 12**. En effet, le chiffre présenté ici demeure une simple anticipation de ce marché dans la mesure où les premières listes de prix n'ont été publiées que fin 2004 et que les dispositions relatives au remboursement des médicaments de la liste « hors T2A » n'ont pris effet qu'au 1^{er} janvier 2005. Rappelons que le tarif de responsabilité servant de base au remboursement des spécialités pharmaceutiques concernées est égal, selon les dispositions de l'article L. 162-22-7 du Code de la Sécurité Sociale, « *au prix de vente aux établissements de santé déclaré par l'entreprise au Comité économique des produits de santé et publié par ce dernier. A défaut de déclaration ou en cas d'opposition définitive du comité, le tarif de responsabilité est fixé par décision du comité....* ». Toutefois, en l'absence de signature d'un contrat de bon usage entre l'établissement et l'Agence Régionale d'Hospitalisation, le remboursement n'est plus que de 70% de ce tarif de responsabilité.

La liste des médicaments pouvant être rétrocédés et celle des médicaments « hors T2A » se recoupent en grande partie. Les médicaments présents sur les deux listes représentaient 37,5% des ventes de médicaments aux établissements hospitaliers en 2004.

LES VENTES PAR CLASSE ATC

4. LES VENTES PAR CLASSE ATC

4.1 LES CLASSES LES PLUS VENDUES EN OFFICINE ET A L'HOPITAL

Pour calculer le montant des ventes de médicaments par classe, en officine comme à l'hôpital, les deux premiers niveaux de la classification ATC ont été retenus (niveau 1 : anatomique, niveau 2 : thérapeutique). Les résultats obtenus en retenant le premier ou les deux premiers niveaux ATC sont, en effet, sensiblement différents et permettent de mieux appréhender les caractéristiques de la consommation par classe.

♦ Classes ATC de niveau 1 (Tableau 8, tableau 9, Tableau 12)

En officine, ce sont les médicaments appartenant au système cardio-vasculaire qui représentent la plus forte consommation en valeur mais, en quantités, ce sont les médicaments du système nerveux qui sont les plus achetés (comme le montre par ailleurs le classement des premiers médicaments du marché français, les analgésiques sont fortement consommés).

A l'hôpital, ce sont les antinéoplasiques et les immunomodulateurs qui représentent désormais le poste de dépenses le plus important (26,0%). Les médicaments du sang et des organes hématopoïétiques se situent au deuxième rang devant les anti-infectieux.

♦ Classes ATC de niveau 2 (Tableau 10, Tableau 11 Tableau 13)

A l'officine comme à l'hôpital, les classements 2004 confirment le recul des ventes d'antibiotiques, dont la part de marché a nettement décru au cours de ces dernières années. En ce qui concerne le seul marché hospitalier, rappelons que les commandes passées par les pouvoirs publics dans le cadre du plan BIOTOX (essentiellement des fluoroquinolones) ont entraîné en 2002 une très forte croissance des ventes d'antibiotiques qui rendent les données de cette année tout à fait atypiques et peu interprétables.

A l'hôpital, le classement 2004 met en évidence le poids toujours croissant des antinéoplasiques et confirment que les pathologies lourdes, liées aux cancers et à l'infection par le VIH, représentent une part de plus en plus importante des achats de médicaments par les hôpitaux.

4.1.1 Répartition des ventes du marché officinal

Tableau 8 : Classes ATC niveau 1 les plus vendues, en valeur, sur le marché officinal (remboursable + non remboursable)

RANG 2004 (rang 2003)	ATC niveau 1	Part du marché officinal	
		2004	1994
1 (1)	C - Système cardio - vasculaire	22,7%	27,5%
2 (2)	N - Système nerveux	17,1%	13,0%
3 (3)	A - Voies digestives et métabolisme	14,9%	16,4%
4 (4)	R - Système respiratoire	8,8%	8,0%
5 (5)	J - Antiinfectieux	8,1%	12,3%
6 (8)	L - Antinéoplasiques et immunomodulateurs	5,9%	1,6%
7 (6)	G - Système génito-urinaire et hormones sexuelles	5,3%	4,9%
8 (7)	M - Muscle et squelette	5,1%	4,5%
9 (9)	B - Sang et organes hématopoïétiques	4,0%	2,7%
10 (10)	D - Dermatologie	3,2%	4,3%

Tableau 9 : Classes ATC niveau 1 les plus vendues, en quantités, sur le marché officinal (remboursable + non remboursable)

RANG 2004 (rang 2003)	ATC niveau 1	Part du marché officinal	
		2004	1994
1 (1)	N - Système nerveux	26,4%	20,1%
2 (2)	A - Voies digestives et métabolisme	16,4%	17,5%
3 (3)	C - Système cardio - vasculaire	15,2%	16,5%
4 (4)	R - Système respiratoire	11,0%	11,8%
5 (5)	J - Antiinfectieux	5,3%	7,5%
6 (6)	M - Muscle et squelette	5,0%	5,5%
7 (7)	D - Dermatologie	4,9%	5,4%
8 (8)	G - Système génito-urinaire et hormones sexuelles	3,5%	3,6%
9 (9)	S - Organes sensoriels	2,8%	3,7%
10 (10)	B - Sang et organes hématopoïétiques	2,8%	2,4%

Tableau 10 : Classes ATC niveau 2 les plus vendues, en valeur (remboursable + non remboursable), sur le marché officinal

RANG 2004 (rang 2003)	ATC niveau 2	Part du marché officinal	
		2004	1994
1 (1)	C10 - Hypolipémiants	6,9%	3,8%
2 (3)	C09 - Médicaments agissant sur le système rénine angiotensine	6,2%	4,3%
3 (2)	A02 - Médicaments pour les troubles de l'acidité	6,1%	4,5%
4 (6)	N06 - Psychoanaleptiques	5,0%	3,9%
5 (4)	N02 - Analgésiques	4,9%	4,1%
6 (7)	R03 - Médicaments des syndromes obstructifs des voies aériennes	4,6%	2,0%
7 (5)	J01 - Antibactériens à usage systémique	4,6%	9,0%
8 (9)	B01 - Antithrombotiques	3,6%	2,1%
9 (8)	G03 - Hormones sexuelles et modulateurs de la fonction génitale	3,1%	3,1%
10 (10)	N05 - Psycholeptiques	3,0%	3,1%
11 (12)	A10 - Médicaments du diabète	2,7%	1,5%
12 (11)	M01 - Antiinflammatoires et antirhumatismaux	2,5%	2,3%
13 (21)	L03 - Immunostimulants	2,1%	1,4%
14 (13)	C05 - Vasculoprotecteurs	2,0%	5,2%
15 (14)	C08 - Inhibiteurs calciques	1,9%	3,1%
16 (16)	S01 - Médicaments ophtalmologiques	1,9%	1,6%
17 (17)	G04 - Médicaments urologiques	1,8%	1,4%
18 (18)	L02 - Thérapeutique endocrine	1,8%	1,4%
19 (15)	C01 - Médicaments en cardiologie	1,8%	3,4%
20 (20)	J05 - Antiviraux à usage systémique	1,7%	0,6%

Tableau 11 : Classes ATC niveau 2 les plus vendues, en quantités (remboursable + non remboursable), sur le marché officinal

RANG 2004 (rang 2003)	ATC niveau 2	Part du marché officinal	
		2004	1994
1 (1)	N02 - Analgésiques	16,2%	11,0%
2 (2)	N05 - Psycholeptiques	5,1%	5,4%
3 (3)	J01 - Antibactériens à usage systémique	4,2%	6,2%
4 (4)	R05 - Médicaments du rhume et de la toux	4,0%	4,5%
5 (5)	C05 - Vasculoprotecteurs	3,2%	4,4%
6 (8)	A02 - Médicaments pour les troubles de l'acidité	2,8%	2,5%
7 (9)	N06 - Psychoanaleptiques	2,7%	2,6%
8 (7)	S01 - Médicaments ophtalmologiques	2,6%	3,4%
9 (6)	G03 - Hormones sexuelles et modulateurs de la fonction génitale	2,5%	2,4%
10 (10)	C10 - Hypolipémiants	2,4%	1,3%
11 (12)	A03 - Antispasmodiques et anticholinergiques	2,2%	2,3%
12 (16)	C09 - Médicaments agissant sur le système rénine angiotensine	2,2%	1,2%
13 (11)	R01 - Préparations nasales	2,2%	2,3%
14 (14)	A01 - Préparations stomatologiques	2,1%	2,2%
15 (15)	M01 - Antiinflammatoires et antirhumatismaux	2,1%	2,3%
16 (17)	A06 - Laxatifs	2,0%	2,1%
17 (13)	A12 - Suppléments minéraux	1,9%	2,2%
18 (18)	C01 - Médicaments en cardiologie	1,8%	2,2%
19 (19)	A07 - Antidiarrhéiques	1,6%	1,6%
20 (20)	R06 - Antihistaminiques à usage systémique	1,6%	1,4%

4.1.2 Répartition des ventes marché hospitalier

Tableau 12 : Classes ATC niveau 1 les plus vendues, en valeur, sur le marché hospitalier

RANG 2004 (rang 2003)	ATC niveau 1	Part du marché hospitalier	
		2004	1994
1 (1)	L - Antinéoplasiques et immunomodulateurs	26,0%	15,7%
2 (2)	B - Sang et organes hématopoïétiques	25,2%	20,6%
3 (3)	J - Antiinfectieux	21,2%	22,0%
4 (4)	N - Système nerveux	9,0%	11,9%
5 (5)	V - Médicaments divers	5,9%	8,4%
6 (8)	A - Voies digestives et métabolisme	3,7%	6,3%
7 (6)	C - Système cardio - vasculaire	3,1%	3,6%
8 (7)	M - Muscle et squelette	1,9%	2,1%
9 (9)	R - Système respiratoire	1,6%	1,8%
10 (10)	D - Dermatologie	1,0%	2,5%

Tableau 13 : Classes ATC NIVEAU 2 les plus vendues, en valeur, sur le marché hospitalier

RANG 2004 (rang 2003)	ATC niveau 2	Part du marché hospitalier	
		2004	1994
1 (1)	L01 - Antinéoplasiques	20,2%	6,5%
2 (2)	J05 - Antiviraux à usage systémique	10,6%	4,6%
3 (3)	B03 - Préparations antianémiques	10,0%	2,5%
4 (4)	B02 - Antihémorragiques	7,8%	1,5%
5 (5)	B05 - Substituts du plasma et solutions de perfusion	5,4%	11,1%
6 (6)	J01 - Antibactériens à usage systémique	4,9%	14,0%
7 (7)	L04 - Immunosuppresseurs	3,5%	3,8%
8 (9)	V03 - Tous autres médicaments	3,3%	1,4%
9 (10)	N01 - Anesthésiques	3,1%	4,6%
10 (11)	J06 - Immunsérums et immunoglobulines	3,0%	0,0%
11 (15)	J02 - Antimycosiques à usage systémique	2,3%	1,3%
12 (8)	L03 - Immunostimulants	2,2%	5,3%
13 (14)	B01 - Antithrombotiques	2,1%	5,6%
14 (16)	C02 - Antihypertenseurs	2,0%	0,1%
15 (15)	A16 - Autres médicaments des voies digestives et du métabolisme	2,0%	1,2%
16 (13)	N05 - Psycholeptiques	1,9%	3,1%
17 (21)	N02 - Analgésiques	1,6%	1,6%
18 (17)	V08 - Produits de contraste	1,3%	3,7%
19 (20)	V09 - Produits radiopharmaceutiques	1,2%	1,6%
20 (19)	M03 - Myorelaxants	0,9%	1,3%

ANALYSE DES VENTES CLASSE PAR CLASSE

4.2 ANALYSE DES VENTES DANS LES PRINCIPALES CLASSES ATC EN OFFICINE

4.2.1 Voies digestives et métabolisme (A)

Chiffre d'affaires des ventes aux officines

Unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
A01 Préparations stomatologiques	129	136	136	137	147	155
A02 Médic.pour les troubles de l'acidité	479	488	512	536	583	703
<i>dont A02B Antiulcéreux</i>	373	375	396	425	473	593
A03 Antispasmodiques et anticholinerg.	204	212	226	230	228	223
A04 Antiémétiques	7	8	9	15	18	20
A05 Thérapeutique hépatique	44	42	40	39	38	39
A06 Laxatifs	124	134	139	135	137	143
A07 Antidiarrhéiques	148	156	165	170	170	176
A08 Préparations contre l'obésité	74	48	15	14	33	62
A09 Médic. de la digestion	47	48	42	34	33	33
A10 Médicaments du diabète	164	185	220	240	266	302
A11 Vitamines	93	92	84	87	84	89
A12 Suppléments minéraux	165	173	175	179	183	183
A13 Toniques	42	43	37	38	37	35
A14 Anabolisants à usage systémique	1	1	1	1	0	0
A15 Stimulants de l'appétit	4	5	4	2	2	0
A16 Autres médicaments	17	16	16	23	30	34
TOTAL :	1 743	1 786	1 821	1 880	1 988	2 197
% du marché officinal :	16,4%	15,7%	15,6%	15,6%	15,7%	15,9%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
A01 Préparations stomatologiques	158	164	169	171	176	3,2%
A02 Médic.pour les troubles de l'acidité	785	907	1 015	1 106	1 130	9,0%
<i>dont A02B Antiulcéreux</i>	681	806	918	1 009	1 036	10,8%
A03 Antispasmodiques et anticholinerg.	214	197	195	182	181	-1,2%
A04 Antiémétiques	24	30	29	33	37	18,0%
A05 Thérapeutique hépatique	37	37	37	38	41	-0,8%
A06 Laxatifs	139	148	148	151	154	2,1%
A07 Antidiarrhéiques	179	183	175	186	181	2,0%
A08 Préparations contre l'obésité	48	55	53	37	38	-6,4%
A09 Médic. de la digestion	32	33	24	30	32	-3,8%
A10 Médicaments du diabète	330	366	401	436	508	11,9%
A11 Vitamines	85	71	74	72	71	-2,7%
A12 Suppléments minéraux	173	167	162	155	157	-0,5%
A13 Toniques	33	29	29	27	25	-5,1%
A14 Anabolisants à usage systémique	0	0	0	0	0	-27,7%
A15 Stimulants de l'appétit	0	0	0	0	0	-100,0%
A16 Autres médicaments	37	39	48	44	41	9,4%
TOTAL :	2 274	2 426	2 559	2 668	2 771	4,7%
% marché officinal	15,5%	15,4%	15,6%	15,2%	14,9%	

Voies digestives et métabolisme (A) - officines

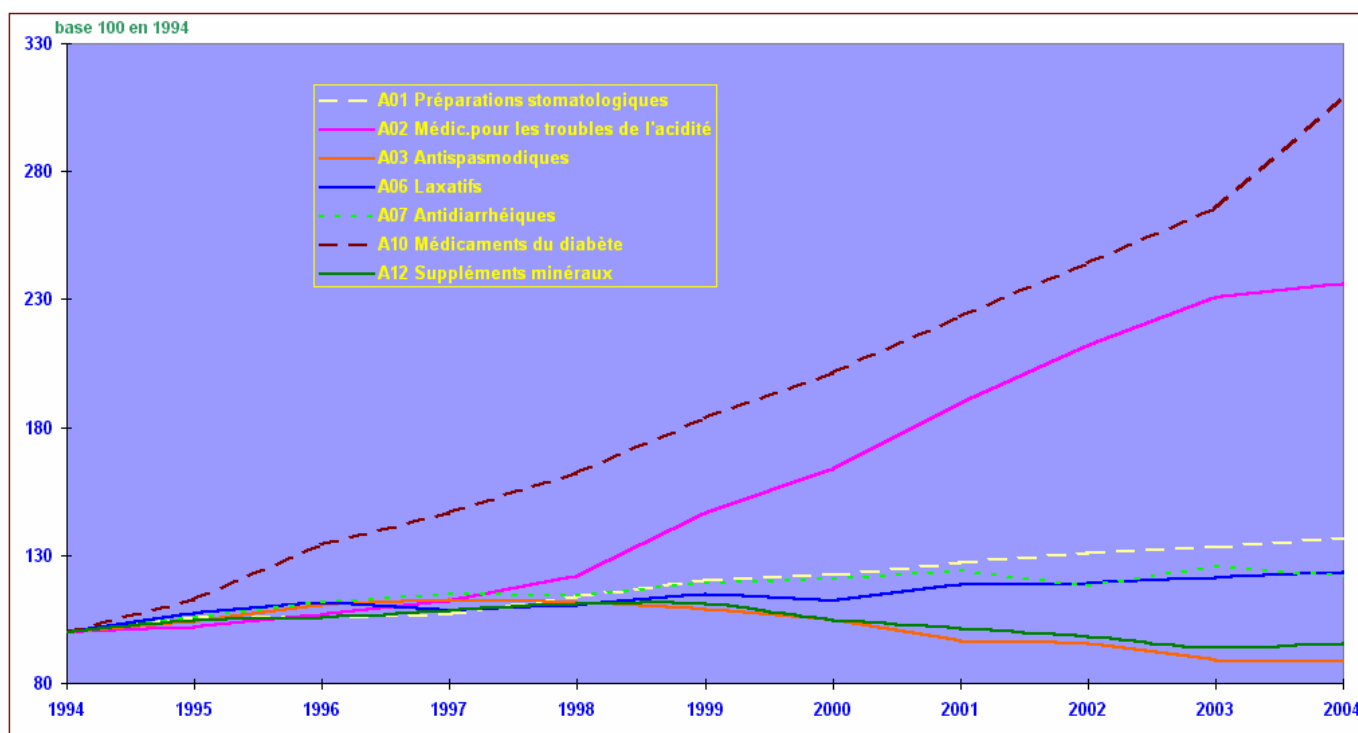
Le taux de croissance moyen annuel des ventes de médicaments des voies digestives et du métabolisme a été plus faible en valeur que celui de l'ensemble des spécialités pharmaceutiques (4,7 % contre 5,7%), mais presque identique en quantités : 0,3% contre 0,2%. Toutefois, les évolutions ont été très différentes d'une classe à l'autre.

La croissance du chiffre d'affaires des médicaments pour les troubles de l'acidité (A02) s'est fortement ralentie en 2004 (+2,2% par rapport à 2003), alors qu'elle avait été très soutenue au cours des dix années précédentes. Les ventes d'antiulcéreux (A02B), principale composante de cette classe, ont augmenté à un rythme à peine supérieur : 2,7% en 2004. Cette décélération est due, en grande partie, au développement important du marché des génériques dans cette classe : commercialisation des génériques du MOPRAL[®] et mise en place de plusieurs Tarifs Forfaitaires de Remboursement (TFR).

Depuis 1997, les ventes d'antispasmodiques (A03) diminuent en valeur. En quantités, elles ont quasiment stagné tout au long de la période (+0,5%).

Figure 13: Evolution indiciaire des ventes en officine en valeur - Voies digestives et métabolisme.

Seules les classes les plus vendues ont été représentées sur la figure 13 afin d'en faciliter la lecture.



Voies digestives et métabolisme (suite)

Unités vendues aux officines

Unité : million

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
A01 Préparations stomatologiques	63	64	65	64	65	67
A02 Médic. pour les troubles de l'acidité <i>dont A02B Antiulcéreux</i>	72 22	73 22	75 24	74 25	73 26	78 31
A03 Antispasmodiques et anticholinerg.	68	70	71	68	69	70
A04 Antiémétiques	3	4	4	5	5	5
A05 Thérapeutique hépatique	21	19	18	16	15	15
A06 Laxatifs	62	63	62	60	59	63
A07 Antidiarrhéiques	47	49	49	50	50	52
A08 Préparations contre l'obésité	7	5	2	2	3	3
A09 Médic. de la digestion	10	10	7	4	4	3
A10 Médicaments du diabète	32	34	36	37	39	42
A11 Vitamines	38	36	32	34	33	33
A12 Suppléments minéraux	63	65	62	61	62	62
A13 Toniques	10	9	8	8	8	7
A14 Anabolisants à usage systémique	0	0	0	0	0	0
A15 Stimulants de l'appétit	2	2	2	1	1	0
A16 Autres médicaments	9	8	9	8	8	8
TOTAL :	507	513	502	492	492	508
% du marché officinal :	17,5%	17,1%	16,9%	16,6%	16,7%	16,7%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
A01 Préparations stomatologiques	68	67	69	69	67	0,6%
A02 Médic. pour les troubles de l'acidité <i>dont A02B Antiulcéreux</i>	79 35	82 39	85 44	86 46	90 50	2,2% 8,7%
A03 Antispasmodiques et anticholinerg.	71	70	72	71	71	0,5%
A04 Antiémétiques	5	6	6	6	6	5,0%
A05 Thérapeutique hépatique	15	14	14	15	16	-2,9%
A06 Laxatifs	61	62	61	62	63	0,1%
A07 Antidiarrhéiques	52	54	51	53	51	0,7%
A08 Préparations contre l'obésité	3	2	2	2	2	-12,9%
A09 Médic. de la digestion	3	3	2	2	2	-14,0%
A10 Médicaments du diabète	41	44	47	53	56	5,6%
A11 Vitamines	33	27	27	27	27	-3,2%
A12 Suppléments minéraux	61	64	63	61	61	-0,4%
A13 Toniques	6	5	5	5	4	-7,7%
A14 Anabolisants à usage systémique	0	0	0	0	0	-35,2%
A15 Stimulants de l'appétit	0	0	0	0	0	-100,0%
A16 Autres médicaments	9	9	12	8	8	-1,0%
TOTAL :	508	511	516	520	522	0,3%
% marché officinal :	16,7%	16,5%	16,5%	16,4%	16,4%	

Voies digestives et métabolisme (A) – Officines (suite)

Même si elles ne représentaient en 2004 qu'un chiffre d'affaires modeste (37 millions d'euros), les ventes d'antiémétiques (A04) ont connu une très forte croissance depuis 1997. Celle-ci, qui paraît désormais stabilisée, est due à la sortie de la réserve hospitalière des sétrons fin 1996 et à leur mise en vente dans les officines.

Les ventes d'antidiarrhéiques (A07) ont faiblement augmenté en valeur entre 1994 et 2004 ; elles accusent même une tendance à la stagnation depuis 2000. La même observation peut être formulée à propos de l'évolution des quantités vendues.

Les ventes de médicaments du diabète (A10), qui concernent tant les médicaments du diabète de type 1 que du diabète de type 2 ont, en revanche, progressé à un rythme soutenu : + 11,9% en valeur et + 5,6% en quantités. L'attention accrue portée au diabète, les campagnes d'information relative à cette pathologie ainsi que la publication d'une Recommandation de Bonne Pratique doivent conduire à un meilleur dépistage, à une meilleure prise en charge des patients et à soigner des malades jusqu'alors non traités. Il est donc logique que les ventes des médicaments du diabète progressent régulièrement.

Les ventes de vitamines (A11) ont diminué en valeur (-2,7%) comme en quantité (-3,2%). L'écart – au demeurant assez faible – entre ces taux d'évolution s'explique par des hausses de prix dans une classe qui comprend beaucoup de spécialités non remboursables.

Dans les autres classes, les ventes ont faiblement progressé voire régressé comme celles des médicaments de la thérapeutique hépatique et celles des toniques. La classe des autres médicaments (A16) fait exception. Après avoir longtemps stagné, ses ventes ont connu une croissance très rapide, en raison de la commercialisation d'un nouveau médicament prescrit comme adjuvant de la nutrition du sujet âgé. Ce médicament représente désormais une part prépondérante des ventes en valeur de cette classe.

La diminution en valeur des ventes des préparations contre l'obésité (A08) au cours de la période 1994-2004 n'a pas été continue. Le retrait du marché des anorexigènes a d'abord entraîné une très forte diminution des ventes. Toutefois, la commercialisation en 1998 d'un nouveau médicament destiné au traitement de l'obésité a semblé créer une nouvelle dynamique dans cette classe : en 1999, les ventes en valeur ont augmenté de plus de 65%. L'évolution des ventes au cours de ces trois dernières années n'a cependant pas du tout confirmé cette reprise.

Enfin, les anabolisants à usage systémique (A14) ont pratiquement disparu du marché : leurs ventes en 2004 représentaient environ cinquante mille euros, soit moins de six mille boîtes.

4.2.2 Sang et organes hématopoïétiques (B)

Chiffre d'affaires des ventes aux officines

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
B01 Antithrombotiques	220	237	253	248	262	305
B02 Antihémorragiques	10	11	11	18	11	7
B03 Préparations antianémiques	31	38	26	25	24	24
B05 Substituts du plasma	31	30	22	34	21	21
TOTAL :	292	315	312	325	319	357
% du marché officinal :	2,7%	2,8%	2,7%	2,7%	2,5%	2,6%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
B01 Antithrombotiques	370	430	503	578	676	11,9%
B02 Antihémorragiques	7	9	10	10	9	-0,8%
B03 Préparations antianémiques	25	27	28	28	29	-0,6%
B05 Substituts du plasma	14	14	20	23	32	0,3%
TOTAL :	415	480	561	640	746	9,8%
% marché officinal	2,8%	3,0%	3,4%	3,6%	4,0%	

Unités vendues aux officines

unité : million

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
B01 Antithrombotiques	34	33	34	34	37	39
B02 Antihémorragiques	5	5	5	5	4	3
B03 Préparations antianémiques	16	15	13	13	13	13
B05 Substituts du plasma	15	14	12	16	11	12
TOTAL :	70	66	64	68	65	67
% du marché officinal :	2,4%	2,2%	2,1%	2,3%	2,2%	2,2%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
B01 Antithrombotiques	40	44	47	50	54	4,6%
B02 Antihémorragiques	2	3	3	3	3	-3,6%
B03 Préparations antianémiques	13	14	15	15	16	0,0%
B05 Substituts du plasma	8	8	10	10	16	0,1%
TOTAL :	64	70	75	79	88	2,3%
% marché officinal	2,1%	2,2%	2,4%	2,5%	2,8%	

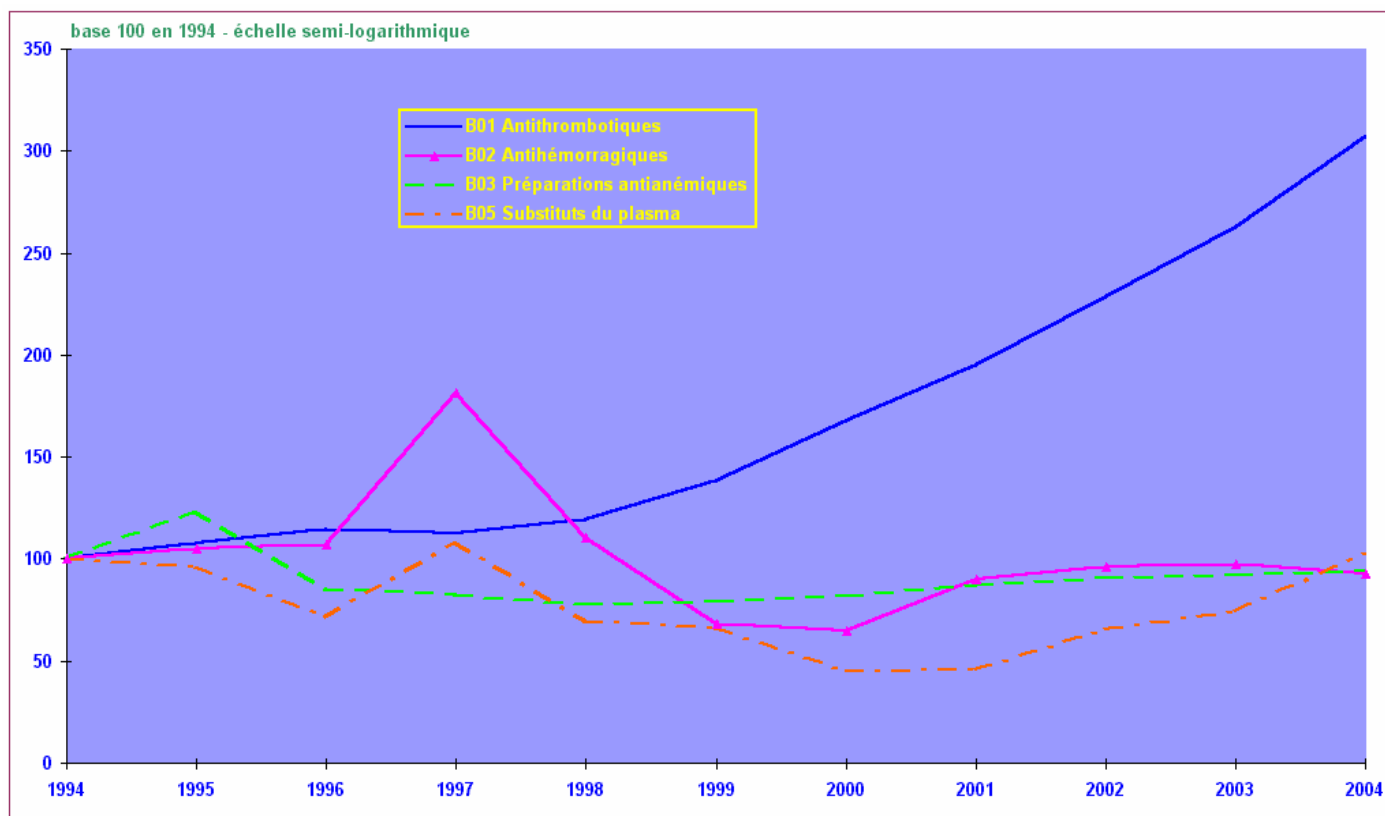
Sang et organes hématopoïétiques (B) – Officines

La classe des antithrombotiques (B01) représentait en 2004 près de 90% des ventes en valeur des médicaments du sang et des organes hématopoïétiques et plus de 63% des ventes en quantités. Cette classe comprend notamment les antiagrégants plaquettaires ainsi que les héparines de bas poids moléculaire. La très forte progression des ventes de cette classe depuis 1998 résulte de la commercialisation d'un nouvel antiagrégant plaquettaire, qui a rapidement conquis une part de marché importante.

Le faible niveau des antihémorragiques (B02) et des préparations antianémiques (B03) s'explique par le fait que ces classes étaient en 2004 essentiellement composées de médicaments destinés à l'usage hospitalier : facteur de la coagulation sanguine pour la classe B02, spécialités composées d'érythropoïétine pour la classe B03. Celles-ci sont désormais inscrites sur la liste des spécialités remboursables, avec le statut de médicament d'exception, mais elles ne sont disponibles en ville que depuis 2005. Le marché officinal de ces deux classes ne reflète donc pas leur importance réelle en termes de stratégie thérapeutique.

Même si elles ont progressé de nouveau depuis 2002, les ventes de substituts du sang et de solutions de perfusion (B05) sont restées stables (+0,3%) au cours de la période étudiée. Cette évolution n'appelle pas de commentaires particuliers dans la mesure où il s'agit d'une classe surtout représentée dans les hôpitaux (qui utilisent très largement les solutions de perfusion).

Figure 14 : Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur – Sang et organes hématopoïétiques



4.2.3 Système cardio-vasculaire (C)

Chiffre d'affaires des ventes aux officines

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
C01 Médicaments en cardiologie	363	388	404	410	410	419
C02 Antihypertenseurs	87	93	99	106	110	117
C03 Diurétiques	149	155	163	160	154	163
C04 Vasodilatateurs périphériques	388	364	346	317	287	265
C05 Vasculoprotecteurs	549	536	496	477	459	460
C07 Bêtabloquants	199	217	232	239	250	261
C08 Inhibiteurs calciques	334	338	343	339	338	336
C09 Médic. Syst. Rénine-angiotensine	455	477	525	566	625	714
C10 Hypolipidémiants	402	432	498	546	626	746
TOTAL :	2 926	3 000	3 105	3 161	3 258	3 480
% du marché officinal :	27,5%	26,3%	26,6%	26,3%	25,7%	25,2%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
C01 Médicaments en cardiologie	408	396	381	351	332	-0,9%
C02 Antihypertenseurs	124	136	143	151	147	5,4%
C03 Diurétiques	151	161	162	156	155	0,4%
C04 Vasodilatateurs périphériques	225	198	175	154	135	-10,0%
C05 Vasculoprotecteurs	432	424	405	388	375	-3,7%
C07 Bêtabloquants	264	285	296	294	299	4,1%
C08 Inhibiteurs calciques	326	337	354	359	361	0,8%
C09 Médic. Syst. Rénine-angiotensine	782	873	964	1 071	1 151	9,7%
C10 Hypolipidémiants	885	1 006	1 042	1 187	1 280	12,3%
TOTAL :	3 598	3 815	3 921	4 112	4 235	3,8%
% marché officinal	24,6%	24,2%	23,8%	23,4%	22,7%	

Unités vendues aux officines

unité : million

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
C01 Médicaments en cardiologie	64	66	66	65	65	66
C02 Antihypertenseurs	15	15	15	15	14	15
C03 Diurétiques	44	45	45	45	44	46
C04 Vasodilatateurs périphériques	83	77	70	63	56	60
C05 Vasculoprotecteurs	129	124	114	113	108	109
C07 Bêtabloquants	35	36	38	39	41	44
C08 Inhibiteurs calciques	37	36	35	34	33	32
C09 Médic. Syst. Rénine-angiotensine	36	36	38	41	44	49
C10 Hypolipidémiants	38	40	43	47	50	53
TOTAL :	480	473	465	461	454	474
% du marché officinal :	16,5%	15,8%	15,7%	15,6%	15,4%	15,6%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
C01 Médicaments en cardiologie	64	64	64	61	56	-1,4%
C02 Antihypertenseurs	15	15	16	16	16	0,8%
C03 Diurétiques	40	38	38	38	38	-1,5%
C04 Vasodilatateurs périphériques	54	49	48	44	39	-7,3%
C05 Vasculoprotecteurs	106	109	108	107	103	-2,2%
C07 Bêtabloquants	42	45	47	49	50	3,9%
C08 Inhibiteurs calciques	31	32	33	33	34	-0,9%
C09 Médic. Syst. Rénine-angiotensine	52	57	62	67	70	7,0%
C10 Hypolipidémiants	59	65	69	76	77	7,3%
TOTAL :	463	474	485	491	483	0,1%
% marché officinal	15,2%	15,3%	15,5%	15,5%	15,2%	

Evolution des ventes de statines

unité : million d'euros ou de boîtes

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Chiffre d'affaires	203	224	285	337	429	568
Unités vendues	8	9	12	15	19	25

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
Chiffre d'affaires	717	838	867	1 013	1 116	18,6%
Unités vendues	31	36	39	43	48	18,9%

Système cardio-vasculaire (C) – Officines

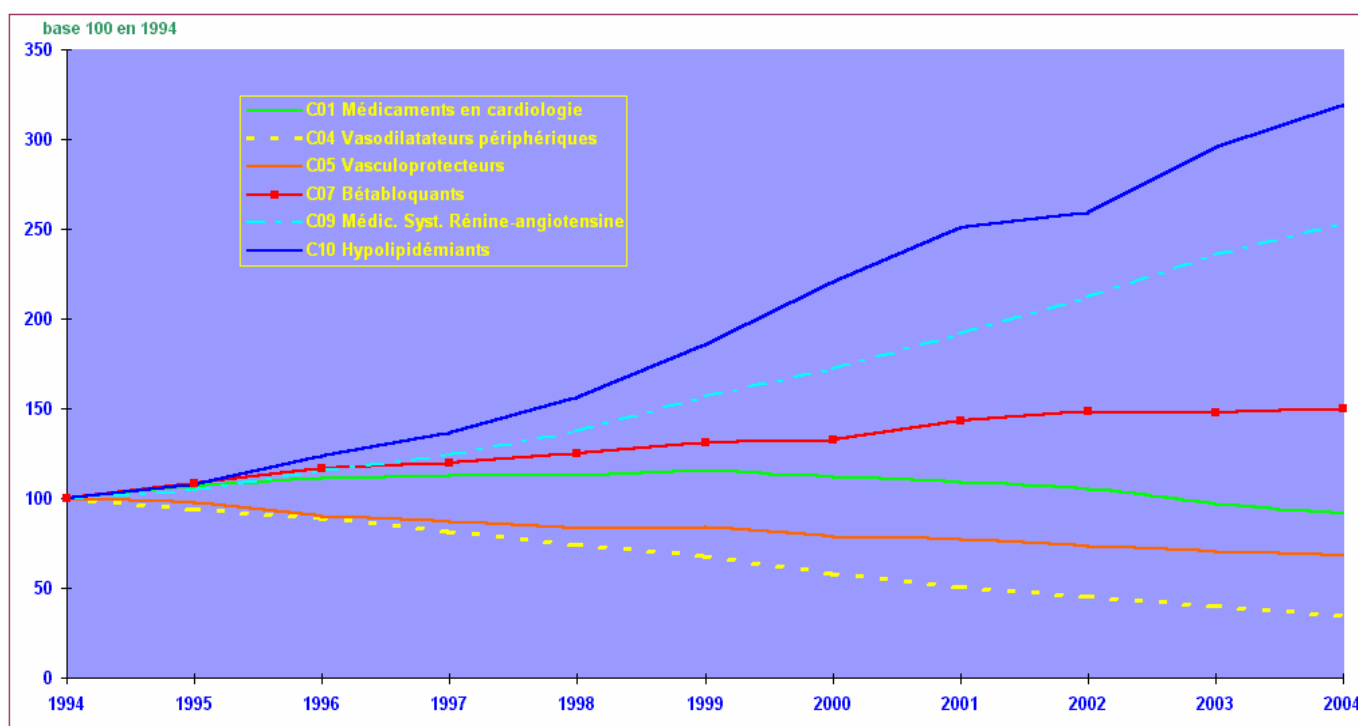
Le TCMA du chiffre d'affaires a été en moyenne de 3,8%, contre 5,7% pour l'ensemble des spécialités pharmaceutiques. En nombre d'unités vendues, les ventes ont été très stables (+0,1%). Bien que les maladies cardio-vasculaires constituent la première cause de mortalité en France, la progression des ventes de médicaments utilisés dans ces affections a donc été modérée au cours des années 1994 à 2004.

Ces résultats agrégés recouvrent néanmoins des évolutions divergentes. Les ventes de médicaments en cardiologie (C01), qui regroupent notamment les antiarythmiques et les stimulants cardiaques, diminuent régulièrement depuis quelques années en valeur et se sont complètement stabilisées en quantités. En ce qui concerne les antihypertenseurs (C02), les évolutions différentes du chiffre d'affaires et des unités vendues résultent, en grande partie, de la mise sur le marché de médicaments plus fortement dosés, à prise unique, qui ont conquis une part importante du marché. La durée de traitement contenue dans chaque boîte étant plus longue, il est logique que le nombre total de boîtes vendues diminue.

En ce qui concerne les vasculoprotecteurs (C05), la diminution du chiffre d'affaires et celle des unités vendues doivent être interprétées avec prudence. En effet, les prix de nombreux veinotoniques ont baissé. De surcroît, de nouvelles présentations ont été commercialisées. Par leur taille ou par leur dosage en substance active, celles-ci ont contribué, en augmentant le nombre de journées de traitement par boîte délivrée, à infléchir le nombre d'unités vendues. En revanche, la progression des ventes des médicaments du système rénine-angiotensine (C09) a été continue et presque aussi forte en quantités qu'en valeur. Cette classe est composée des inhibiteurs de l'enzyme de conversion (IEC) et des sartans, seuls ou en association. La forte progression des ventes d'hypolipidémisants (C10) est principalement due à l'apparition des statines, qui représentaient en 2004 plus de 87% du chiffre d'affaires de cette classe et dont le taux de croissance a été très élevé, en valeur comme en quantités (voir tableau page 45).

Figure 15: Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur – Système cardio-vasculaire

Seules les classes les plus vendues ont été représentées sur la figure 15 afin d'en faciliter la lecture



4.2.4 Médicaments dermatologiques (D)

Chiffre d'affaires des ventes aux officines

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
D01 Antifongiques	91	106	96	99	107	118
D02 Emollients et protecteurs	33	36	37	38	40	42
D03 Prép. pour trait. plaies & ulcères	9	8	7	7	6	5
D04 Antiprurigineux	24	22	19	14	14	15
D05 Médic. contre le psoriasis	15	14	17	19	22	24
D06 Antibiotiques et chimiothérapie	44	48	47	52	52	53
D07 Corticoïdes	36	39	38	39	42	43
D08 Antiseptiques et désinfectants	78	80	76	75	78	72
D09 Pansements médicamenteux	15	15	15	14	12	9
D10 Prép. Antiacnéiques	70	66	57	53	57	62
D11 Autres prép. dermatologiques	46	47	42	42	36	44
TOTAL :	460	480	451	453	465	487
% du marché officinal :	4,3%	4,2%	3,9%	3,8%	3,7%	3,5%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
D01 Antifongiques	124	137	148	163	188	7,6%
D02 Emollients et protecteurs	46	60	54	57	56	5,5%
D03 Prép. pour trait. plaies & ulcères	5	5	5	6	6	-3,4%
D04 Antiprurigineux	15	17	17	21	21	-1,4%
D05 Médic. contre le psoriasis	26	28	31	32	40	10,5%
D06 Antibiotiques et chimiothérapie	58	63	71	61	66	4,2%
D07 Corticoïdes	44	46	46	50	49	3,1%
D08 Antiseptiques et désinfectants	72	68	62	70	70	-1,1%
D09 Pansements médicamenteux	3	3	3	2	2	-18,3%
D10 Prép. Antiacnéiques	63	65	62	55	55	-2,4%
D11 Autres prép. dermatologiques	46	48	47	48	51	1,1%
TOTAL :	501	539	546	563	604	2,8%
% marché officinal	3,4%	3,4%	3,3%	3,2%	3,2%	

Unités vendues aux officines

unité : million

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
D01 Antifongiques	21	20	19	19	19	20
D02 Emollients et protecteurs	19	20	20	20	19	20
D03 Prép. pour trait. plaies & ulcères	3	2	2	2	2	2
D04 Antiprurigineux	4	3	3	4	4	4
D05 Médic. contre le psoriasis	1	1	1	1	1	1
D06 Antibiotiques et chimiothérapie	11	12	11	13	13	14
D07 Corticoïdes	23	23	22	23	25	25
D08 Antiseptiques et désinfectants	43	48	41	40	41	38
D09 Pansements médicamenteux	8	9	8	8	7	6
D10 Prép. Antiacnéiques	10	10	9	9	10	10
D11 Autres prép. dermatologiques	14	15	14	14	14	14
TOTAL :	156	164	151	153	154	153
% du marché officinal :	5,4%	5,5%	5,1%	5,2%	5,2%	5,0%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
D01 Antifongiques	20	21	22	24	25	2,1%
D02 Emollients et protecteurs	21	24	24	25	24	2,4%
D03 Prép. pour trait. plaies & ulcères	2	2	2	2	2	-3,3%
D04 Antiprurigineux	1	1	1	1	1	-13,5%
D05 Médic. contre le psoriasis	1	1	1	1	2	3,2%
D06 Antibiotiques et chimiothérapie	14	15	17	14	15	3,1%
D07 Corticoïdes	25	26	26	26	26	1,2%
D08 Antiseptiques et désinfectants	38	37	33	37	36	-1,5%
D09 Pansements médicamenteux	1	1	1	1	1	-23,2%
D10 Prép. Antiacnéiques	10	10	10	10	11	1,0%
D11 Autres prép. dermatologiques	14	15	15	15	14	-0,1%
TOTAL :	149	154	152	155	157	0,1%
% marché officinal	4,9%	5,0%	4,9%	4,9%	4,9%	

Médicaments dermatologiques (D) – Officines

Le TCMA des ventes de médicaments dermatologiques a été nettement plus faible en valeur que celui de l'ensemble des spécialités pharmaceutiques : 2,8% contre 5,7%. Et les quantités vendues n'ont quasiment pas progressé : + 0,1%. D'une classe à l'autre, néanmoins, les évolutions ont été très différentes.

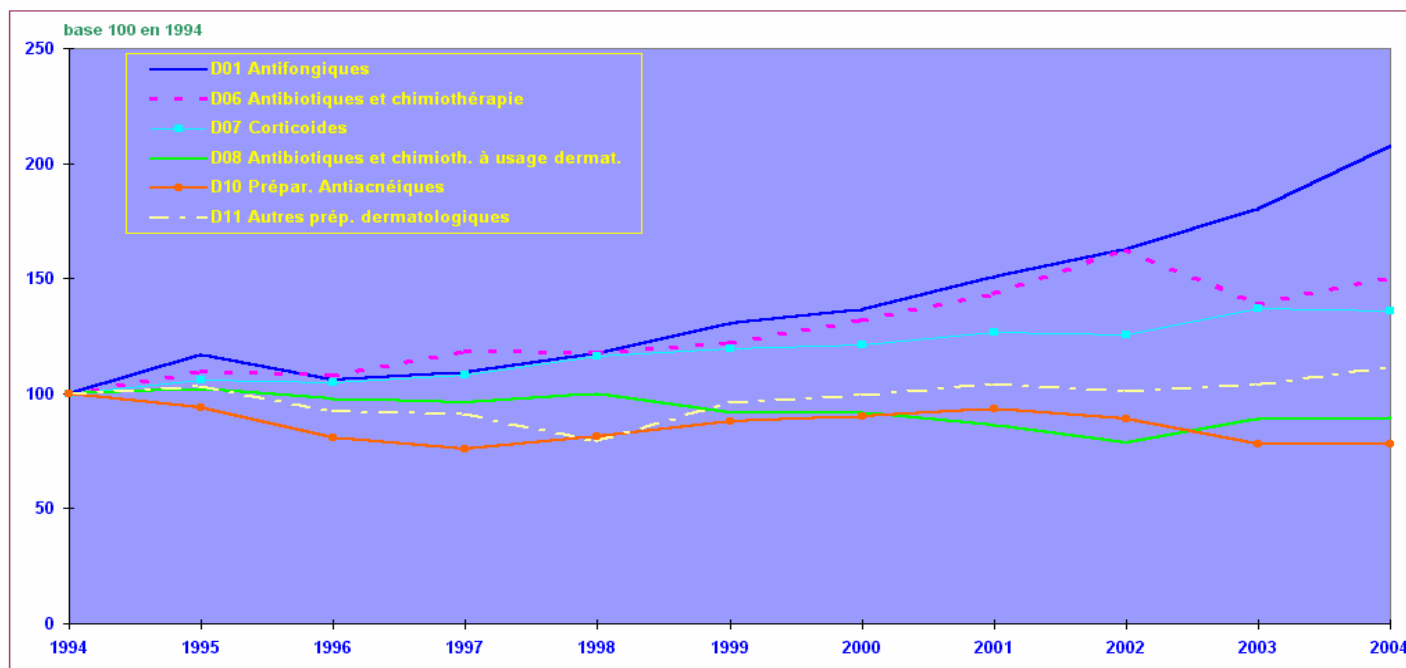
La classe des antifongiques (D01) s'est caractérisée par un taux de croissance plutôt élevé en valeur (7,6%) mais plus modéré en unités (2,1%). La progression du chiffre d'affaires est due à la commercialisation de quelques nouvelles spécialités plus onéreuses qui ont provoqué un effet de structure important (le prix moyen d'un antifongique a fortement augmenté, notamment au cours des années 1994 et 1995 et a plus que doublé au cours de la période étudiée).

Les ventes de médicaments destinés au traitement du psoriasis (D05) ont augmenté à un rythme encore plus soutenu en valeur (10,5%), alors que la progression des quantités vendues a été de 3,2%. L'écart entre les taux de croissance en valeur et en quantités résulte de la commercialisation en 1993 d'une nouvelle spécialité plus onéreuse, aux indications plus larges.

Les ventes en valeur d'antiacnéiques (D10) ont connu jusqu'en 2002 une évolution en « dents de scie », caractérisée malgré tout par une tendance à la baisse. Le montant des ventes a fortement diminué (-12,2%) en 2003 puis stagné en 2004. Les ventes en quantités sont, en revanche, demeurées très stables au cours de ces dernières années. Cet écart a pour cause essentielle une forte progression des génériques, dont les prix de vente sont inférieurs de 40% désormais à ceux des spécialités de référence.

Figure 16 : Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur – Médicaments dermatologiques

Seules les classes les plus vendues ont été représentées sur la figure 16 afin d'en faciliter la lecture



4.2.5 Médicaments du système génito-urinaire et hormones sexuelles (G)

Chiffre d'affaires des ventes aux officines

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
G01 Antinfectieux et antiseptiques	33	34	33	34	33	35
G02 Autres médicaments	12	12	12	12	21	24
G03 Hormones sexuelles	329	369	405	457	481	535
G04 Médic. urologiques	153	163	175	181	205	214
TOTAL :	527	578	625	684	741	808
% du marché officinal :	4,9%	5,1%	5,4%	5,7%	5,8%	5,9%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
G01 Antinfectieux et antiseptiques	36	39	33	34	38	1,4%
G02 Autres médicaments	26	31	34	39	43	13,6%
G03 Hormones sexuelles	538	573	616	614	568	5,6%
G04 Médic. urologiques	235	253	275	307	341	8,3%
TOTAL :	836	896	957	994	990	6,5%
% marché officinal	5,7%	5,7%	5,8%	5,6%	5,3%	

Unités vendues aux officines

unité : million

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
G01 Antinfectieux et antiseptiques	12	12	12	12	11	12
G02 Autres médicaments	4	4	3	3	3	3
G03 Hormones sexuelles	76	82	87	94	97	101
G04 Médic. urologiques	14	14	14	14	14	15
TOTAL :	106	112	116	122	126	131
% du marché officinal :	3,6%	3,7%	3,9%	4,1%	4,3%	4,3%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
G01 Antinfectieux et antiseptiques	13	12	11	12	12	0,2%
G02 Autres médicaments	3	3	3	3	3	-3,2%
G03 Hormones sexuelles	101	108	101	94	78	0,3%
G04 Médic. urologiques	15	16	17	18	19	3,4%
TOTAL :	133	140	132	127	113	0,6%
% marché officinal	4,4%	4,5%	4,2%	4,0%	3,5%	

Evolution des ventes de contraceptifs oraux (G03A), hors contraceptifs d'urgence

unité : million d'euros ou de traitements

	1 994	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999
C.A. Remboursable	33	34	35	37	37	50
C.A. Non Remboursable	76	82	83	87	93	101
TOTAL	109	115	119	124	131	150
Nbre Traitements remboursables	34	34	34	35	35	37
Nbre Traitements non remboursables	22	22	22	22	23	23
TOTAL	55	56	56	58	59	60

unité : million

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	TCMA 1994-2004
C.A. Remboursable	51	53	54	57	59	6,1%
C.A. Non Remboursable	105	112	117	127	129	5,4%
TOTAL	156	165	171	184	188	5,6%
Nbre Traitements remboursables	36	41	38	40	40	1,6%
Nbre Traitements non remboursables	24	26	26	27	26	1,8%
TOTAL	60	67	64	67	65	1,7%

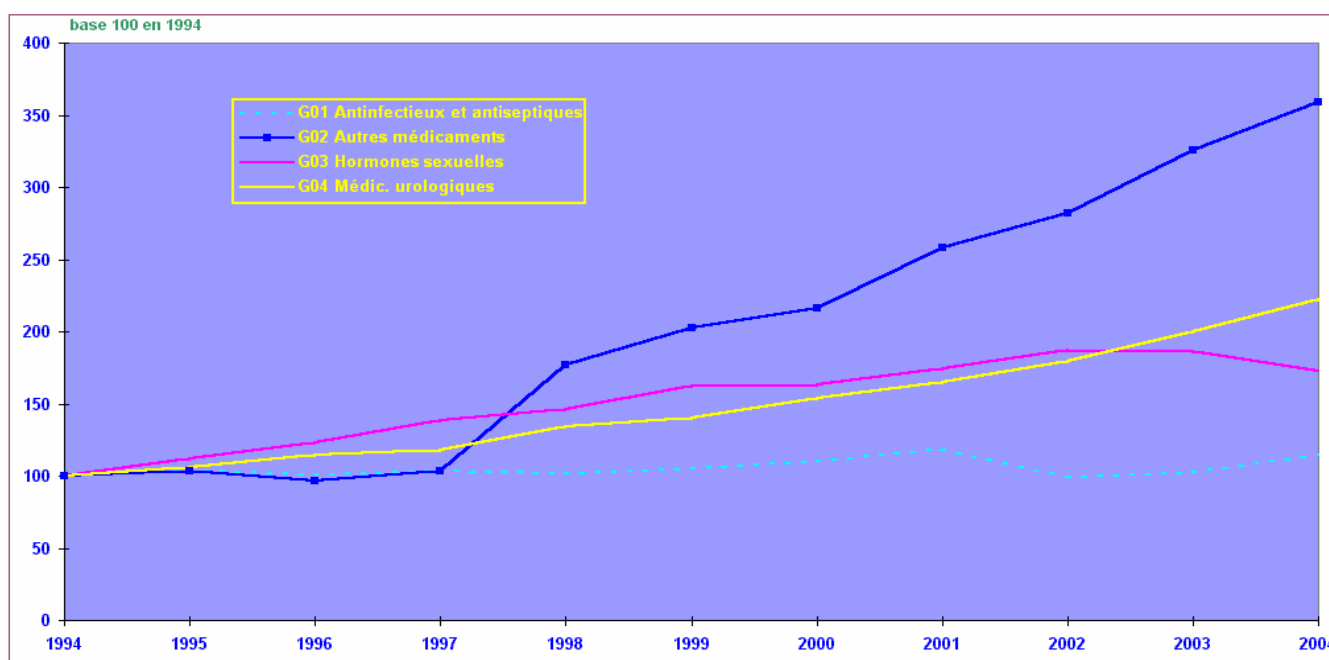
Médicaments du système génito-urinaire et hormones sexuelles (G) – Officines

Des quatre classes qui relèvent des médicaments du système génito-urinaire et des hormones sexuelles, **les hormones sexuelles (G03) et les médicaments urologiques (G04) ont représenté en 2004 près de 92% des ventes en valeur et plus de 86% des ventes en quantités de la classe entière.** La très forte augmentation des ventes des autres médicaments (G02) en 1998 résulte de la commercialisation d'un nouveau contraceptif intra-utérin. Ce médicament, beaucoup plus onéreux que les « autres médicaments » classés en G02, a provoqué – en raison du niveau atteint par ses ventes – une hausse importante du prix moyen des médicaments de cette classe.

Parmi les hormones sexuelles (G03), la sous-classe des contraceptifs hormonaux (G03A) présente la particularité de posséder de nombreuses spécialités non remboursables (mais obligatoirement prescrites). Leur chiffre d'affaires représente les deux tiers des ventes (voir tableau p.49). En revanche, si l'on raisonne en nombre de traitements vendus (cf. § 2.2 « Présentation des données »), les spécialités remboursables continuent à être majoritairement prescrites, même si leur part de marché a un peu diminué au cours de la période étudiée. Ce partage du marché, sans équivalent dans d'autres classes, résulte essentiellement du fait que les contraceptifs les plus récents, dits « de troisième génération » sont commercialisés en non remboursable.

Quant aux médicaments urologiques (G04), le TCMA de leurs ventes en valeur (8,3%) demeure élevé, notamment en raison de la mise sur le marché de nouveaux médicaments plus onéreux.

Figure 17 : Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur – Médicaments du système génito-urinaire et hormones sexuelles



4.2.6 Hormones systémiques (hormones sexuelles exclues) (H)

Chiffre d'affaires des ventes aux officines

Unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
H01 Hormones hypophysaires	8	17	23	59	90	112
H02 Corticoïdes à usage systém.	70	73	79	82	84	87
H03 Médicaments de la thyroïde	16	17	19	20	22	24
H04 Hormones pancréatiques	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0
H05 Médic. de l'équilibre calcique	26	25	23	20	19	17
TOTAL :	94	107	121	161	196	223
% du marché officinal :	0,9%	0,9%	1,0%	1,3%	1,5%	1,6%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
H01 Hormones hypophysaires	120	129	142	144	171	35,4%
H02 Corticoïdes à usage systém.	93	91	89	93	95	3,1%
H03 Médicaments de la thyroïde	24	26	29	33	34	8,1%
H04 Hormones pancréatiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0	-100,0%
H05 Médic. de l'équilibre calcique	16	15	14	13	13	-6,6%
TOTAL :	236	246	260	270	300	12,3%
% marché officinal	1,6%	1,6%	1,6%	1,5%	1,6%	

Unités vendues aux officines

Unité : million

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
H01 Hormones hypophysaires	1	1	1	2	2	2
H02 Corticoïdes à usage systém.	27	29	29	29	30	30
H03 Médicaments de la thyroïde	9	10	11	12	13	15
H04 Hormones pancréatiques	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
H05 Médic. de l'équilibre calcique	4	3	3	2	2	2
TOTAL :	38	41	42	43	45	47
% du marché officinal :	1,3%	1,3%	1,4%	1,5%	1,5%	1,6%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
H01 Hormones hypophysaires	2	2	2	2	2	2,0%
H02 Corticoïdes à usage systém.	32	31	31	32	33	1,9%
H03 Médicaments de la thyroïde	17	19	21	24	25	10,7%
H04 Hormones pancréatiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-100,0%
H05 Médic. de l'équilibre calcique	2	2	1	1	1	-9,0%
TOTAL :	51	52	54	58	60	4,7%
% marché officinal	1,7%	1,7%	1,7%	1,8%	1,9%	

Hormones systémiques (hormones sexuelles exclues) (H) - Officines

Les ventes d'hormones systémiques ont progressé en valeur comme en quantités à un rythme supérieur à celui de l'ensemble des spécialités pharmaceutiques. D'une classe à l'autre, toutefois, les évolutions ont été très divergentes.

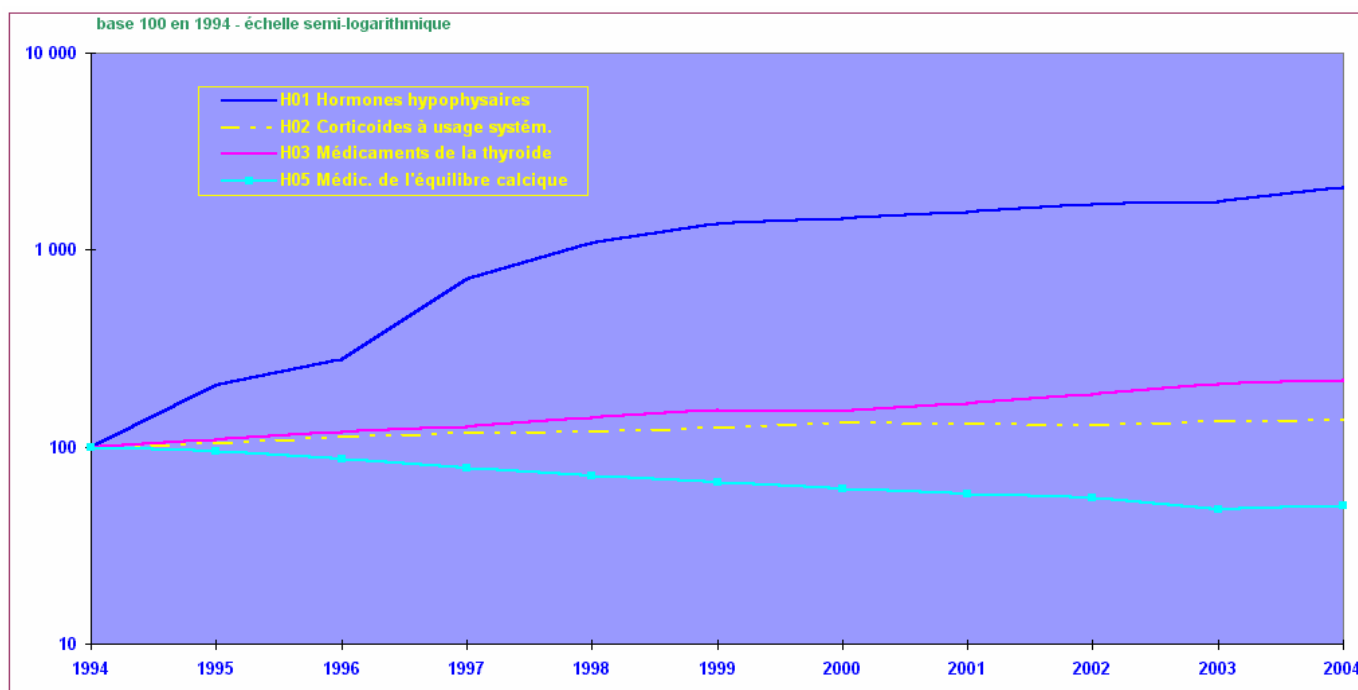
La très forte progression en valeur (35,4%) des ventes des hormones hypophysaires (H01) s'explique, d'une part, par la commercialisation en 1995 d'un produit onéreux dont les ventes ont rapidement atteint un niveau important et, d'autre part, par la sortie de la réserve hospitalière des hormones de croissance, qui bénéficient, de surcroît, de nouvelles indications. Depuis 1997, ces médicaments sont disponibles en ville : les ventes aux officines se sont totalement substituées à celles auparavant destinées aux hôpitaux. La très faible progression du chiffre d'affaires observée en 2003 semblait annoncer une stabilisation de ce marché mais l'année 2004 s'est, au contraire, caractérisée par une forte reprise des ventes : + 18,7%. La progression beaucoup plus modérée des unités vendues (2,0%) est due à des changements de conditionnements mais aussi au fait que ces nouveaux médicaments, s'ils sont onéreux et contribuent à la croissance du chiffre d'affaires de la classe, ne représentent sur le plan quantitatif qu'une faible consommation.

Les ventes de corticoïdes (H02) ont progressé en valeur à un rythme inférieur à celui du marché général.

Même s'ils ne constituent qu'un petit marché (34 millions d'euros en 2004), les médicaments de la thyroïde (H03) se caractérisent par un TCMA élevé de leurs ventes en valeur (8,1%) comme en quantités (10,7%).

Le marché des médicaments de l'équilibre calcique (H05) n'a cessé de diminuer régulièrement tout au long de ces dix dernières années, que ce soit en valeur ou en quantités.

Figure 18 : Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur – Hormones systémiques



4.2.7 Anti-infectieux (J)

Chiffre d'affaires des ventes aux officines

Unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
J01 Antibactériens à usage systémique	948	1 060	1 012	988	1 000	1 010
J02 Antimycosiques	17	16	14	11	14	22
J04 Antimycobactériens	9	9	8	5	5	5
J05 Antiviraux à usage systémique	61	70	63	77	150	169
J06 Immunoserums et immunoglobulines	0	0	0	0	2	3
J07 Vaccins	281	352	269	175	176	165
TOTAL :	1 316	1 507	1 365	1 257	1 346	1 373
% du marché officinal :	12,3%	13,2%	11,7%	10,5%	10,6%	10,0%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
J01 Antibactériens à usage systémique	1 036	1 025	946	911	848	-1,1%
J02 Antimycosiques	29	34	36	41	45	10,1%
J04 Antimycobactériens	5	5	5	5	6	-3,8%
J05 Antiviraux à usage systémique	239	256	287	283	317	17,9%
J06 Immunoserums et immunoglobulines	3	2	3	3	3	30,9%
J07 Vaccins	182	182	193	234	288	0,3%
TOTAL :	1 493	1 504	1 470	1 477	1 506	1,4%
% marché officinal :	10,2%	9,5%	8,9%	8,4%	8,1%	

Unités vendues aux officines

Unité : million

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
J01 Antibactériens à usage systémique	181	201	193	188	185	182
J02 Antimycosiques	1	1	1	1	1	1
J04 Antimycobactériens	1	1	1	1	0	0
J05 Antiviraux à usage systémique	3	3	3	2	3	3
J06 Immunoserums et immunoglobulines	0	0,02	0,02	0,02	0,13	0
J07 Vaccins	33	40	34	25	25	23
TOTAL :	219	245	231	216	214	210
% du marché officinal :	7,5%	8,2%	7,8%	7,3%	7,3%	6,9%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
J01 Antibactériens à usage systémique	174	168	155	145	134	-2,9%
J02 Antimycosiques	1	1	2	2	2	5,8%
J04 Antimycobactériens	1	0	0	0	0	-3,9%
J05 Antiviraux à usage systémique	3	4	4	4	4	3,1%
J06 Immunoserums et immunoglobulines	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	22,9%
J07 Vaccins	25	24	25	24	27	-1,9%
TOTAL :	204	197	186	176	168	-2,6%
% marché officinal :	6,7%	6,4%	5,9%	5,6%	5,3%	

Evolution des ventes de vaccins (J07)

unité : million d'euros ou de boîtes

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
C.A. Remboursable	235	309	226	142	133	146
C.A. Non Remboursable	46	43	43	33	43	19
Total :	281	352	269	175	176	165
Unités vendues remboursables	24	31	25	18	16	23
Unités vendues non remboursables	9	8	9	7	9	1
Total :	33	40	34	25	25	23

	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
C.A. Remboursable	166	167	174	217	267	1,3%
C.A. Non Remboursable	16	14	19	17	21	-7,6%
Total :	182	182	193	234	288	0,3%
Unités vendues remboursables	24	24	24	24	26	0,6%
Unités vendues non remboursables	1	1	1	1	1	-19,4%
Total :	25	24	25	25	27	-2,0%

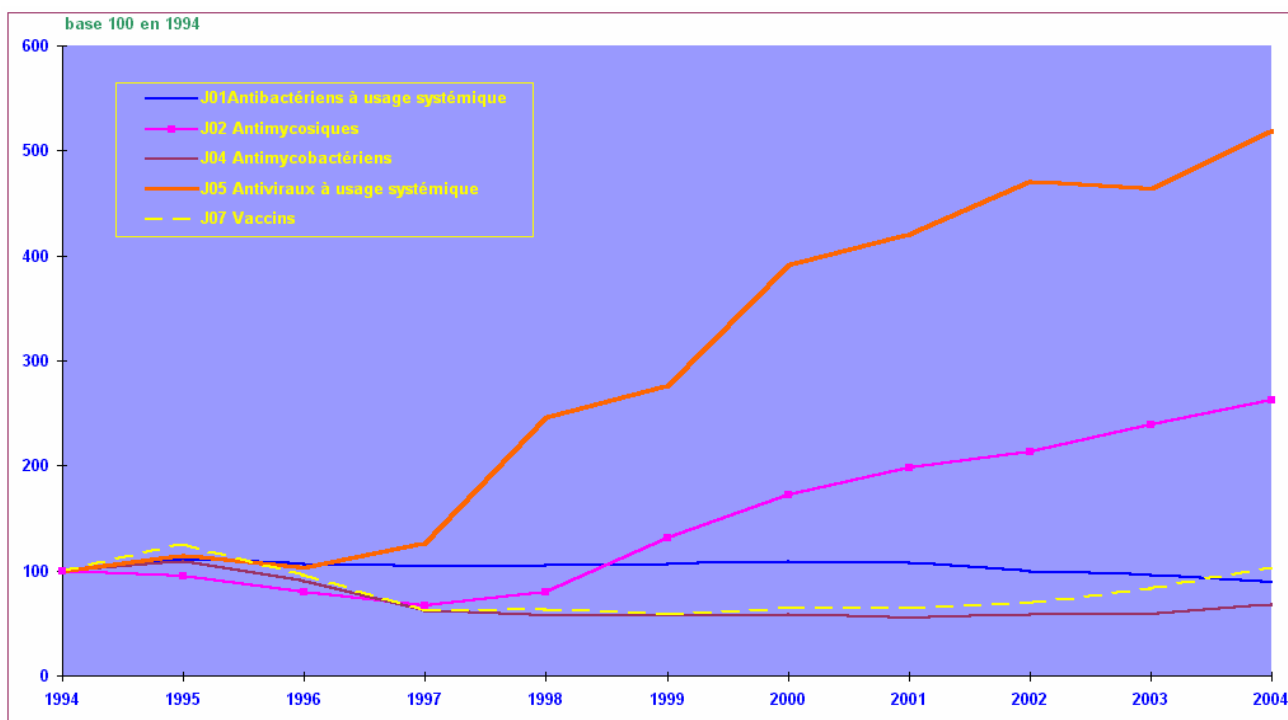
Anti-infectieux (J) – Officines

Que l'on raisonne en chiffre d'affaires ou en nombre d'unités, les ventes d'antibactériens à usage systémique (J01) ont diminué au cours de la période étudiée. Si elles ont longtemps constitué un facteur de croissance du marché pharmaceutique, les ventes d'antibiotiques exercent aujourd'hui un effet modérateur. A cet égard, il convient de bien distinguer le niveau des ventes et des consommations, qui peut être jugé encore trop important (ne serait-ce que par comparaison avec nos voisins européens), du rythme de progression de ces mêmes ventes.

La plupart des autres classes étudiées ne représentent, en valeur comme en quantités, qu'une part très modeste des ventes d'anti-infectieux. Les antiviraux systémiques (J05) et les vaccins (J07) font exception. En effet, les antiviraux systémiques se caractérisent par une importante progression de leurs ventes et celles-ci, en 2004, représentaient plus de 20% des ventes en valeur des anti-infectieux. Cette augmentation s'explique par la levée de la réserve hospitalière concernant les antirétroviraux : ceux-ci sont vendus en officine depuis 1997. Les immunosérums et immunoglobulines, longtemps absents du marché officinal et qui ne représentaient en 2004 qu'un chiffre d'affaires très modeste, ont été exclus de la **figure 19**.

L'évolution des ventes des vaccins (J07) a été très contrastée (voir tableau page 53). Après avoir fortement augmenté jusqu'en 1995 en raison de la campagne de vaccination contre l'hépatite B, les ventes ont fortement diminué dès la fin de cette campagne puis stagné jusqu'en 2001. La croissance des ventes a néanmoins été très soutenue en 2003 et en 2004, principalement en raison de la commercialisation d'un nouveau vaccin pneumococcique qui était en 2004 le vaccin le plus vendu du marché français.

Figure 19 : Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur – Anti-infectieux



4.2.8 Antinéoplasiques et immunomodulateurs (L)

Chiffre d'affaires des ventes aux officines

Unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
LD1 Antinéoplasiques	10	12	12	14	13	14
LD2 Thérapeutique endocrine	154	160	170	179	182	199
LD3 Immunostimulants	0,4	0,4	15,1	34	54	77
LD4 Immunosuppresseurs	4	4	5	5	5	20
TOTAL :	169	176	202	232	255	310
% du marché officinal :	1,6%	1,5%	1,7%	1,9%	2,0%	2,2%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
LD1 Antinéoplasiques	17	14	15	80	132	29,0%
LD2 Thérapeutique endocrine	213	246	294	299	338	8,1%
LD3 Immunostimulants	106	147	165	278	393	101,1%
LD4 Immunosuppresseurs	64	70	73	105	236	49,6%
TOTAL :	400	478	547	763	1 098	20,6%
% marché officinal	2,7%	3,0%	3,3%	4,3%	5,9%	

Unités vendues aux officines

Unité : million

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
LD1 Antinéoplasiques	2	2	2	2	2	3
LD2 Thérapeutique endocrine	5	5	5	5	4	5
LD3 Immunostimulants	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2
LD4 Immunosuppresseurs	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
TOTAL :	7	7	7	7	7	8
% du marché officinal :	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
LD1 Antinéoplasiques	3	2	3	2	3	4,5%
LD2 Thérapeutique endocrine	5	5	5	5	5	0,0%
LD3 Immunostimulants	0,2	0,4	0,4	0,5	0,7	26,4%
LD4 Immunosuppresseurs	0,6	0,8	0,8	1,0	1,8	28,2%
TOTAL :	8	8	9	9	10	4,1%
% marché officinal	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	

Antinéoplasiques et immunomodulateurs (L) - Officines

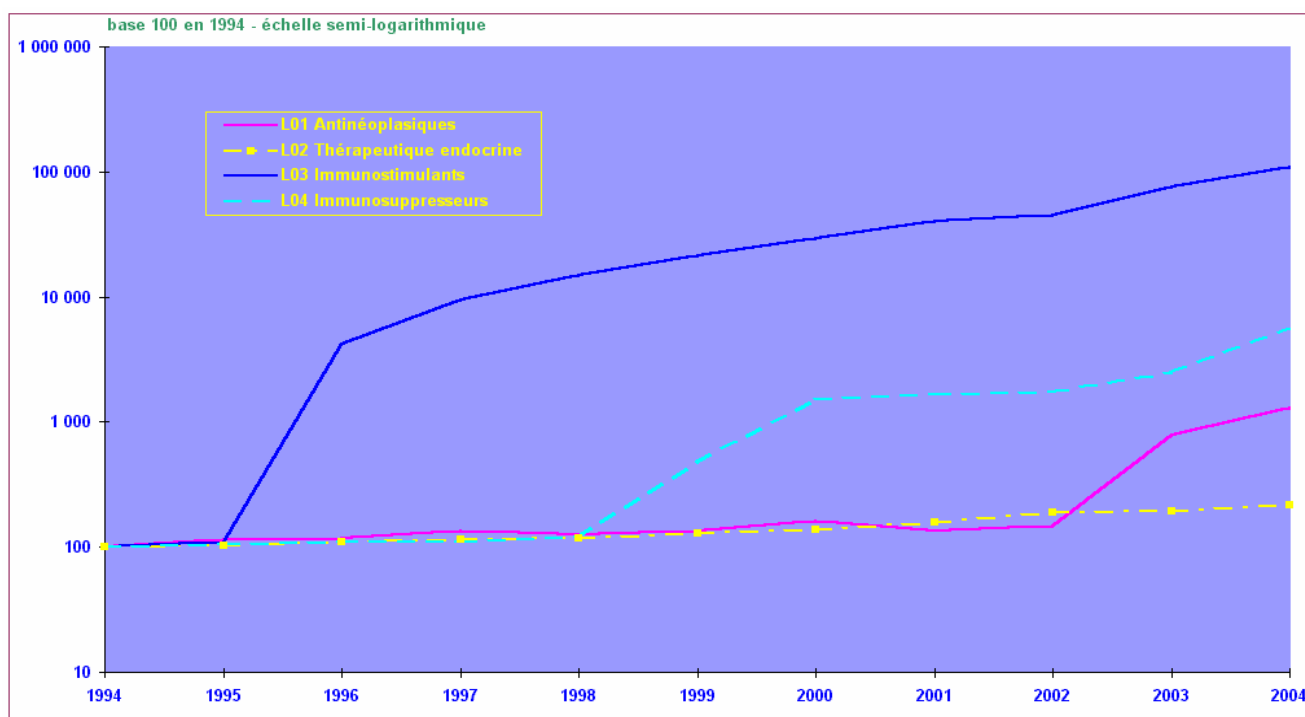
La très forte croissance de la classe L01 « antinéoplasiques » est due à la levée de la réserve hospitalière d'une spécialité destinée au traitement des leucémies myéloïdes chroniques et dont le chiffre d'affaires a, de surcroît, fortement augmenté en 2004.

La classe L02 « thérapeutique endocrinienne », qui comprend les spécialités destinées au traitement du cancer de la prostate ou du cancer du sein, représente près du tiers de toutes les ventes d'antineoplasiques et d'immunomodulateurs. La progression soutenue de son chiffre d'affaires au cours de la période examinée (TCMA=8,1%) a été marquée par des pauses, en 1998 et en 2003, qui n'ont pas entraîné de stabilisation durable de ce marché. En 2004, les ventes ont progressé de 13%.

Les ventes d'immunomodulateurs (L03) augmentent toujours très rapidement, mais cette croissance est due en grande partie à un report du marché hospitalier vers le marché officinal, à la suite de la levée de la réserve hospitalière pour certains interférons, indiqués dans le traitement des hépatites et de la sclérose en plaques. A l'hôpital, les ventes d'immunostimulants ont diminué de 29% en 2004.

La progression très importante, en valeur comme en quantités, des ventes d'immunosuppresseurs (L04) depuis 1999 résulte de la commercialisation en officine de plusieurs présentations de ciclosporine, faisant suite à la levée de la réserve hospitalière concernant ce médicament.

Figure 20 : Evolution des ventes en officine en valeur – Antinéoplasiques et immunomodulateurs



4.2.9 Médicaments du muscle et du squelette (M)

Chiffre d'affaires des ventes aux officines

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
M01 Antiinflammatoires	236	251	239	250	267	283
M02 Topiques pour douleurs art.	67	68	70	75	77	80
M03 Myorelaxants	94	103	107	110	104	96
M04 Antigoutteux	23	20	19	19	20	19
M05 Médic.des désordres osseux	30	31	35	42	54	61
M09 Autres médicaments	25	32	35	37	40	43
TOTAL :	475	505	505	533	562	583
% du marché officinal :	4,5%	4,4%	4,3%	4,4%	4,4%	4,2%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
M01 Antiinflammatoires	325	481	492	501	459	6,9%
M02 Topiques pour douleurs art.	81	81	82	83	85	2,5%
M03 Myorelaxants	90	80	69	88	88	-0,7%
M04 Antigoutteux	19	19	18	15	18	-2,2%
M05 Médic.des désordres osseux	68	87	113	162	215	21,9%
M09 Autres médicaments	48	55	66	72	80	12,2%
TOTAL :	632	803	840	921	944	7,1%
% marché officinal	4,3%	5,1%	5,1%	5,2%	5,1%	

Unités vendues aux officines

unité : million

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
M01 Antiinflammatoires	66	65	62	60	59	63
M02 Topiques pour douleurs art.	40	40	41	43	43	43
M03 Myorelaxants	34	36	35	34	32	26
M04 Antigoutteux	11	11	11	11	11	11
M05 Médic.des désordres osseux	1	1	1	2	2	2
M09 Autres médicaments	8	9	9	9	9	9
TOTAL :	160	163	159	158	156	155
% du marché officinal :	5,5%	5,4%	5,3%	5,4%	5,3%	5,1%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
M01 Antiinflammatoires	64	66	66	68	66	0,0%
M02 Topiques pour douleurs art.	39	38	38	38	38	-0,4%
M03 Myorelaxants	25	20	19	25	24	-3,4%
M04 Antigoutteux	12	12	12	11	12	1,4%
M05 Médic.des désordres osseux	2	3	4	5	7	17,9%
M09 Autres médicaments	10	10	11	11	12	3,5%
TOTAL :	152	149	150	159	160	0,0%
% marché officinal	5,0%	4,8%	4,8%	5,0%	5,0%	

Médicaments du muscle et du squelette (M) - Officines

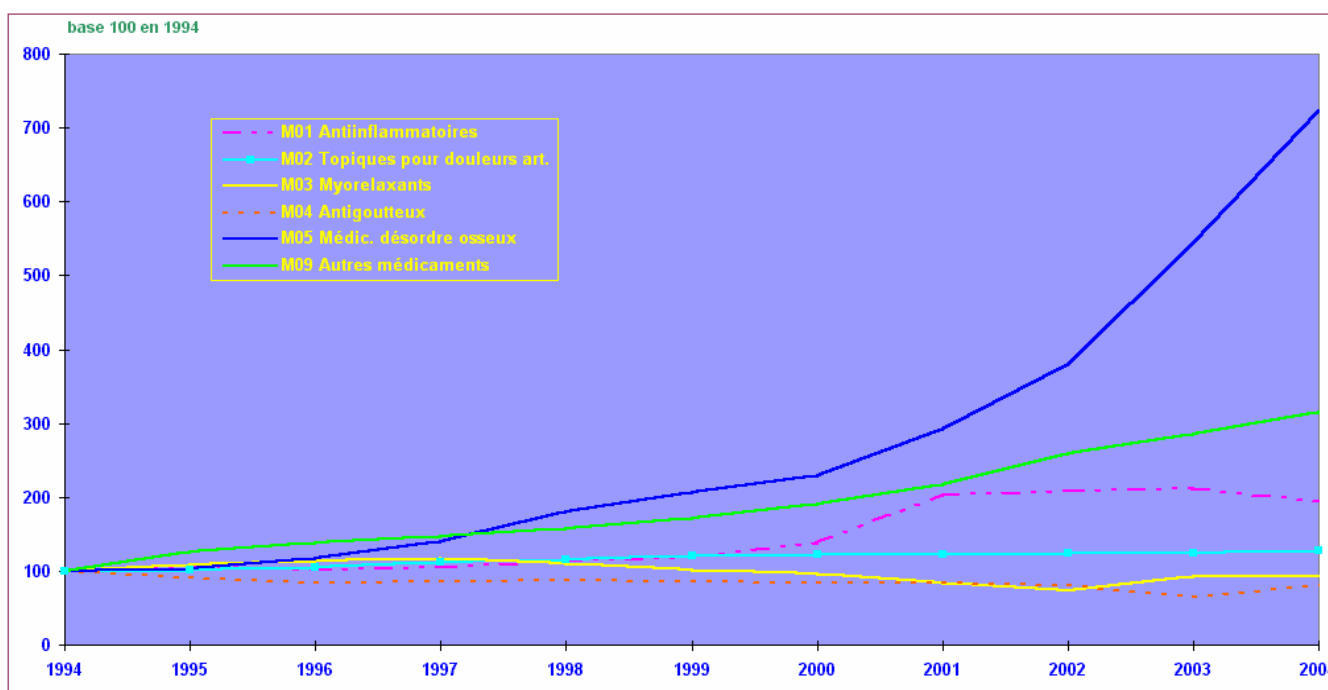
Les ventes de cette classe de médicaments ont globalement progressé à un rythme plus rapide (TCMA= 7,1%) que celui des ventes de l'ensemble des spécialités pharmaceutiques (TCMA=5,7%).

Les années 2001 à 2003 avaient été marquées par une très forte croissance des ventes d'anti-inflammatoires (M01), en raison de la commercialisation en France des inhibiteurs de la Cox-2. Aussi l'arrêt de commercialisation de Vioxx® en septembre 2004 a-t-il fortement contribué au recul du chiffre d'affaires de cette classe. Le chiffre d'affaires des inhibiteurs de la Cox-2 a diminué de plus de 17% en 2004, alors que celui des autres anti-inflammatoires a seulement baissé de 0,9%.

Les médicaments pour le traitement des désordres osseux (M05), qui ne constituent encore qu'une classe relativement modeste sur le plan économique (215 millions d'euros en 2004), se caractérisent par une très forte progression de leurs ventes tant en valeur (21,9%) qu'en quantités (17,9%). Cette croissance peut être imputée, dans une large mesure, à deux médicaments destinés au traitement de l'ostéoporose (et pour l'un d'eux à une indication dans la maladie de Paget).

En ce qui concerne les « autres médicaments » (M09), l'écart entre les taux de croissance en valeur et en quantités (12,2% contre 3,5%) résulte, en l'absence de revalorisation significative des prix individuels, de la mise sur le marché en 1993 d'un nouveau produit destiné au traitement symptomatique de la crise d'arthrose.

Figure 21 : Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur – Médicaments du muscle et du squelette



4.2.10 Système nerveux (N)

Chiffre d'affaires des ventes aux officines

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
N01 Anesthésiques	12	13	15	14	15	14
N02 Analgésiques	433	492	539	568	606	710
N03 Antiépileptiques	53	72	90	100	112	126
N04 Antiparkinsoniens	47	46	45	48	53	62
N05 Psycholeptiques	333	368	381	385	380	438
N06 Psychoanaleptiques	416	450	480	518	571	654
<i>dont N06A antidépresseurs</i>	273	300	329	370	407	463
N07 Autres médicaments	64	62	89	121	142	157
TOTAL :	1 357	1 494	1 638	1 754	1 879	2 161
% du marché officinal :	12,7%	13,1%	14,1%	14,6%	14,8%	15,7%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
N01 Anesthésiques	15	16	18	19	20	5,2%
N02 Analgésiques	741	812	859	897	921	7,8%
N03 Antiépileptiques	141	164	188	224	260	17,3%
N04 Antiparkinsoniens	66	66	72	77	80	5,5%
N05 Psycholeptiques	452	497	514	539	560	5,4%
N06 Psychoanaleptiques	699	755	810	865	923	8,3%
<i>dont N06A antidépresseurs</i>	495	538	558	583	576	7,8%
N07 Autres médicaments	198	216	213	253	251	14,7%
TOTAL :	2 311	2 525	2 674	2 873	3 016	8,3%
% marché officinal	15,8%	16,0%	16,3%	16,3%	16,2%	

Chiffre d'affaires des spécialités destinées au traitement de la dépendance tabagique

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Gommes	2	2	4	5	6	7
Patchs	17	14	11	11	15	19
Comprimés et divers	0,3	0,2	0,1	0,1	0	0,1
Total :	19	16	16	16	20	26

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
Gommes	9	10	9	10	16	21,7%
Patchs	47	40	29	60	52	12,0%
Comprimés et divers	1	15	18	22	15	49,3%
Total :	57	64	56	91	83	15,7%

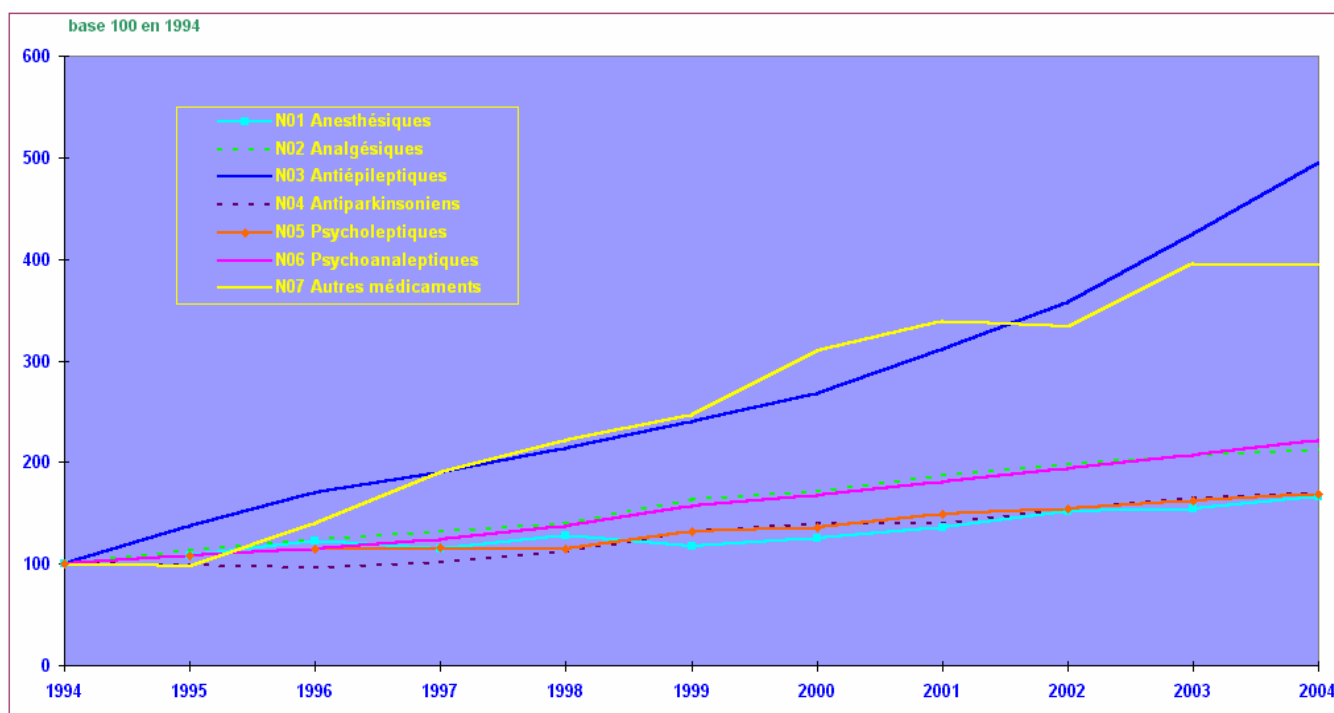
Systeme nerveux (N) – Officines

Les ventes des médicaments du système nerveux ont augmenté à un rythme supérieur à celui de l'ensemble des spécialités pharmaceutiques, tant en valeur (8,3% contre 5,7%) qu'en quantités (3,4%, contre 0,9%). D'une classe à l'autre, néanmoins, les évolutions sont très différentes.

Si les ventes d'analgésiques (qui regroupent tous les antalgiques) ont progressé à un rythme (7,8%) à peine inférieur à celui de l'ensemble des médicaments du système nerveux, les ventes des psychotroques ont, en revanche, augmenté modérément en valeur (5,4%) et sont restées stables en quantités (+ 0,2%). Les antiépileptiques, dont le niveau des ventes est encore modeste, se caractérisent néanmoins par un TCMA très élevé en valeur : + 17,3%, mais beaucoup plus modéré en quantités : 5,1%. Cet écart résulte de l'apparition de nouveaux médicaments, à partir de 1995, ayant un coût plus élevé, et qui ont pris une part importante du marché.

Au sein de la classe des psychoanalgésiques, dont le chiffre d'affaires a augmenté de 8,3% et les unités vendues de 1,2%, les évolutions ont été très différentes. Les ventes d'antidépresseurs (qui sont retracées sur les tableaux des pages 59 et 61) ont progressé en moyenne de 7,8% en valeur au cours de ces dix dernières années, mais leur montant a légèrement diminué en 2004 : - 1,2%. Cette baisse du chiffre d'affaires est toutefois imputable au développement des génériques dans cette classe car les ventes exprimées en quantités ont continué à progresser rapidement : + 5,6% en 2004.

Figure 22 : Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur – Système nerveux



Systeme nerveux (suite)

Unités vendues aux officines

unité : million

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
N01 Anesthésiques	3	3	3	3	3	3
N02 Analgésiques	326	350	375	388	388	426
N03 Antiépileptiques	15	16	17	18	18	19
N04 Antiparkinsoniens	9	9	8	9	9	9
N05 Psycholeptiques	158	155	154	153	149	156
N06 Psychoanaleptiques	76	76	72	71	71	75
<i>dont N06A antidépresseurs</i>	43	45	46	48	50	54
N07 Autres médicaments	10	10	13	16	17	21
TOTAL :	597	618	643	658	656	710
% du marché officinal :	20,5%	20,6%	21,7%	22,2%	22,2%	23,4%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
N01 Anesthésiques	4	4	4	4	5	6,2%
N02 Analgésiques	425	466	483	496	515	4,7%
N03 Antiépileptiques	20	21	22	23	25	5,1%
N04 Antiparkinsoniens	10	11	10	10	10	1,2%
N05 Psycholeptiques	154	155	158	157	162	0,2%
N06 Psychoanaleptiques	74	76	79	83	86	1,2%
<i>dont N06A antidépresseurs</i>	56	58	61	65	68	4,7%
N07 Autres médicaments	25	27	29	32	36	13,6%
TOTAL :	712	759	785	806	837	3,4%
% marché officinal	23,4%	24,5%	25,1%	25,4%	26,3%	

Unités vendues aux officines des spécialités destinées au traitement de la dépendance tabagique

unité : million

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Gommes	0,2	0,2	0,6	0,8	1	1
Patchs	0,7	0,6	0,5	0,4	1	1
Comprimés et divers	0,1	0,0	0,0	0,0	0	0,0
Total :	1	1	1	1	1	2

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
Gommes	1	1	1	1	2	28,7%
Patchs	3	3	2	4	4	20,8%
Comprimés et divers	0,2	0,6	0,8	0,8	0,7	26,8%
Total :	4	5	4	6	7	23,2%

Systeme nerveux (N) – Officines (suite)

Quant aux associations psycholeptiques-psychoanaleptiques, leurs ventes ont peu à peu diminué et plus aucune d'entre elles n'est commercialisée depuis 1999.

Les médicaments de la maladie d'Alzheimer, commercialisés en ville depuis 1998, ont contribué à la croissance de la classe N06 au cours de ces cinq dernières années. Leurs ventes en valeur, qui ont augmenté de plus de 42% en 2004, représentent désormais près de 24% des ventes de psychoanaleptiques.

Malgré le léger recul observé en 2002 et la stabilisation du chiffre d'affaires en 2004, les ventes de la classe N07 (autres médicaments) ont assez fortement progressé au cours de la période étudiée. Cette croissance est due pour une part à la commercialisation de « traitements substitutifs des pharmacodépendances majeures aux opiacés » et, pour une autre part, à la commercialisation au début des années 90 de dispositifs transdermiques destinés au traitement de la dépendance tabagique puis dans un second temps (fin 1999), au délistage de tous les médicaments de la dépendance tabagique. Ceux-ci peuvent donc être achetés en officine sans prescription médicale. Les tableaux présentés p.59 et p.61 mettent en évidence la part prépondérante de marché détenue par les dispositifs transdermiques (ou patchs), même si les ventes d'une nouvelle spécialité, commercialisée en 2001 sous forme de comprimés, ont rapidement progressé.

4.2.11 Antiparasitaires et insecticides (P)

Chiffre d'affaires des ventes aux officines

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
P01 Antiprotozoaires	15	15	16	19	19	20
P02 Antihelminthiques	8	8	7	7	7	7
P03 Antiparasitaires externes	3	3	1	1	1	1
TOTAL :	25	26	25	27	27	28
% du marché officinal :	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
P01 Antiprotozoaires	20	20	23	26	28	6,7%
P02 Antihelminthiques	7	7	7	8	9	2,0%
P03 Antiparasitaires externes	1	1	1	1	1	-8,6%
TOTAL :	27	28	31	36	39	4,3%
% marché officinal	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	

Unités vendues aux officines

unité : million

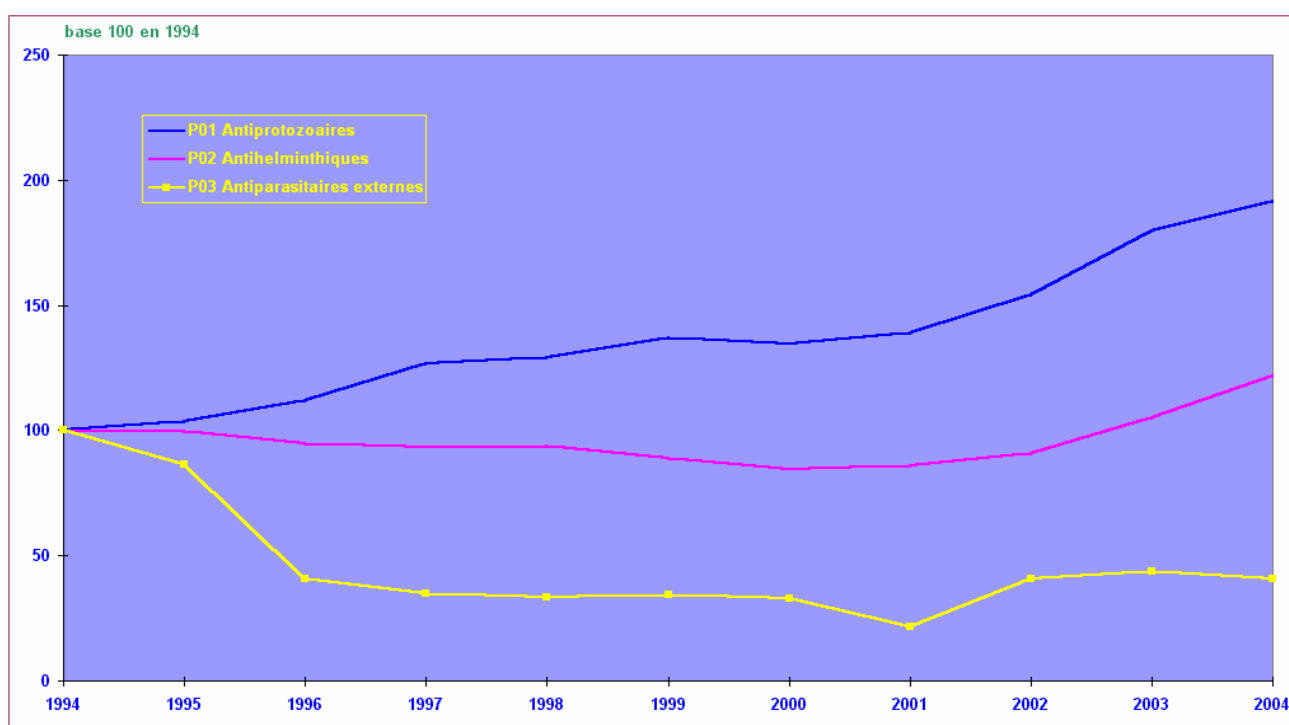
Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
P01 Antiprotozoaires	4	4	3	3	3	4
P02 Antihelminthiques	4	4	4	4	4	3
P03 Antiparasitaires externes	1	1	0	0	0	0
TOTAL :	9	9	8	8	8	7
% du marché officinal :	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
P01 Antiprotozoaires	4	4	4	4	4	0,1%
P02 Antihelminthiques	3	3	3	4	4	0,0%
P03 Antiparasitaires externes	0,3	0,2	0,4	0,4	0,3	-11,8%
TOTAL :	7	7	7	8	8	-0,8%
% marché officinal	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	

Antiparasitaires et insecticides (P) - Officines

Les ventes des antiparasitaires et des insecticides ont faiblement progressé en valeur et diminué en quantités ; elles représentent globalement les plus faibles montants de l'ensemble des classes étudiées. Cette classe se caractérise également par un nombre très restreint de spécialités commercialisées en officine : trente-cinq médicaments correspondant à une soixantaine de présentations en 2004. Les ventes d'antiprotozoaires (P01) représentaient en 2004 : 72 % de son chiffre d'affaires total et concernaient essentiellement les antipaludiques ainsi que les anti-amibiens. Leur croissance en valeur est essentiellement due à la progression des ventes des médicaments antipaludiques (qui ne sont pas remboursables aux assurés sociaux).

Figure 23 : Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur – Antiparasitaires et insecticides



4.2.12 Système respiratoire (R)

Chiffre d'affaires des ventes aux officines

Unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
R01 Préparations nasales	108	133	144	144	156	165
R02 Préparations pour la gorge	90	95	106	100	96	96
R03 Méd. des syndromes obstructifs des voies aér. <i>dont R03A Adrénergiques pour inhalation</i>	215 68	265 94	312 119	372 150	449 179	497 189
R05 Médic. Rhume et toux	256	293	287	277	277	281
R06 Antihistaminiques à usage systémique	123	136	143	159	173	188
R07 Autres médicaments	60	58	54	50	48	44
TOTAL :	852	980	1 045	1 102	1 198	1 271
% du marché officinal :	8,0%	8,6%	9,0%	9,2%	9,4%	9,2%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
R01 Préparations nasales	184	185	178	191	187	5,6%
R02 Préparations pour la gorge	88	83	76	81	97	0,8%
R03 Méd. des syndromes obstructifs des voies aér. <i>dont R03A Adrénergiques pour inhalation</i>	582 218	664 337	702 434	795 513	849 568	14,7% 23,7%
R05 Médic. Rhume et toux	274	247	255	272	244	-0,4%
R06 Antihistaminiques à usage systémique	201	210	215	224	236	6,7%
R07 Autres médicaments	41	38	33	32	30	-6,7%
TOTAL :	1 369	1 427	1 459	1 594	1 644	6,8%
% marché officinal	9,4%	9,1%	8,9%	9,1%	8,8%	

Unités vendues aux officines

Unité : million

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
R01 Préparations nasales	66	73	76	75	80	77
R02 Préparations pour la gorge	49	48	49	46	43	45
R03 Méd. des syndromes obstructifs des voies aér. <i>dont R03A Adrénergiques pour inhalation</i>	40 13	42 15	42 15	42 16	43 18	45 19
R05 Médic. Rhume et toux	132	152	149	143	142	146
R06 Antihistaminiques à usage systémique	40	42	43	45	47	47
R07 Autres médicaments	17	17	15	15	14	12
TOTAL :	343	375	375	366	370	373
% du marché officinal :	11,8%	12,5%	12,6%	12,4%	12,5%	12,3%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
R01 Préparations nasales	77	73	69	72	69	0,5%
R02 Préparations pour la gorge	40	39	37	40	45	-0,7%
R03 Méd. des syndromes obstructifs des voies aér. <i>dont R03A Adrénergiques pour inhalation</i>	48 21	48 22	45 23	48 25	48 27	2,0% 7,3%
R05 Médic. Rhume et toux	143	133	136	143	126	-0,4%
R06 Antihistaminiques à usage systémique	50	52	53	51	50	2,4%
R07 Autres médicaments	12	12	10	10	9	-6,0%
TOTAL :	370	356	350	364	348	0,2%
% marché officinal	12,2%	11,5%	11,2%	11,5%	11,0%	

Système respiratoire (R) - Officines

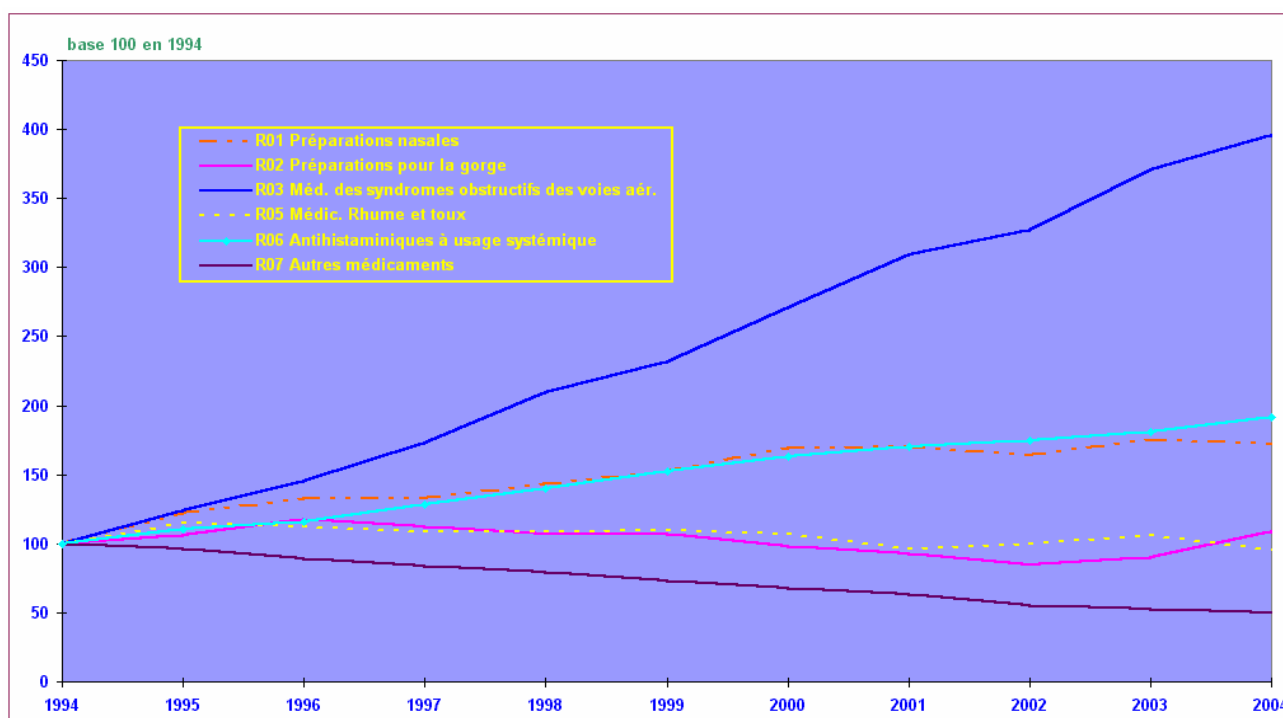
La pathologie asthmatique constitue une part de plus en plus importante du chiffre d'affaires de la classe « système respiratoire ». En effet, les ventes de médicaments antiasthmatiques représentaient 25% de celles de la classe entière en 1994, mais plus de 50% en 2004. Toutefois, si le TCMA des antiasthmatiques en officine est de 14,7%, en valeur, il est seulement de 2% en quantités.

L'augmentation des ventes des antiasthmatiques aux officines est essentiellement due à celle des adrénérgiques pour inhalations (R03A), dont le TCMA a été de 23,7%. Même en quantités, les ventes des adrénérgiques ont fortement augmenté : + 7,3% en moyenne annuelle.

Les antihistaminiques à usage systémique (R06) ont également augmenté à partir de 1994, mais leur rythme de progression a été beaucoup plus modéré, surtout au cours de ces dernières années.

Pour l'ensemble de la période, les ventes de préparations nasales (R01) ont augmenté au même rythme que l'ensemble des spécialités vendues aux officines, mais elles stagnent depuis 2000. Malgré la reprise observée en 2003, les ventes des médicaments du rhume et de la toux (R05) ont diminué entre 1994 et 2004, que ce soit en valeur ou en quantités (-04,% dans les deux cas).

Figure 24 : Evolution indiciaire des ventes en officine en valeur –
Système respiratoire



4.2.13 Organes sensoriels (S)

Chiffre d'affaires des ventes aux officines

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
S01 Médicaments ophtalmologiques	166	174	181	190	208	228
S02 Médicaments otologiques	14	13	13	13	15	17
S03 Prépar. ophtalmo. et otologiques	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,00
TOTAL :	179	187	194	204	223	246
% du marché officinal :	1,7%	1,6%	1,7%	1,7%	1,8%	1,8%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
S01 Médicaments ophtalmologiques	254	300	324	351	357	8,0%
S02 Médicaments otologiques	18	19	19	16	15	1,3%
S03 Prépar. ophtalmo. et otologiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	n.s.
TOTAL :	272	319	343	367	372	7,6%
% marché officinal	1,9%	2,0%	2,1%	2,1%	2,0%	

Unités vendues aux officines

unité : million

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
S01 Médicaments ophtalmologiques	99	103	96	95	94	93
S02 Médicaments otologiques	9	8	8	8	8	10
S03 Prépar. ophtalmo. et otologiques	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	108	111	104	102	102	103
% du marché officinal :	3,7%	3,7%	3,5%	3,5%	3,5%	3,4%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
S01 Médicaments ophtalmologiques	91	90	90	88	83	-1,7%
S02 Médicaments otologiques	10	11	11	8	7	-1,8%
S03 Prépar. ophtalmo. et otologiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	n.s.
TOTAL :	101	102	100	96	90	-1,8%
% marché officinal	3,3%	3,3%	3,2%	3,0%	2,8%	

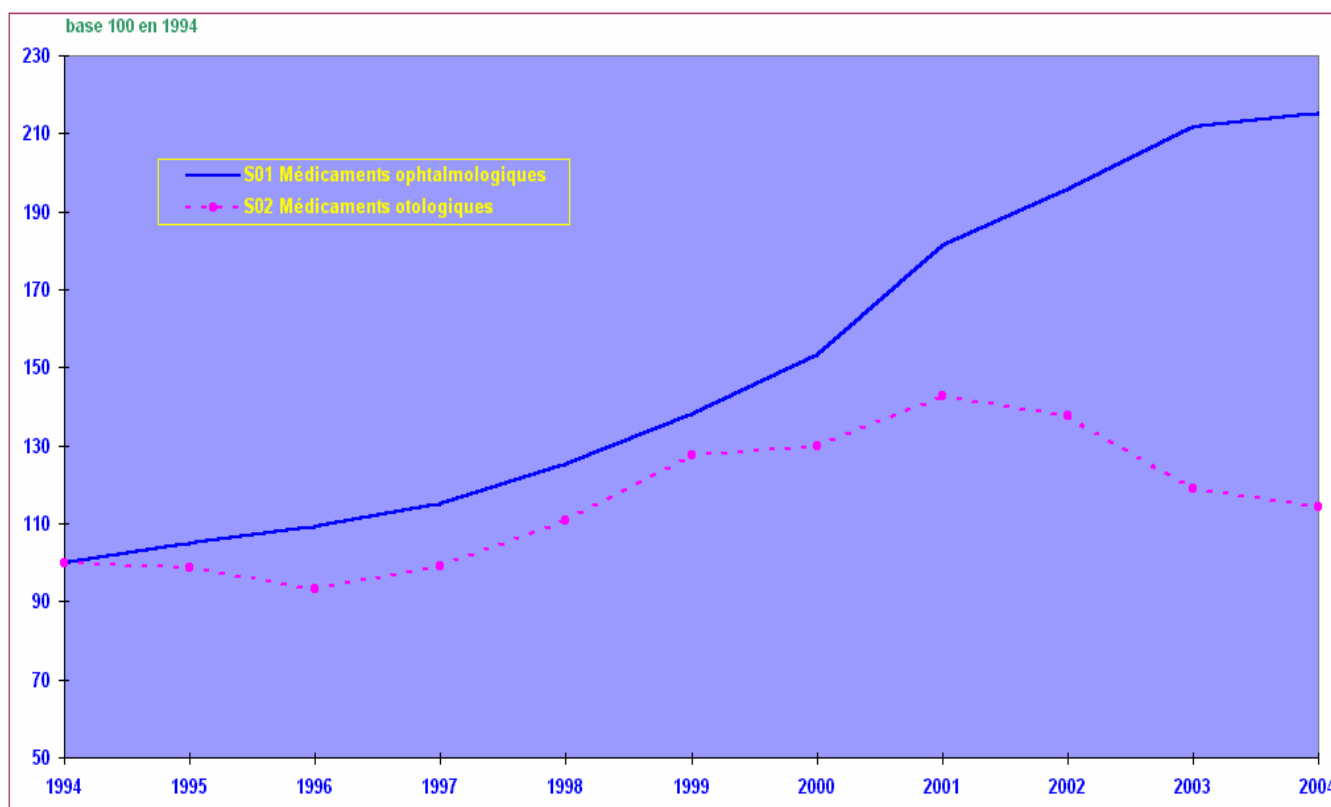
Organes sensoriels (S) - Officines

Les médicaments ophtalmologiques (S01) représentent à eux seuls plus de 95% des ventes de médicaments des organes sensoriels.

La croissance du chiffre d'affaires des médicaments ophtalmologiques (TCMA = 8,0%) a été régulière à partir de 1994, mais son rythme s'est beaucoup accéléré depuis 2000. Le nombre d'unités vendues a, en revanche, diminué au cours de la période (TCMA = -1,7%). Ces évolutions divergentes résultent notamment de la mise sur le marché de collyres prescrits en deuxième intention (pour les patients atteints d'un glaucome) et qui sont beaucoup plus onéreux que les autres spécialités de la classe déjà commercialisées. Quant à la forte progression du chiffre d'affaires depuis 2000, elle est due en grande partie à la commercialisation en France d'un nouveau médicament, dont la première indication reconnue par l'autorisation de mise sur le marché concerne le traitement des patients présentant une dégénérescence maculaire liée à l'âge.

Les préparations ophtalmologiques et otologiques (S03), dont le montant des ventes a toujours été très faible, ont presque disparu du marché des spécialités pharmaceutiques à la suite du changement de statut de la plupart des médicaments de cette classe. Ceux-ci en effet sont devenus des dispositifs médicaux en 1998 et ne sont donc plus pris en compte dans les statistiques relatives aux spécialités pharmaceutiques. Pour cette raison, l'évolution des ventes de cette classe a été exclue de la figure 25.

**Figure 25 : Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur –
Organes sensoriels**



4.2.14 Divers (V)

Chiffre d'affaires des ventes aux officines

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
V01 Allergènes	2	2	2	2	2	1
V03 Tous autres médicaments	86	89	93	96	99	106
<i>dont V03AF médic. détoxifiants dans un traitement cytotatique</i>	2	2	1	1	1	1
V04 Médicaments pour diagnostic	3	4	4	4	5	5
V06 Nutriments	28	30	22	22	22	21
V07 Tous autres produits non thérapeutiques	5	5	5	4	3	3
V08 Produits de contraste	41	50	50	53	57	63
TOTAL :	165	180	176	180	188	200
% du marché officinal :	1,6%	1,6%	1,5%	1,5%	1,5%	1,4%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
V01 Allergènes	1	1	1	1	1	-4,0%
V03 Tous autres médicaments	108	106	106	118	135	4,6%
<i>dont V03AF médic. détoxifiants dans un traitement cytotatique</i>	5	2	2	2	2	1,4%
V04 Médicaments pour diagnostic	5	5	6	8	7	7,3%
V06 Nutriments	20	19	17	17	16	-5,7%
V07 Tous autres produits non thérapeutiques	5	5	5	4	4	-2,9%
V08 produits de contraste	67	73	79	88	103	9,6%
TOTAL :	211	211	217	238	267	4,9%
% marché officinal	1,4%	1,3%	1,3%	1,4%	1,4%	

Unités vendues aux officines

unité : million

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
V01 Allergènes	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
<i>V03AF médic. détoxifiants dans un traitement cytotatique</i>	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
V04 Médicaments pour diagnostic	4	3	3	3	3	3
V06 Nutriments	19	19	15	15	15	15
V07 Tous autres produits non thérapeutiques	3	3	3	2	1	2
V08 Produits de contraste	3	3	3	3	3	3

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
V01 Allergènes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-8,8%
<i>V03AF médic. détoxifiants dans un traitement cytotatique</i>	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	-2,1%
V04 Médicaments pour diagnostic	3	3	3	2	2	-8,0%
V06 Nutriments	14	13	12	12	11	-5,3%
V07 Tous autres produits non thérapeutiques	2	2	2	2	1	-6,7%
V08 Produits de contraste	3	3	3	3	4	2,9%

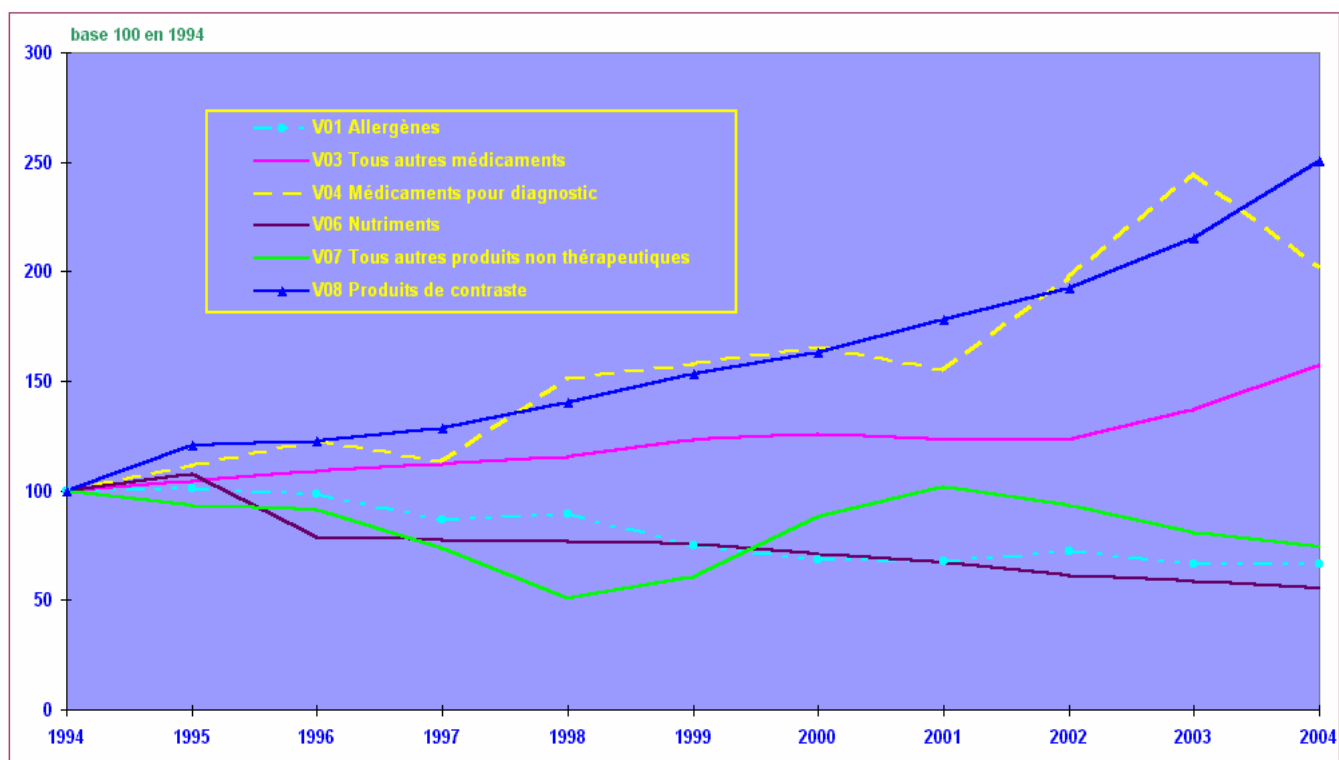
Divers (V) - Officines

Comme son nom l'indique, cette classe regroupe des médicaments aux finalités thérapeutiques très différentes ; aussi ne serait-il guère pertinent de procéder à une comparaison des évolutions respectives des ventes des sous-ensembles qui la composent. De surcroît, au sein de ces médicaments « divers », il existe une classe – V03 « tous autres médicaments » – constituée elle-même de tous les médicaments non classés ailleurs et qui présente de ce fait une très grande hétérogénéité. Elle comprend, par exemple, les gaz médicaux, quelques médicaments qui ont des indications en cancérologie, certaines solutions pour perfusion. Aussi n'a-t-il pas été jugé utile d'indiquer les montants en quantités de cette sous-classe, mais seulement celle des médicaments classés en V03AF, c'est à dire « les médicaments détoxifiants dans un traitement cytotatique » (au demeurant bien davantage utilisés à l'hôpital qu'en ville). Pour la même raison, le montant total des unités vendues de tous les médicaments relevant des médicaments divers n'a pas été reporté sur le tableau de la page 69.

L'évolution en valeur de la classe V03 (TCMA = 4,6%) est due essentiellement à un effet de champ. Les gaz médicaux n'ayant obtenu des autorisations de mise sur le marché qu'à partir de 1997, le montant de leurs ventes n'a été intégré dans les statistiques de l'Afssaps qu'à compter de cette date.

Deux autres classes se caractérisent par un taux de croissance élevé : les médicaments pour diagnostic (V04) dont le TCMA a été de 7,3% ainsi que les produits de contraste (V08) avec un TCMA de 9,6%.

Figure 26 : Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur – Divers



4.3 ANALYSE DES VENTES DANS LES PRINCIPALES CLASSES ATC A L'HOPITAL

4.3.1 Voies digestives et métabolisme (A)

Chiffre d'affaires des ventes aux hôpitaux

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
A01 Préparations stomatologiques	1	2	2	2	2	2
A02 Médic.pour les troubles de l'acidité	15	17	16	14	15	16
<i>dont A02B Antiulcéreux</i>	14	15	15	14	14	15
A03 Antispasmodiques	9	10	10	9	10	10
A04 Antiémétiques	30	29	25	14	12	16
A05 Thérapeutique hépatique	0	0	0	0	0	0
A06 Laxatifs	10	10	10	9	8	8
A07 Antidiarrhéiques	4	5	5	4	4	4
A08 Préparations contre l'obésité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
A09 Médic. de la digestion	0,2	0,3	0,2	0,3	0,1	0,1
A10 Médicaments du diabète	3	3	3	4	3	4
A11 Vitamines	8	8	8	7	9	10
A12 Suppléments minéraux	2	2	2	2	2	3
A13 Toniques	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
A14 Anabolisants à usage systémique	0	0	0	0	0	0
A15 Stimulants de l'appétit	0,0	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0
A16 Autres médicaments	19	20	16	7	36	35
TOTAL :	103	107	99	73	102	107
% du marché hospitalier :	6,3%	5,7%	4,9%	3,4%	4,4%	4,2%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
A01 Préparations stomatologiques	2	2	2	2	2	5,4%
A02 Médic.pour les troubles de l'acidité	17	18	21	21	19	2,0%
<i>dont A02B Antiulcéreux</i>	16	17	19	17	15	0,7%
A03 Antispasmodiques	9	9	9	8	9	-0,8%
A04 Antiémétiques	11	11	13	13	15	-6,9%
A05 Thérapeutique hépatique	0,1	0,3	0,2	0,1	0,1	-10,7%
A06 Laxatifs	8	9	8	9	8	-1,2%
A07 Antidiarrhéiques	4	4	4	4	4	-1,5%
A08 Préparations contre l'obésité	0	0	0	0	0	-8,9%
A09 Médic. de la digestion	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-11,5%
A10 Médicaments du diabète	4	3	3	5	4	2,4%
A11 Vitamines	10	9	12	12	13	4,7%
A12 Suppléments minéraux	3	3	3	3	3	4,1%
A13 Toniques	0,05	0,10	0,05	0,03	0,02	-15,9%
A14 Anabolisants à usage systémique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-100,0%
A15 Stimulants de l'appétit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-100,0%
A16 Autres médicaments	29	50	66	77	88	16,9%
TOTAL :	95	118	141	154	166	4,8%
% marché hospitalier :	3,7%	3,8%	3,8%	3,8%	3,7%	

Voies digestives et métabolisme (A) – Hôpital

Le taux de croissance moyen annuel des ventes de médicaments des voies digestives et du métabolisme a été de 4,8%, contre 10,5% pour l'ensemble des spécialités pharmaceutiques vendues aux établissements hospitaliers (ou 9,7% à champ constant).

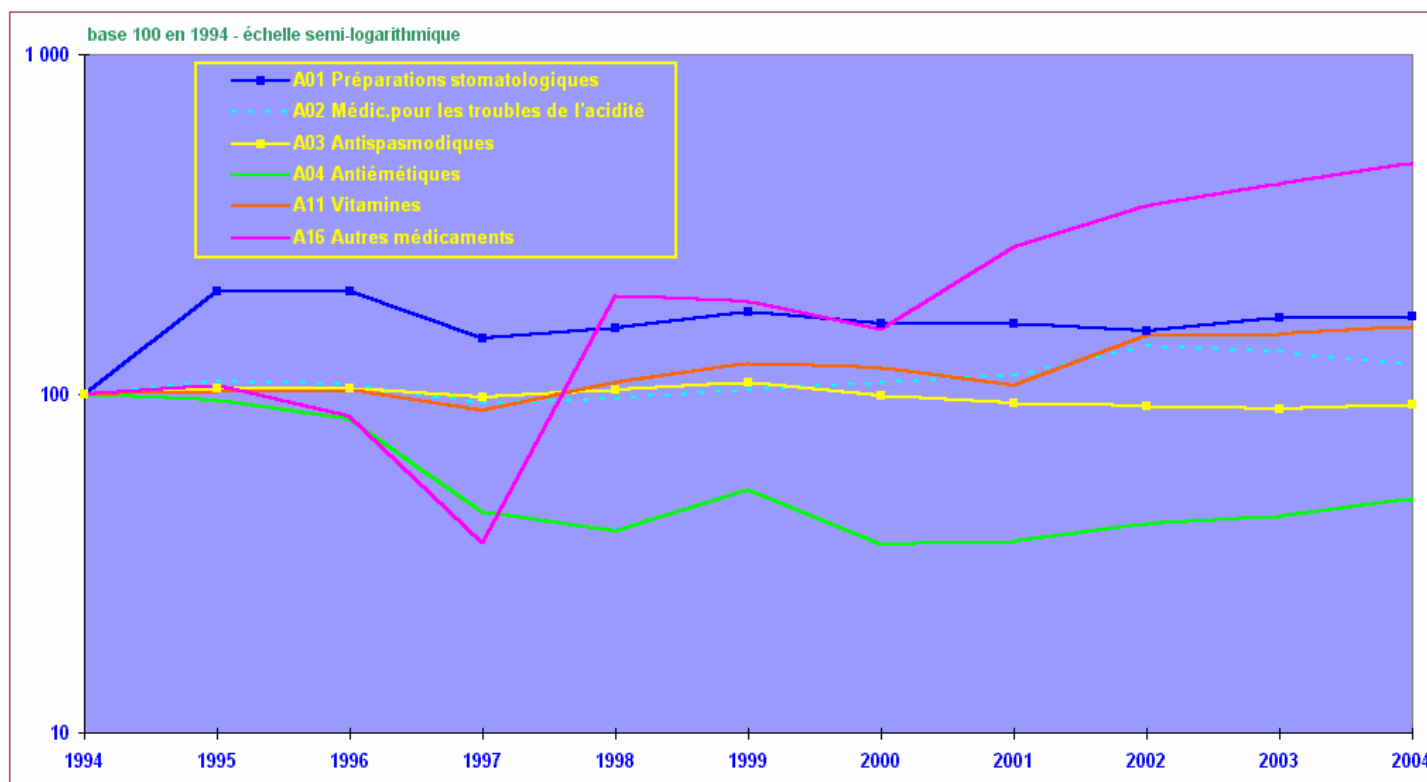
Les antiacides et antiulcéreux (A02) constituent l'une des classes les plus vendues en ville mais ne représentent qu'un marché très modeste à l'hôpital.

Après avoir connu une très forte croissance, liée à la mise sur le marché des sétrons, les ventes d'antiémétiques (A04) ont brusquement diminué puis se sont stabilisées. Ce retournement de tendance ne résulte pas d'une moindre utilisation de ces médicaments mais de la mise à disposition des sétrons en officine fin 1996 et de baisses de prix – parfois importantes - enregistrées à l'hôpital pour certains d'entre eux.

La brusque diminution du montant des ventes de la classe « autres médicaments » (A16) en 1997 est simplement due au retrait du marché d'une spécialité d'origine placentaire destinée au traitement d'une maladie rare. Une autre spécialité, recombinante, du même laboratoire s'est substituée à elle mais n'a été commercialisée en France qu'en 1998. La forte progression des ventes de cette dernière spécialité explique à elle seule la croissance saccadée du chiffre d'affaires de cette classe au cours de ces dernières années.

Figure 27 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital – Voies digestives et métabolisme

Seules les classes les plus vendues ont été représentées sur la figure 27 afin d'en faciliter la lecture



4.3.2 Sang et organes hématopoïétiques (B)

Chiffre d'affaires des ventes aux hôpitaux

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
B01 Antithrombotiques	91	94	93	93	92	76
B02 Antihémorragiques	24	90	112	125	145	163
B03 Préparations antianémiques	41	40	57	67	78	90
B05 Substituts du plasma	181	224	212	203	214	192
TOTAL :	337	448	474	488	529	521
% du marché hospitalier :	20,6%	23,7%	23,3%	22,3%	22,9%	20,6%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
B01 Antithrombotiques	56	56	67	80	92	0,1%
B02 Antihémorragiques	174	227	267	315	345	30,4%
B03 Préparations antianémiques	123	182	266	376	441	26,9%
B05 Substituts du plasma	183	200	227	234	237	2,7%
TOTAL :	536	665	827	1 006	1 114	12,7%
% marché hospitalier :	20,6%	21,6%	22,3%	24,8%	25,2%	

Unités vendues aux hôpitaux

unité : million

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
B01 Antithrombotiques	7	6	6	6	7	7
B02 Antihémorragiques	0,8	0,9	1,0	0,9	1,0	1
B03 Préparations antianémiques	1	1	1	2	2	2
B05 Substituts du plasma	120	125	136	145	141	144
TOTAL :	128	133	145	154	150	154

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
B01 Antithrombotiques	7	8	9	8	9	3,7%
B02 Antihémorragiques	0,7	0,8	0,8	0,9	1,0	2,3%
B03 Préparations antianémiques	2	2	2	2	3	7,6%
B05 Substituts du plasma	141	143	146	128	126	0,5%
TOTAL :	151	153	158	140	139	0,8%

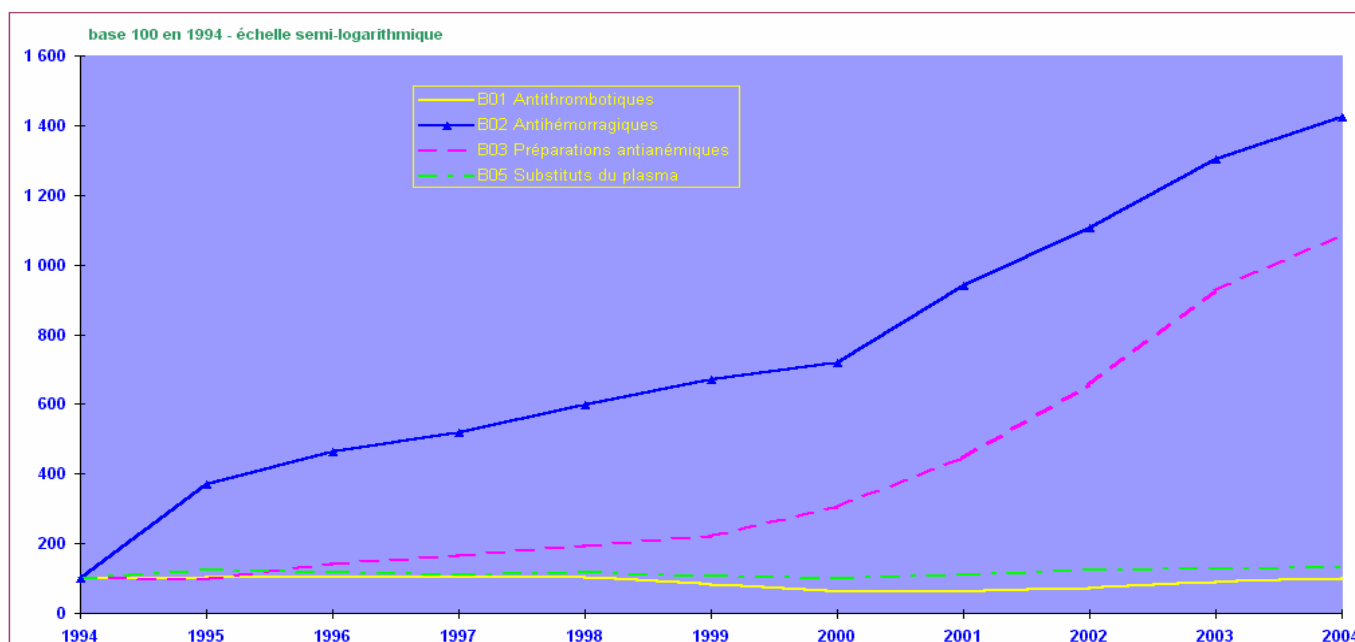
Sang et organes hématopoïétiques (B) - Hôpital

Les médicaments du sang et des organes hématopoïétiques constituent le deuxième poste de dépenses de médicaments à l'hôpital, derrière les antinéoplasiques. Leur TCMA en valeur a progressé à un rythme supérieur à celui de l'ensemble des médicaments vendus aux hôpitaux (12,7% contre 10,5%), ce qui est logique puisque l'« effet de champ », présenté dans la partie 3.1, résulte principalement des AMM attribuées aux produits sanguins stables à partir de 1995.

Les ventes d'antithrombotiques (B01) sont simultanément soumises à un effet inflationniste et à un effet déflationniste. Le premier effet résulte de la mise sur le marché de nouvelles spécialités onéreuses, dont les ventes ont rapidement progressé. Le second a pour origine la forte baisse du prix de vente des héparines de bas poids moléculaire provoquée par la concurrence entre les laboratoires exploitant ces médicaments. La rupture, en 1994 et en 1995, dans la série des unités vendues est due à la commercialisation de présentations dont la taille de conditionnement est différente.

La très forte progression des ventes en valeur d'antihémorragiques (B02) résulte d'un changement de la réglementation en 1995. Les produits sanguins stables d'origine humaine ont en effet obtenu des autorisations de mise sur le marché en 1995 et, depuis cette date, les ventes de ces produits sont intégrées aux statistiques de ventes de l'Afssaps. L'évolution des quantités vendues peut, dans ces conditions, paraître assez faible. Son taux modéré résulte de ce que les spécialités les plus fortement vendues en début de période ne sont plus commercialisées ou n'ont plus le statut de médicament mais celui de dispositif médical (effet de champ de sens contraire). Leur retrait du marché n'a pas été quantitativement compensé par la commercialisation (avec AMM) des produits sanguins stables, beaucoup plus onéreux mais qui représentent des quantités vendues relativement faibles. En ce qui concerne les préparations antianémiques (B03), la croissance de leurs ventes est due à l'apparition de nouveaux produits à base d'érythropoïétine, réservés à l'usage hospitalier jusqu'en 2005, fréquemment prescrits aux insuffisants rénaux, aux patients soumis à certaines chimiothérapies et à des malades participant à un programme de transfusions autologues différées.

Figure 28 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur – Sang et organes hématopoïétiques



4.3.3 Système cardio-vasculaire (C)

Chiffre d'affaires des ventes aux hôpitaux

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
C01 Médicaments en cardiologie	28	30	30	30	33	33
C02 Antihypertenseurs	2	2	9	13	23	27
C03 Diurétiques	5	6	6	6	7	7
C04 Vasodilatateurs périphériques	8	7	7	6	6	5
C05 Vasculoprotecteurs	3	3	2	2	2	2
C07 Bêtabloquants	1	1	1	1	1	2
C08 Inhibiteurs calciques	10	10	10	9	9	9
C09 Médic. Syst. Rénine-angiotensine	2	1	1	1	0	0
C10 Hypolipidémiants	1	1	1	2	1	1
TOTAL :	60	61	67	71	83	86
% du marché hospitalier :	3,6%	3,2%	3,3%	3,2%	3,6%	3,4%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
C01 Médicaments en cardiologie	29	24	24	24	25	-1,2%
C02 Antihypertenseurs	33	35	44	69	89	48,0%
C03 Diurétiques	7	4	4	4	4	-2,2%
C04 Vasodilatateurs périphériques	5	4	4	4	3	-8,1%
C05 Vasculoprotecteurs	2	5	2	2	2	-1,5%
C07 Bêtabloquants	2	2	2	3	3	13,7%
C08 Inhibiteurs calciques	8	8	8	8	10	0,0%
C09 Médic. Syst. Rénine-angiotensine	0	0,2	0,2	1,3	1,9	-0,1%
C10 Hypolipidémiants	1	1	1	0	1	-5,0%
TOTAL :	87	84	88	114	139	8,8%
% marché hospitalier :	3,4%	2,7%	2,4%	2,8%	3,1%	

Unités vendues aux hôpitaux

unité : million

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
C01 Médicaments en cardiologie	2	2	3	2	2	2
C02 Antihypertenseurs	0,1	0,1	0,2	0,3	0,4	0,4
C03 Diurétiques	1	1	1	2	2	3
C04 Vasodilatateurs périphériques	2	1	1	1	1	2
C05 Vasculoprotecteurs	2	1	1	1	1	1
C07 Bêtabloquants	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
C08 Inhibiteurs calciques	1	1	1	1	1	1
C09 Médic. Syst. Rénine-angiotensine	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5
C10 Hypolipidémiants	0,1	0,1	0,1	0,4	0,2	0,2
TOTAL :	9	8	9	10	9	10

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
C01 Médicaments en cardiologie	2	2	2	2	2	-1,2%
C02 Antihypertenseurs	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	14,7%
C03 Diurétiques	1	1	1	2	2	6,0%
C04 Vasodilatateurs périphériques	2	2	2	1	1	-2,3%
C05 Vasculoprotecteurs	1	1	1	1	1	-5,4%
C07 Bêtabloquants	0,3	0,4	0,4	0,5	0,7	6,6%
C08 Inhibiteurs calciques	1	1	1	1	1	1,9%
C09 Médic. Syst. Rénine-angiotensine	0,5	0,4	0,4	0,5	0,5	1,2%
C10 Hypolipidémiants	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	13,7%
TOTAL :	9	9	9	10	10	1,0%

Système cardio-vasculaire (C) - Hôpital

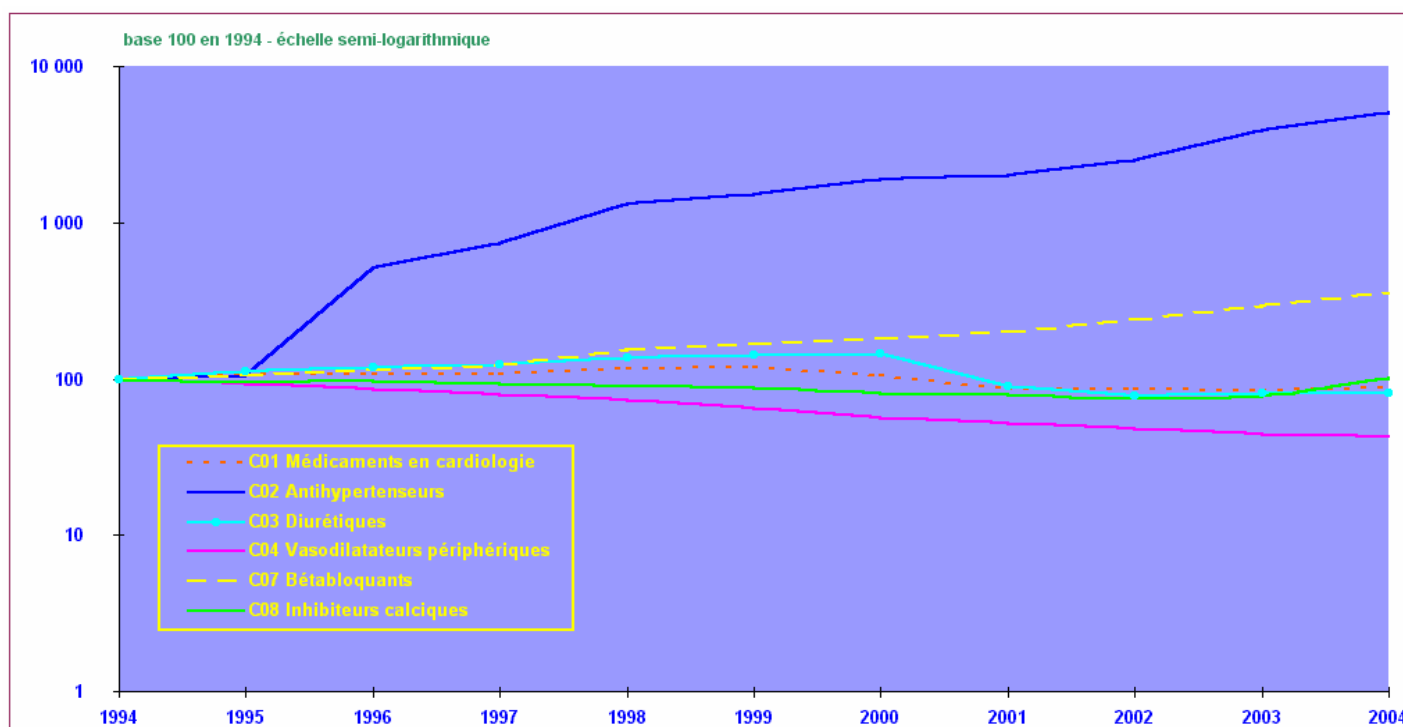
Essentiellement prescrits en médecine ambulatoire, **les médicaments du système cardio-vasculaire ne représentent qu'une faible part de la consommation de médicaments à l'hôpital : 3,1% en 2004.**

Dans six des neuf classes de médicaments relevant du système cardio-vasculaire, les chiffres d'affaires ont diminué au cours de la période étudiée. En revanche, les ventes de médicaments antihypertenseurs (C02) et, dans une moindre mesure, de bêta-bloquants (C07) ont augmenté. Le chiffre d'affaires réalisé par les antihypertenseurs a été multiplié par deux entre 2002 et 2004, mais il serait erroné d'en déduire que ces médicaments sont de plus en plus utilisés à l'hôpital. En effet, l'augmentation de ce chiffre d'affaires est essentiellement due à la commercialisation en France de deux médicaments destinés au traitement de **l'hypertension artérielle pulmonaire**. Ces spécialités sont certes classées parmi les antihypertenseurs mais constituent un marché tout à fait distinct en raison de leurs indications très spécifiques. Il convient donc de ne pas procéder à une analyse globale de l'évolution des ventes dans cette classe.

Les évolutions enregistrées dans les autres classes, quelle qu'en soit l'importance, n'appellent pas de commentaires particuliers dans la mesure où elles se rapportent à des montants de ventes faibles, voire très faibles. Il sera seulement signalé que la diminution du chiffre d'affaires des médicaments agissant sur le système rénine-angiotensine (C09) ne résulte pas d'une moindre consommation de ces médicaments à l'hôpital. Cette diminution est essentiellement due aux baisses de prix importantes de certains produits.

Figure 29 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur – Système cardio-vasculaire

Seules les classes les plus vendues ont été représentées sur la figure 29 afin d'en faciliter la lecture



4.3.4 Médicaments dermatologiques (D)

Chiffre d'affaires des ventes aux hôpitaux

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
D01 Antifongiques	2	2	2	2	2	2
D02 Emollients et protecteurs	5	6	7	7	7	8
D03 Prép. pour trait. plaies & ulcères	3	3	3	2	2	1
D04 Antiprurigineux	4	3	3	4	4	4
D05 Médic. contre le psoriasis	0,08	0,09	0,13	0,11	0,14	0,13
D06 Antibiotiques et chimiothérapie	4	4	4	4	4	4
D07 Corticoïdes	1	1	1	1	1	1
D08 Antiseptiques et désinfectants	21	22	22	24	24	25
D09 Pansements médicamenteux	2	1	1	1	1	1
D10 Prépar. Antiacnéiques	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
D11 Autres prép. dermatologiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL :	40	42	43	45	45	47
% du marché hospitalier :	2,5%	2,2%	2,1%	2,1%	1,9%	1,8%

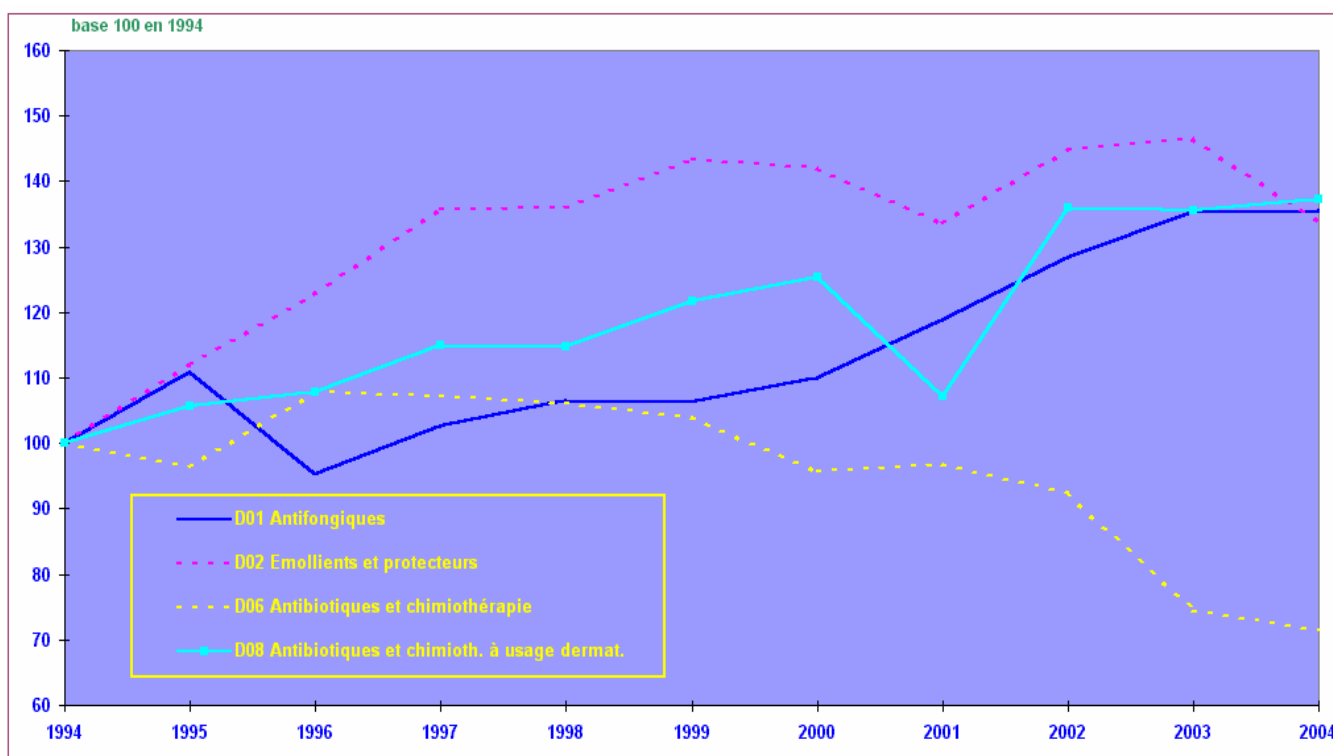
Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
D01 Antifongiques	2	2	2	2	2	3,1%
D02 Emollients et protecteurs	8	7	8	8	7	3,0%
D03 Prép. pour trait. plaies & ulcères	1	1	1	1	0	-16,8%
D04 Antiprurigineux	1	1	1	1	1	-13,5%
D05 Médic. contre le psoriasis	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	7,5%
D06 Antibiotiques et chimiothérapie	4	4	4	3	3	-3,3%
D07 Corticoïdes	1	1	1	1	1	3,3%
D08 Antiseptiques et désinfectants	26	22	28	28	29	3,2%
D09 Pansements médicamenteux	1	1	1	1	1	-6,7%
D10 Prépar. Antiacnéiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-7,9%
D11 Autres prép. dermatologiques	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	-2,6%
TOTAL :	44	40	46	45	44	0,9%
% du marché hospitalier :	1,7%	1,3%	1,2%	1,1%	1,0%	

Médicaments dermatologiques (D) - Hôpital

Les médicaments dermatologiques ne constituent qu'une part de plus en plus faible des ventes aux établissements hospitaliers : 2,5% en 1994 ; 1,0% en 2004

Les antiseptiques et désinfectants (D08) représentaient en 2004 près des deux tiers des ventes de médicaments dermatologiques. Les ventes des autres classes, même lorsqu'elles ont progressé à des rythmes soutenus comme les émoullients et protecteurs (D02) ou comme les médicaments contre le psoriasis (D05), ne seront pas analysées de façon détaillée car leurs montants sont trop faibles pour qu'il soit possible de mettre en évidence des tendances significatives.

Figure 30 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur – Médicaments dermatologiques



4.3.5 Médicaments du système génito-urinaire et hormones sexuelles (G)

Chiffre d'affaires des ventes aux hôpitaux

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
G01 Antinfectieux et antiseptiques	1	1	1	1	1	1
G02 Autres médicaments	6	7	7	7	7	8
G03 Hormones sexuelles	4	4	4	4	4	5
G04 Médic. urologiques	2	2	2	2	2	2
TOTAL :	13	13	13	14	14	16
% du marché hospitalier :	0,8%	0,7%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%

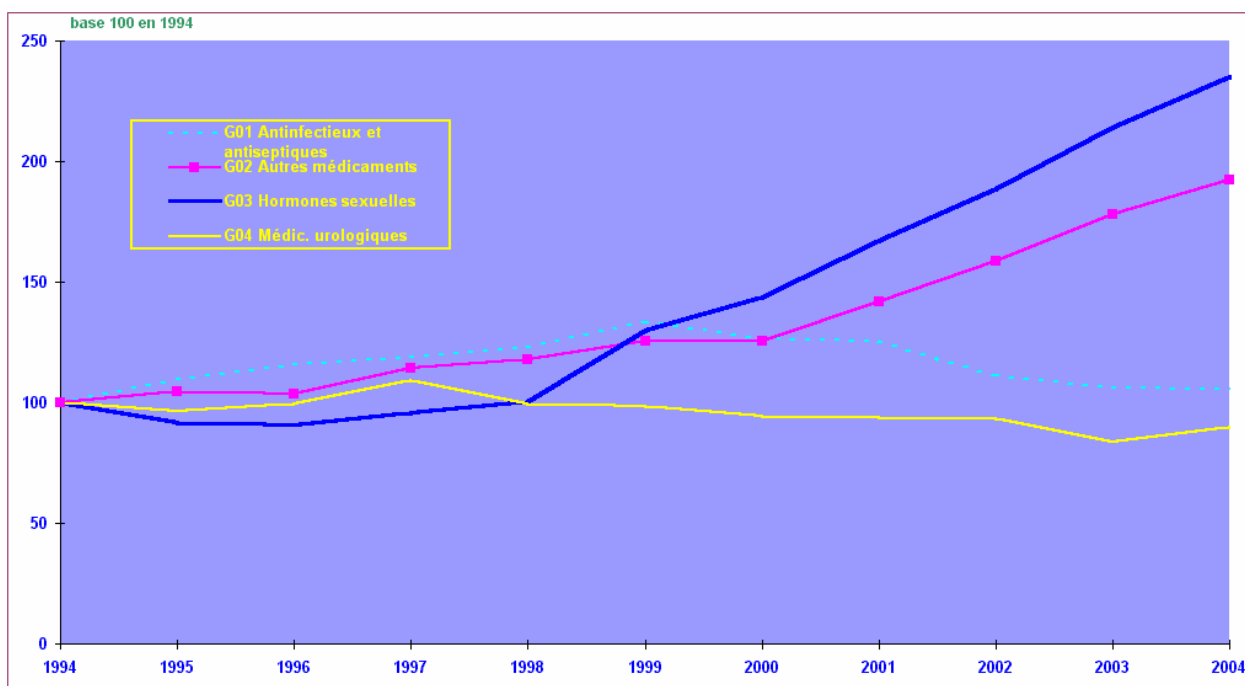
Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
G01 Antinfectieux et antiseptiques	1	1	1	1	1	0,5%
G02 Autres médicaments	8	9	10	11	12	6,8%
G03 Hormones sexuelles	6	7	7	8	9	8,9%
G04 Médic. urologiques	2	2	2	2	2	-1,1%
TOTAL :	17	18	20	22	24	6,3%
% marché hospitalier :	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	

Médicaments du système génito-urinaire et hormones sexuelles (G) - Hôpital

Ces médicaments ne représentaient en 2004 que 0,5% des ventes de spécialités pharmaceutiques aux établissements hospitaliers et, dans toutes les classes, la croissance des ventes a été inférieure à celle du marché général (10,5%).

Plus généralement, les médicaments du système génito-urinaire et les hormones sexuelles apparaissent comme des médicaments presque exclusivement prescrits et utilisés en médecine ambulatoire. Leur usage dans les établissements hospitaliers est très limité.

Figure 31 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur – Médicaments du système génito-urinaire et hormones sexuelles



4.3.6 Hormones systémiques (hormones sexuelles exclues) (H)

Chiffre d'affaires des ventes aux hôpitaux

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
H01 Hormones hypophysaires	71	68	64	28	16	12
H02 Corticoïdes à usage systém.	10,9	10,9	10,8	11,3	11,3	11,4
H03 Médicaments de la thyroïde	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
H04 Hormones pancréatiques	0,2	0,2	0,2	2,0	2,7	2,6
H05 Médic. de l'équilibre calcique	1	1	1	1	1	1
TOTAL :	82	79	75	42	30	27
% du marché hospitalier :	5,0%	4,2%	3,7%	1,9%	1,3%	1,1%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
H01 Hormones hypophysaires	12	13	14	15	16	-13,7%
H02 Corticoïdes à usage systém.	10,0	9,0	8,6	9,5	9,1	-1,8%
H03 Médicaments de la thyroïde	0,3	0,3	0,9	0,9	1,0	19,4%
H04 Hormones pancréatiques	2,8	2,8	2,9	3,1	3,5	35,3%
H05 Médic. de l'équilibre calcique	1	1	1	1	1	
TOTAL :	26	25	27	28	30	-9,6%
% marché hospitalier :	1,0%	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%	

Hormones systémiques (hormones sexuelles exclues) (H) – Hôpital

Les ventes des hormones systémiques ont fortement diminué au cours de la période étudiée. Elles ne représentaient plus en 2004 que 0,7% des ventes de médicaments aux établissements hospitaliers, contre 5,0% en 1994.

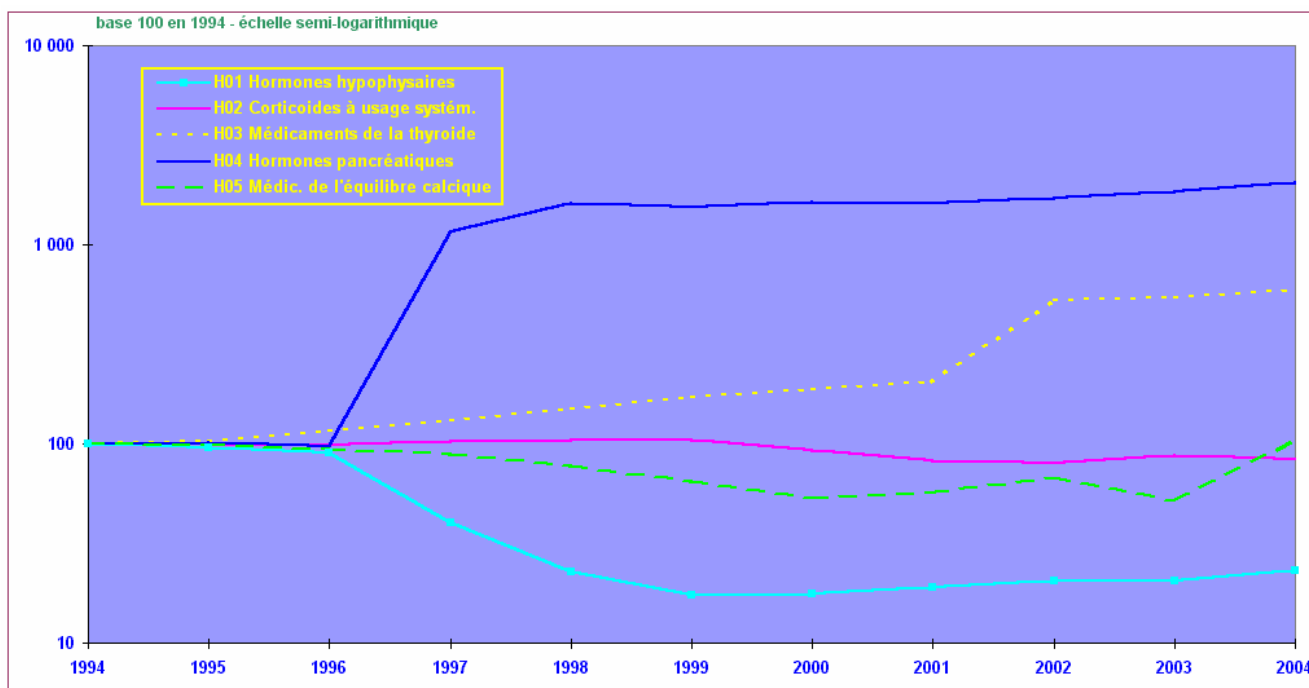
La décroissance très rapide observée à partir de 1997 du chiffre d'affaires de la classe des hormones hypophysaires, hypothalamiques et analogues (H01) est due à la levée de la réserve hospitalière et à la commercialisation en officine des hormones de croissance recombinantes (commercialisées en France à partir de 1988). La substitution totale du marché hospitalier par le marché officinal explique que le taux de croissance de cette classe soit, sur l'ensemble de la période étudiée, fortement négatif.

La classe des corticoïdes à usage systémique (H02) se caractérise par une diminution régulière de ses ventes depuis 2000.

La seule classe dont les ventes aient augmenté fortement est celle des hormones pancréatiques (H04). Comme cela a été indiqué précédemment à propos des ventes des médicaments de cette classe en ville, la mise sur le marché d'une nouvelle hormone produite par génie génétique, exclusivement vendue aux établissements hospitaliers et divers services publics, et qui s'est substituée à une autre spécialité vendue aux officines comme aux hôpitaux, explique la croissance soutenue des ventes aux hôpitaux et la disparition des ventes aux officines. Il s'agit cependant d'un marché encore très modeste.

Les classes, H03 (médicaments de la thyroïde) et H05 (médicaments de l'équilibre calcique), en raison du très faible montant de leurs ventes, ne seront pas analysées en détail.

Figure 32 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur – Hormones systémiques



4.3.7 Antiinfectieux (J)

Chiffre d'affaires des ventes aux hôpitaux

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
J01 Antibactériens à usage systémique	230	232	221	212	210	213
J02 Antimycosiques	21	24	25	25	32	34
J04 Antimycobactériens	2	2	2	1	1	2
J05 Antiviraux à usage systémique	75	97	159	262	260	322
J06 Immunserums et immunoglobulines	0	1	38,25	38,38	43	50
J07 Vaccins	32	43	37	43	31	28
TOTAL :	360	399	481	582	577	648
% du marché hospitalier :	22,0%	21,2%	23,7%	26,6%	24,9%	25,6%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
J01 Antibactériens à usage systémique	200	213	293	220	217	-0,6%
J02 Antimycosiques	40	50	63	89	102	17,3%
J04 Antimycobactériens	2	2	3	2	2	1,9%
J05 Antiviraux à usage systémique	344	347	357	439	470	20,1%
J06 Immunserums et immunoglobulines	60	81	94	117	133	124,6%
J07 Vaccins	29	29	37	31	15	-7,1%
TOTAL :	675	721	847	898	939	10,1%
% marché hospitalier :	26,0%	23,4%	22,8%	22,1%	21,2%	

Unités vendues aux hôpitaux

unité : million

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
J01 Antibactériens à usage systémique	21	21	22	22	22	24
J02 Antimycosiques	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7
J04 Antimycobactériens	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
J05 Antiviraux à usage systémique	1,9	1,9	2,2	2,3	2,1	2,8
J06 Immunserums et immunoglobulines	0,00	0,01	0,20	0,73	0,50	0,51
J07 Vaccins	2,6	4,3	3,7	5,6	2,9	2,3
TOTAL :	26	28	28	32	28	31

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
J01 Antibactériens à usage systémique	21	21	28	22	20	-0,2%
J02 Antimycosiques	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	3,1%
J04 Antimycobactériens	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	4,6%
J05 Antiviraux à usage systémique	2,1	1,9	1,7	1,9	2,0	0,4%
J06 Immunserums et immunoglobulines	0,51	0,65	0,62	0,66	0,7	74,8%
J07 Vaccins	2,2	2,5	3,3	2,5	1,4	-6,0%
TOTAL :	27	27	35	28	25	-0,2%

Anti-infectieux (J) - Hôpital

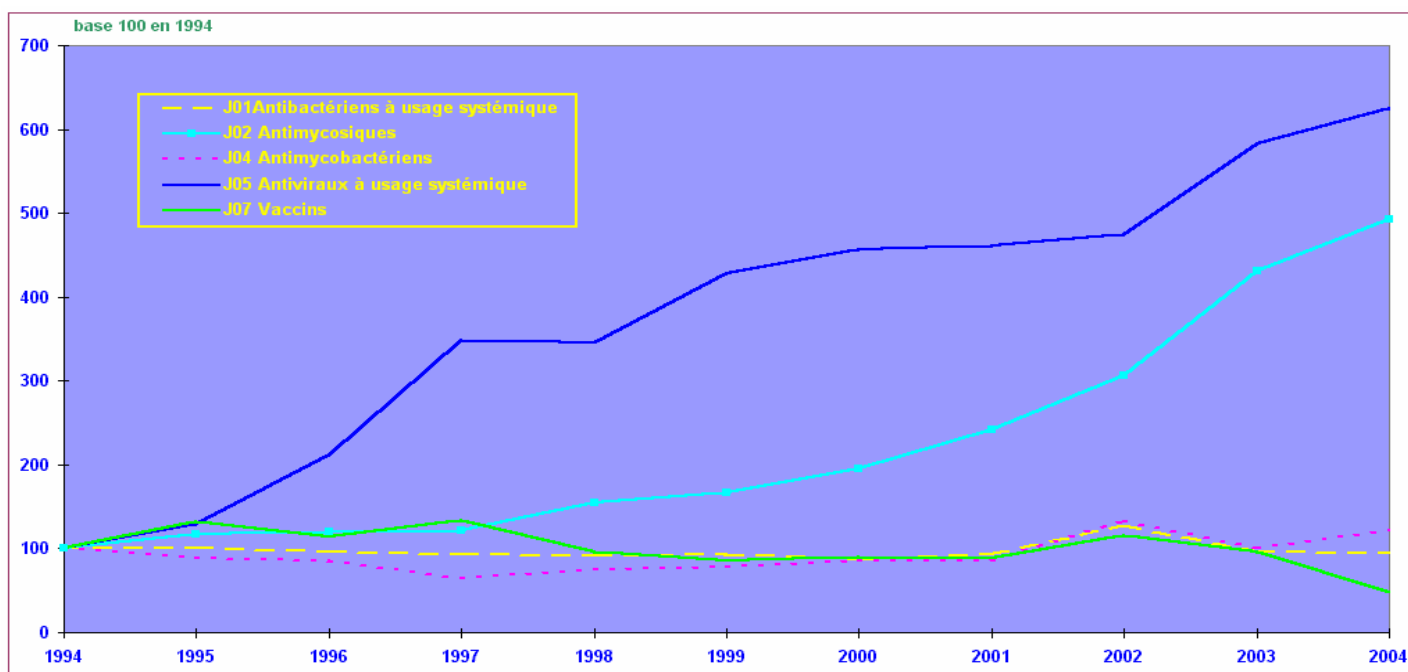
Après avoir longtemps occupé le premier rang, **les anti-infectieux représentent le troisième poste de dépenses de médicaments à l'hôpital : 21,2% en 2004.**

Les ventes d'antibactériens à usage systémique (J01) ont légèrement diminué en valeur entre 1994 et 2004 (TCMA = - 0,6%), et en quantités (-0,2%). Rappelons que les données 2002 sont tout à fait atypiques, principalement en raison des achats importants de fluoroquinolones effectués dans le cadre du plan BIOTOX.

Les ventes en valeur d'antiviraux systémiques ont, de leur côté, fortement augmenté (20,1%). Ce taux peut sembler élevé car la levée de la réserve hospitalière concernant les antirétroviraux a exercé un effet modérateur au cours de ces dernières années. Toutefois, le maintien d'un double circuit de dispensation et d'une prescription initiale hospitalière annuelle a contribué à restreindre le report de ce marché de l'hôpital vers la ville. Les ventes d'antimycosiques (J02), même si elles ne représentent qu'un petit marché, se caractérisent également par un TCMA très élevé en valeur (17,3%), plus modéré en quantités (3,1%).

L'évolution des ventes d'immunsérums et d'immunoglobulines (J06) ne se prête guère à l'analyse dans la mesure où le retrait du marché de certains médicaments puis, quelques années plus tard, la commercialisation de nouvelles molécules ont entraîné des variations très importantes du chiffre d'affaires de la classe. Pour ces raisons, cette classe a été exclue de la **Figure 33**. Il sera toutefois noté une forte croissance des ventes de ces médicaments au cours de ces dernières années. L'évolution des ventes de vaccins (J07) reproduit, sur une moindre échelle, ce qui a été observé en ville. En effet, les ventes de vaccins contre l'hépatite B destinés à divers services publics ou à des dispensaires sont déclarées par les entreprises avec les ventes aux établissements hospitaliers stricto sensu. L'impact de la campagne de vaccination s'est donc répercuté sur la série retraçant les ventes hospitalières. La forte baisse du chiffre d'affaires en 2004 n'est pas imputable à une catégorie de vaccin : les ventes de presque toutes les spécialités ont diminué.

Figure 33 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur - Anti-infectieux



4.3.8 Antinéoplasiques et immunomodulateurs (L)

Chiffre d'affaires des ventes aux hôpitaux

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
LD1 Antinéoplasiques	106	123	162	206	252	318
LD2 Thérapeutique endocrine	2	2	2	2	2	2
LD3 Immunostimulants	87	103	97	94	97	101
LD4 Immunosuppresseurs	62	67	71	78	91	89
TOTAL :	256	295	331	380	442	510
% du marché hospitalier :	15,7%	15,6%	16,3%	17,4%	19,1%	20,1%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
LD1 Antinéoplasiques	364	473	628	720	895	23,8%
LD2 Thérapeutique endocrine	1	1	1	1	2	1,5%
LD3 Immunostimulants	101	198	247	140	99	1,3%
LD4 Immunosuppresseurs	58	88	142	167	157	9,7%
TOTAL :	524	761	1 018	1 029	1 153	16,2%
% marché hospitalier :	20,2%	24,7%	27,4%	25,4%	26,0%	

Unités vendues aux hôpitaux

unité : million

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
LD1 Antinéoplasiques	1,9	2,1	2,3	2,6	2,9	3,3
LD2 Thérapeutique endocrine	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
LD3 Immunostimulants	1,1	1,2	1,0	0,9	0,9	0,6
LD4 Immunosuppresseurs	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7
TOTAL :	4	4	4	4	5	5

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
LD1 Antinéoplasiques	3,7	4,1	4,4	4,9	5,4	10,9%
LD2 Thérapeutique endocrine	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-1,4%
LD3 Immunostimulants	0,4	0,4	0,4	0,3	0,2	-14,7%
LD4 Immunosuppresseurs	0,4	0,5	0,7	0,7	0,3	-4,8%
TOTAL :	5	5	6	6	6	5,1%

Evolution des ventes d'antineoplasiques

unité : million d'euros

	1 994	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999
LD1A Agents	13	13	13	13	13	15
LD1B Antimétabolites	7	9	13	23	30	35
LD1C Alcaloïdes végétaux & autres médic.d'origine nat.	32	42	63	78	94	123
LD1D Antibiotiques cytostatiques & apparentés	30	30	32	35	37	42
LD1X Autres antinéoplasiques	24	28	40	58	78	104
TOTAL :	106	123	162	206	252	318

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	TCMA 1994- 2004
LD1A Agents	19	22	28	32	43	12,5%
LD1B Antimétabolites	45	61	78	87	108	32,1%
LD1C Alcaloïdes végétaux & autres médic.d'origine nat.	139	173	204	245	295	24,7%
LD1D Antibiotiques cytostatiques & apparentés	43	56	60	66	72	9,3%
LD1X Autres antinéoplasiques	118	161	257	290	378	31,8%
TOTAL :	364	473	628	720	895	23,8%

Antinéoplasiques et immunomodulateurs (L) - Hôpital

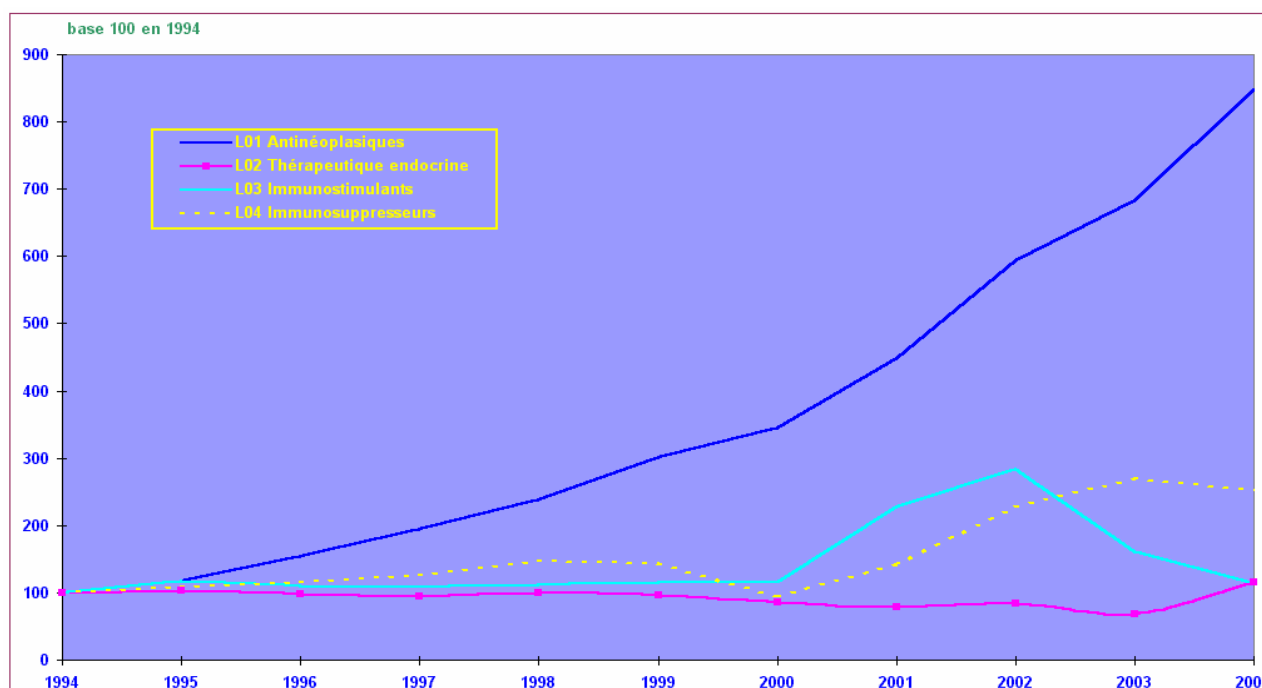
Le marché hospitalier se partage entre les antinéoplasiques (L01), les immunostimulants (L03) et les immunosuppresseurs (L04). En effet, les spécialités relevant de la thérapeutique endocrinienne (L02) sont surtout vendues en ville.

Les antinéoplasiques (L01) se caractérisent par un TCMA en valeur très élevé (23,8%) et représentent désormais 20% des ventes de médicaments dans les établissements hospitaliers. Cette évolution s'explique par le coût unitaire très élevé de nouvelles substances actives mises sur le marché et par la progression importante des ventes en quantités: 10,9%. La décomposition des ventes par sous-classe (voir tableau page 85) fait apparaître une très forte progression de la classe L01B (mise sur le marché de deux spécialités destinées au traitement de certains cancers avancés), de la classe L01C, (mise sur le marché des taxanes) et de la classe L01X, dans laquelle se retrouvent des antinéoplasiques « anciens » mais aussi des produits récents et très innovants qui « tirent » la croissance.

Les ventes d'immunostimulants (L03), ont rapidement progressé entre 2000 et 2002 puis fortement baissé en 2003 et en 2004. Il s'agit, dans ce cas également, d'un transfert de l'hôpital vers la ville, consécutif à la mise à disposition en officine de certains interférons.

Les ventes d'immunosuppresseurs (L04), après une baisse en 2000, ont de nouveau fortement augmenté puis un peu diminué en 2004. Ces évolutions résultent de deux facteurs qui ont agi en sens contraire. Tout d'abord, courant 1999, la levée de la réserve hospitalière concernant la ciclosporine a entraîné un transfert important des ventes de l'hôpital vers la ville et explique les évolutions observées en 2000 sur ces deux marchés. Par contre, la commercialisation en 2000 d'une nouvelle spécialité ayant des indications dans le traitement de la maladie de Crohn et de la polyarthrite rhumatoïde a favorisé la reprise des ventes dans cette classe.

Figure 34 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital - Antinéoplasiques et immunomodulateurs



4.3.9 Médicaments du muscle et du squelette (M)

Chiffre d'affaires des ventes aux hôpitaux

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
M01 Antiinflammatoires	3	3	5	5	5	5
M02 Topiques pour douleurs art.	3	3	1	1	1	2
M03 Myorelaxants	21	24	25	26	27	27
M04 Antigoutteux	1	2	1	1	1	1
M05 Médic.des désordres osseux	5	5	7	11	16	23
M09 Autres médicaments	1	1	1	1	1	1
TOTAL :	34	37	39	45	51	59
% du marché hospitalier :	2,1%	2,0%	1,9%	2,0%	2,2%	2,3%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
M01 Antiinflammatoires	5	5	5	5	5	4,3%
M02 Topiques pour douleurs art.	1	2	1	2	2	-4,6%
M03 Myorelaxants	26	27	31	36	40	6,7%
M04 Antigoutteux	2	2	2	0	0	-14,3%
M05 Médic.des désordres osseux	27	32	36	38	38	23,1%
M09 Autres médicaments	1	0	0	0	0	-23,3%
TOTAL :	62	69	76	81	85	9,6%
% marché hospitalier :	2,4%	2,2%	2,1%	2,0%	1,9%	

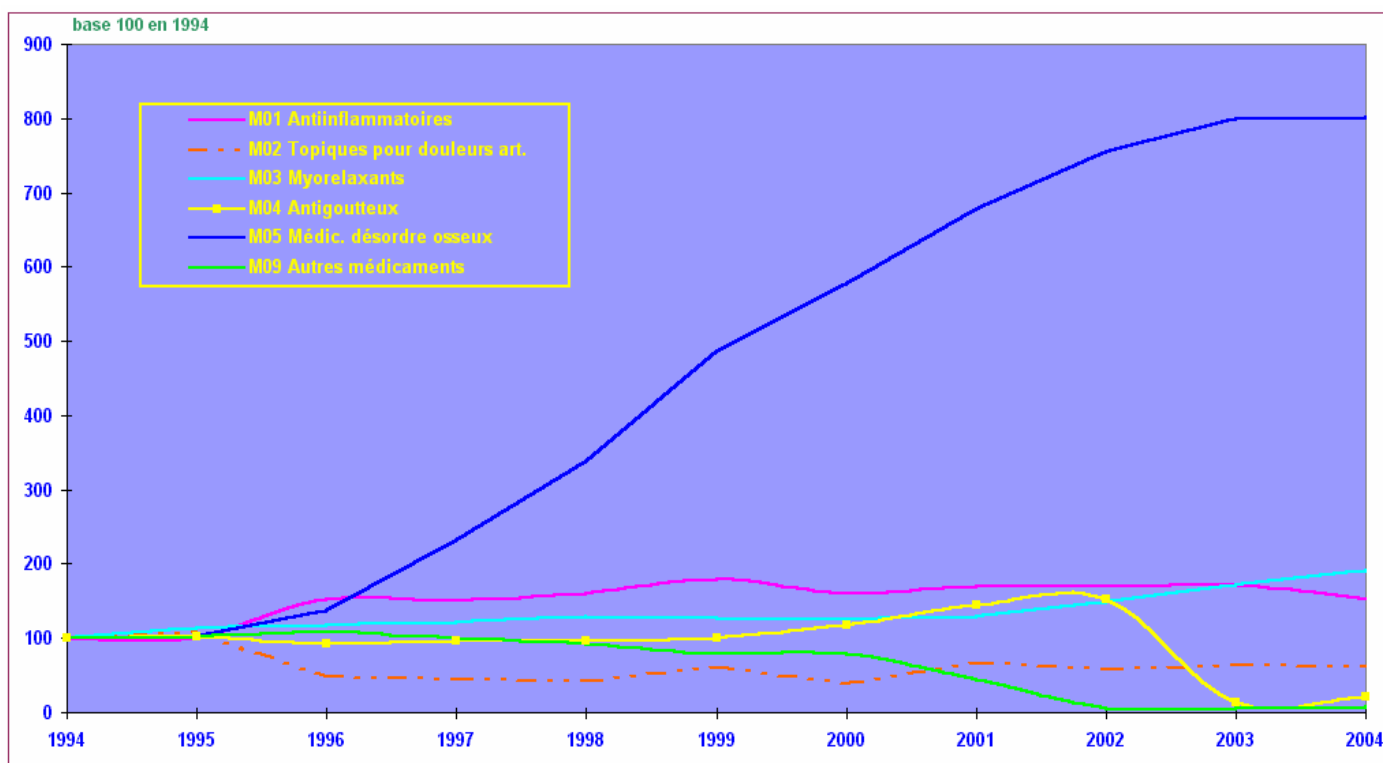
Médicaments du muscle et du squelette (M) - Hôpital

Les médicaments du muscle et du squelette ne constituent qu'une faible part de la consommation (en valeur) de médicaments dans les établissements hospitaliers : **1,9% en 2004.**

Plus de 90% des ventes sont réalisées par deux classes : les myorelaxants (M03), fréquemment utilisés en anesthésie, et les médicaments pour le traitement des désordres osseux (M05). Les ventes de myorelaxants, stabilisées pendant de nombreuses années, progressent de nouveau depuis 2002. Celles des médicaments du désordre osseux ont fortement progressé en raison de l'apparition de nouveaux médicaments qui ont des indications dans des pathologies malignes.

Les autres classes, en raison du faible montant de leurs ventes, n'appellent pas d'observations particulières : elles sont constituées de médicaments qui relèvent essentiellement de la médecine ambulatoire. A titre d'exemple, les ventes d'anti-inflammatoires se sont élevées à 459 millions d'euros en 2004 en officine, mais seulement à 5 millions à l'hôpital.

Figure 35 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital - Médicament du muscle et du squelette



4.3.10 Système nerveux (N)

Chiffre d'affaires des ventes aux hôpitaux

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
N01 Anesthésiques	76	74	77	85	95	109
N02 Analgésiques	26	30	34	39	44	66
N03 Antiépileptiques	14	12	9	10	11	13
N04 Antiparkinsoniens	4	4	4	3	3	4
N05 Psycholeptiques	50	53	56	60	62	65
N06 Psychoanaleptiques	13	20	20	20	14	15
N07 Autres médicaments	1	2	3	4	4	5
TOTAL :	184	194	202	221	234	277
% du marché hospitalier :	11,2%	10,3%	9,9%	10,1%	10,1%	11,0%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
N01 Anesthésiques	117	128	131	126	127	5,2%
N02 Analgésiques	53	51	45	66	72	10,8%
N03 Antiépileptiques	14	18	23	25	24	5,4%
N04 Antiparkinsoniens	4	4	4	5	5	2,6%
N05 Psycholeptiques	67	74	78	81	82	5,1%
N06 Psychoanaleptiques	17	21	24	30	38	11,2%
N07 Autres médicaments	6	8	8	9	11	30,3%
TOTAL :	278	302	314	341	359	6,9%
% marché hospitalier :	10,7%	9,8%	8,5%	8,4%	8,1%	

Unités vendues aux hôpitaux

unité : million

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
N01 Anesthésiques	3	4	4	5	5	6
N02 Analgésiques	10	9	9	10	10	12
N03 Antiépileptiques	2	2	2	2	2	2
N04 Antiparkinsoniens	1	1	1	1	1	1
N05 Psycholeptiques	9	9	9	9	9	9
N06 Psychoanaleptiques	2	2	2	2	2	2
N07 Autres médicaments	0,2	0,7	2,0	2,7	3,1	3,8
TOTAL :	28	28	30	32	33	36

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
N01 Anesthésiques	6	7	8	8	8	9,1%
N02 Analgésiques	10	12	10	12	15	3,8%
N03 Antiépileptiques	2	2	2	2	2	2,1%
N04 Antiparkinsoniens	2	1	1	1	1	-2,9%
N05 Psycholeptiques	9	9	9	9	9	-0,3%
N06 Psychoanaleptiques	2	2	2	2	2	0,4%
N07 Autres médicaments	4,1	4,5	5,0	5,0	5,2	42,2%
TOTAL :	35	38	37	39	42	4,2%

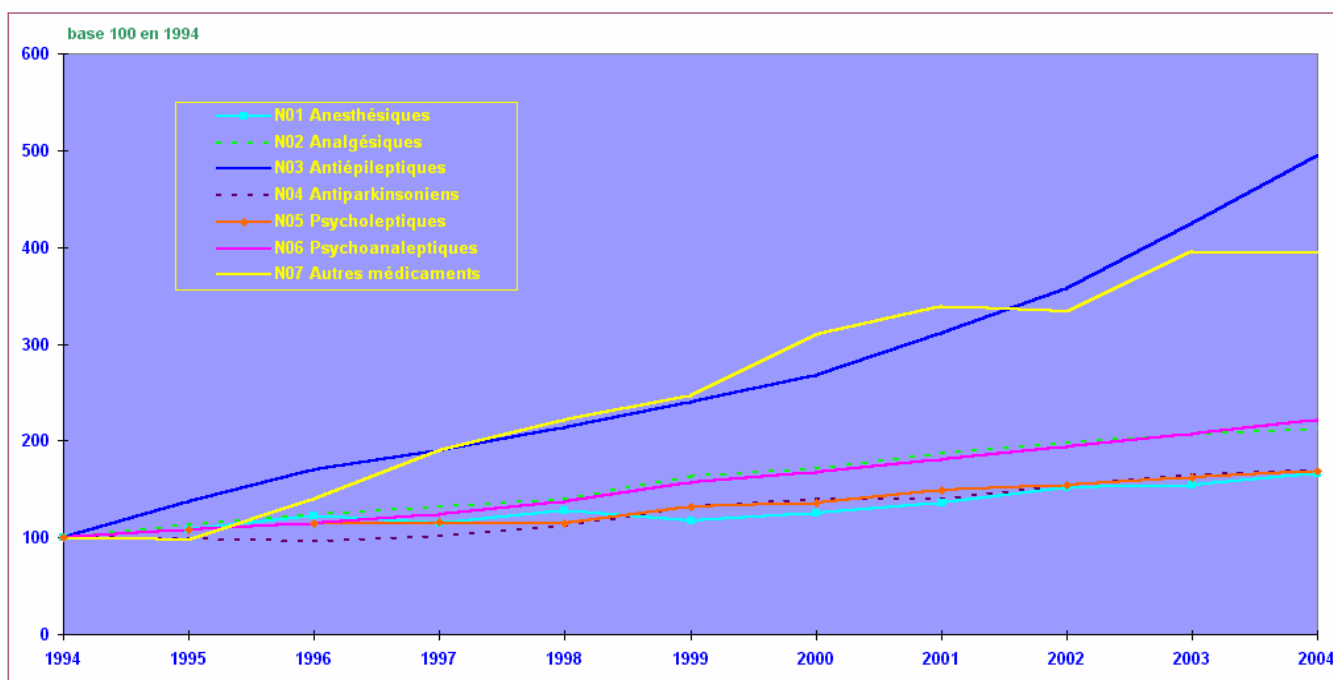
Système nerveux (N) - Hôpital

En 2004, les médicaments du système nerveux représentaient **8,1% des ventes en valeur de médicaments aux établissements hospitaliers**. Les anesthésiques (N01), dont les ventes ont progressé à un rythme beaucoup plus faible que celui de l'ensemble des médicaments hospitaliers (TCMA=5,2%), représentaient, en 2004, 35% du chiffre d'affaires de la classe entière. L'apparition de nouvelles spécialités plus onéreuses et fortement consommées, dans la sous-classe N01B (anesthésiques généraux), a contribué à la progression du montant des ventes en début de période mais la concurrence a exercé tout d'abord un effet modérateur sur le niveau des prix de spécialités plus anciennes, puis sur les prix de spécialités beaucoup plus récentes.

En ce qui concerne les antiépileptiques (N03), la forte diminution des ventes en valeur observée en 1995 et en 1996 est due à la commercialisation en ville d'un antiépileptique très prescrit, engendrant ainsi un report des ventes de l'hôpital vers la ville. La reprise observée dès 1997 résulte de la mise sur le marché de nouvelles spécialités qui constituent des antiépileptiques de deuxième génération.

Les psycholeptiques (N05), qui comprennent notamment les hypnotiques et les anxiolytiques, occupent la deuxième place en valeur, devant les analgésiques (N02). Ce classement peut surprendre car des efforts importants ont été faits dans les hôpitaux pour traiter la douleur. Il faut cependant rappeler que les chiffres d'affaires indiqués tiennent compte des remises consenties aux hôpitaux. Or les analgésiques bénéficient souvent de remises très importantes. Aussi, l'évolution du chiffre d'affaires ne peut-elle absolument pas être rapprochée de l'évolution des quantités vendues. Le tableau retraçant celle-ci fait au contraire ressortir que les analgésiques constituent – de très loin – la classe des médicaments du système nerveux la plus achetée. D'autre part, en ce qui concerne les psycholeptiques, leur usage hospitalier ne se limite pas au traitement de l'anxiété et de l'insomnie. Certains d'entre eux sont utilisés en anesthésie ainsi qu'en prémédication pour certaines explorations fonctionnelles ou dans le cadre des urgences neuro-psychiatriques. Leurs indications sont donc plus larges qu'en médecine ambulatoire.

Figure 36 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur – Système nerveux



4.3.11 Antiparasitaires et insecticides (P)

Chiffre d'affaires des ventes aux hôpitaux

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
P01 Antiprotozoaires	2	3	3	3	3	4
P02 Antihelminthiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3
P03 Antiparasitaires externes	0,0	0,1	0,1	0,0	0,06	0,05
TOTAL :	2	4	3	3	3	4
% du marché hospitalier :	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%

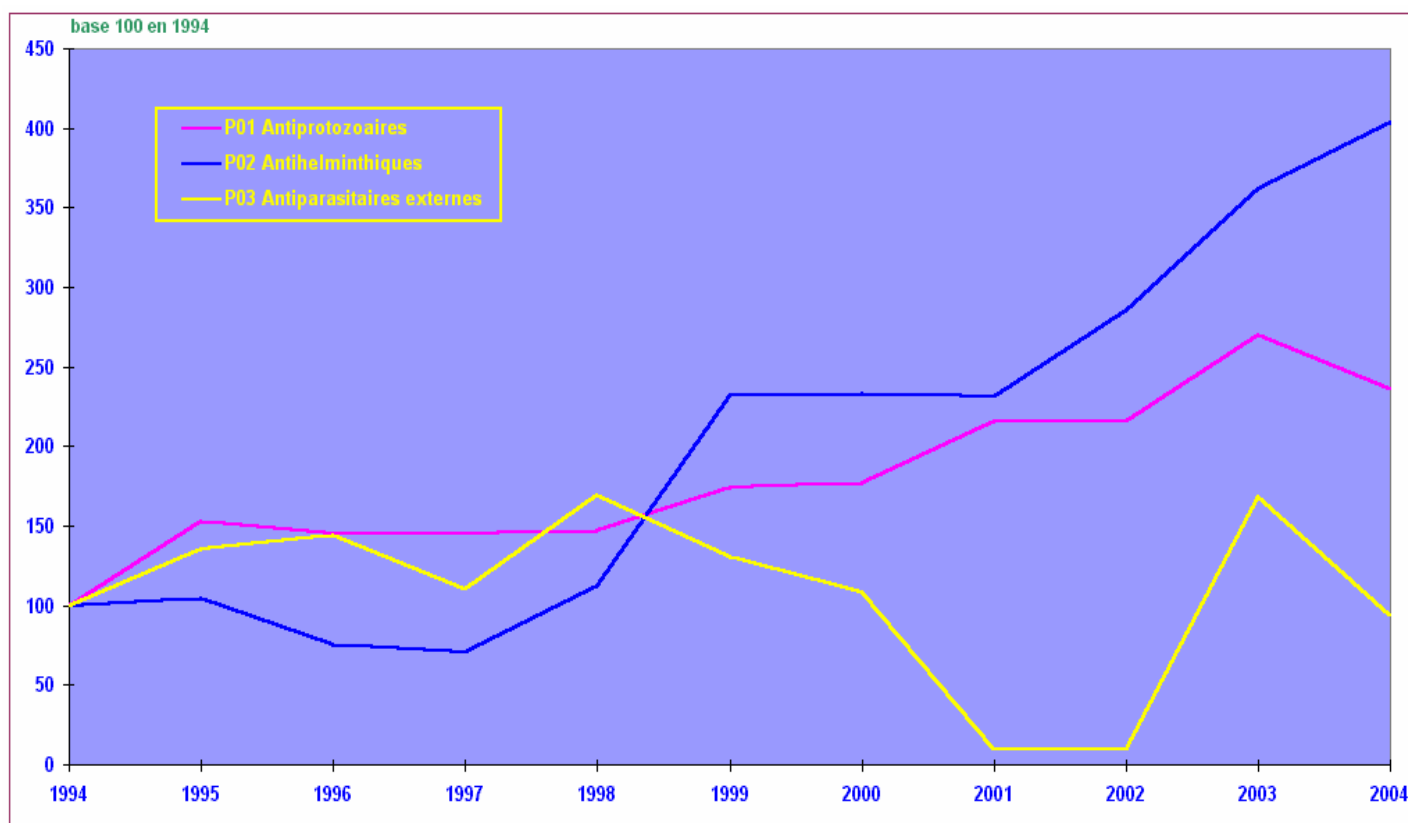
Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
P01 Antiprotozoaires	4	5	5	6	5	9,0%
P02 Antihelminthiques	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6	15,0%
P03 Antiparasitaires externes	0,04	0,00	0,00	0,06	0,036	-0,6%
TOTAL :	4	5	5	7	6	9,3%
% marché hospitalier :	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	

Antiparasitaires et insecticides (P) - Hôpital

Les montants des ventes aux hôpitaux des antiparasitaires et des insecticides ne sont mentionnés que dans un souci d'exhaustivité. En effet, ils ont à peine atteint 6 millions d'euros en 2004 ; soit 0,1% des achats de médicaments par les hôpitaux.

Relevons cependant qu'en ville comme à l'hôpital, les antiprotozoaires (P01) sont les médicaments les plus vendus. D'autre part, la forte progression des ventes des anthelminthiques, très nette sur la **figure 37**, est due à un nouveau médicament qui a une indication reconnue dans la prise en charge du kyste hydatique, associée ou non à un traitement chirurgical. Le chiffre d'affaires réalisé par les médicaments de cette classe demeure néanmoins très modeste.

Figure 37 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur – Antiparasitaires et insecticides



4.3.12 Système respiratoire (R)

Chiffre d'affaires des ventes aux hôpitaux

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
R01 Préparations nasales	2	2	2	2	2	1
R02 Préparations pour la gorge	5	5	5	4	1	1
R03 Méd. des syndromes obstructifs des voies aér. <i>dont R03 Adrénergiques pour inhalation</i>	10	13	16	18	20	23
	4	5	6	6	7	8
R05 Médic. Rhume et toux	8	15	16	16	15	15
R06 Antihistaminiques à usage systémique	1	1	1	1	1	1
R07 Autres médicaments	5	5	5	6	7	7
TOTAL :	30	41	45	48	47	50
% du marché hospitalier :	1,8%	2,2%	2,2%	2,2%	2,0%	2,0%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
R01 Préparations nasales	1	1	1	1	1	-2,0%
R02 Préparations pour la gorge	1	1	2	2	1	-12,0%
R03 Méd. des syndromes obstructifs des voies aér. <i>dont R03 Adrénergiques pour inhalation</i>	26	29	32	36	31	12,1%
	7	8	10	11	12	7,6%
R05 Médic. Rhume et toux	15	15	15	16	16	7,6%
R06 Antihistaminiques à usage systémique	1	1	1	1	1	-1,2%
R07 Autres médicaments	7	9	14	16	18	14,8%
TOTAL :	52	57	65	71	69	8,8%
% marché hospitalier :	2,0%	1,8%	1,8%	1,8%	1,6%	

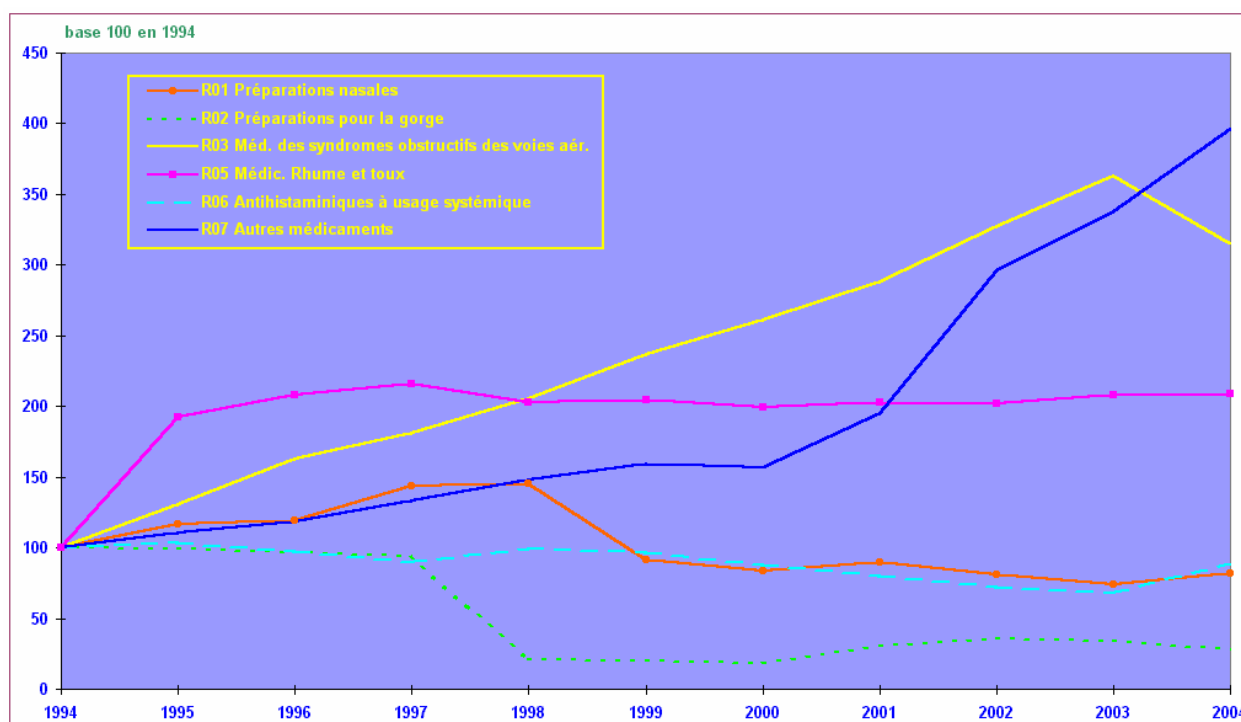
Système respiratoire (R) - Hôpital

La pathologie asthmatique représente une part importante des dépenses de la classe « système respiratoire » à l'hôpital. Le TCMA des antiasthmatiques (R03) à l'hôpital est égal à 12,1%.

Les ventes des antiasthmatiques à l'hôpital ont été essentiellement marquées par une très forte croissance jusqu'en 2003 du chiffre d'affaires des anticholinergiques inhalés (R03BB). Destinés au traitement de l'asthme aigu, les anticholinergiques sont donc prescrits dans une indication qui nécessite une hospitalisation. Toutefois, la commercialisation en 2004 de « spécialités essentiellement similaires » a provoqué une baisse des prix qui s'est répercutée sur le chiffre d'affaires de cette sous-classe. Les quantités vendues, en revanche, ont continué à progresser.

La brutale diminution des ventes de préparations pour la gorge (R02) s'explique par l'arrêt de commercialisation de la spécialité la plus vendue de cette classe, consécutif à l'abrogation de son autorisation de mise sur le marché. La forte évolution des ventes des médicaments du rhume et de la toux (R05), observée en 1995, est due à la commercialisation, fin 1994, d'un nouveau médicament destiné au traitement de l'encombrement bronchique des patients atteints de mucoviscidose afin d'améliorer leurs fonctions respiratoires. Néanmoins, les ventes sont demeurées très stables au cours de ces dernières années. Les « autres médicaments » du système respiratoire (R07) se caractérisent par une croissance rapide de leurs ventes : + 14,8%. Cette croissance est essentiellement due à un médicament utilisé dans les unités de soins intensifs en néonatalogie.

**Figure 38 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur –
Système respiratoire**



4.3.13 Organes sensoriels (S)

Chiffre d'affaires des ventes aux hôpitaux

unité : million d'euros

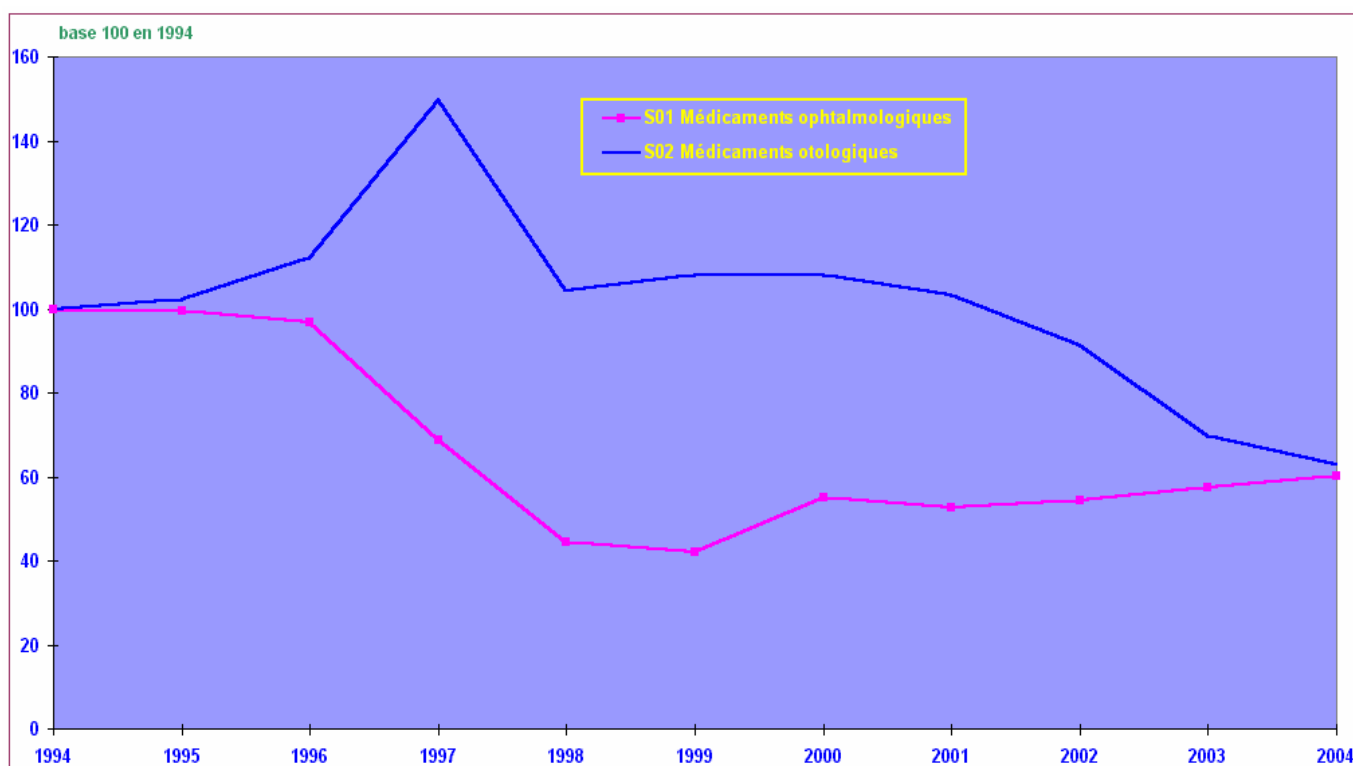
Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
S01 Médicaments ophtalmologiques	17	17	16	11	7	7
S02 Médicaments otologiques	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3
S03 Prépar. ophtalmo. et otologique	0,4	0,7	0,8	0,8	0,8	0,4
TOTAL :	17	17	17	13	9	8
% du marché hospitalier :	1,1%	0,9%	0,8%	0,6%	0,4%	0,3%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
S01 Médicaments ophtalmologiques	9	9	9	10	10	-5,0%
S02 Médicaments otologiques	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	-4,5%
S03 Prépar. ophtalmo. et otologique	0,0	0,0	0,0	0,00	0,00	n. s.
TOTAL :	9	9	9	10	10	-5,2%
% marché hospitalier :	0,4%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	

Organes sensoriels (S) - Hôpital

Les ventes de médicaments ophtalmologiques (S01), qui représentent la presque totalité des ventes de médicaments des organes sensoriels, **ont été stables entre 1994 et 1996**. Elles ont ensuite fortement diminué (malgré une reprise en 2000) et n'ont pas retrouvé en 2004 le niveau qu'elles avaient atteint en 1993. Les baisses observées ces dernières années s'expliquent notamment par le fait que, depuis 1998, un certain nombre de produits ophtalmiques (solutions pour injection ou irrigation intra-oculaire, en particulier) n'ont plus le statut de médicaments mais celui de dispositifs médicaux. En conséquence, leurs ventes ne sont plus déclarées à l'Afssaps dans le cadre de la « taxe sur les spécialités » et ne sont donc plus prises en compte dans le chiffre d'affaires de la classe. Cette remarque s'applique également aux préparations ophtalmologiques et otologiques (S03), dont l'évolution des ventes n'a pas été retracée sur la **figure 39**, en raison de l'absence totale de ventes ces dernières années.

Figure 39 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur – Organes sensoriels



4.3.14 Divers (V)

Chiffre d'affaires des ventes aux hôpitaux

unité : million d'euros

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999
V01 Allergènes	1	1	1	1	1	1
V03 Tous autres médicaments	23	26	26	56	91	98
<i>dont V03AF médic. détoxifiants dans un traitement cytotatique</i>	16	20	20	20	20	20
V04 Médicaments pour diagnostic	2	2	2	2	3	3
V06 Nutriments	1	1	0	0	0,4	0
V07 Tous autres produits non thérapeutiques	24	18	14	12	7	3
V08 Produits de contraste	61	62	59	60	63	55
V09 Produits radiopharmaceutiques à usage diagnostique	26	28	30	31	32	35
V10 Produits radiopharmaceutiques à usage thérapeutique	1,0	1,5	1	1	1	4
TOTAL :	138	138	133	163	196	195
% du marché hospitalier :	8,4%	7,3%	6,5%	7,5%	8,5%	7,7%

Année	2000	2001	2002	2003	2004	TCMA 1994-2004
V01 Allergènes	1	1	1	1	1	-2,5%
V03 Tous autres médicaments	89	107	115	132	136	19,5%
<i>dont V03AF médic. détoxifiants dans un traitement cytotatique</i>	15	23	28	35	34	8,1%
V04 Médicaments pour diagnostic	4	3	6	9	10	17,5%
V06 Nutriments	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	-14,3%
V07 Tous autres produits non thérapeutiques	3	3	3	3	3	-19,0%
V08 Produits de contraste	50	52	54	56	58	-0,5%
V09 Produits radiopharmaceutiques à usage diagnostique	36	37	39	43	53	7,6%
V10 Produits radiopharmaceutiques à usage thérapeutique	4	4	4	4	4	15,0%
TOTAL :	183	203	218	244	261	6,6%
% marché hospitalier :	7,0%	6,6%	5,9%	6,0%	5,9%	

Divers (V) – Hôpital

Considérés globalement, les médicaments « divers » représentent une fraction assez faible - et en constante diminution - des ventes de médicaments aux établissements hospitaliers mais qui n'est pas pour autant négligeable : 5,9% en 2004.

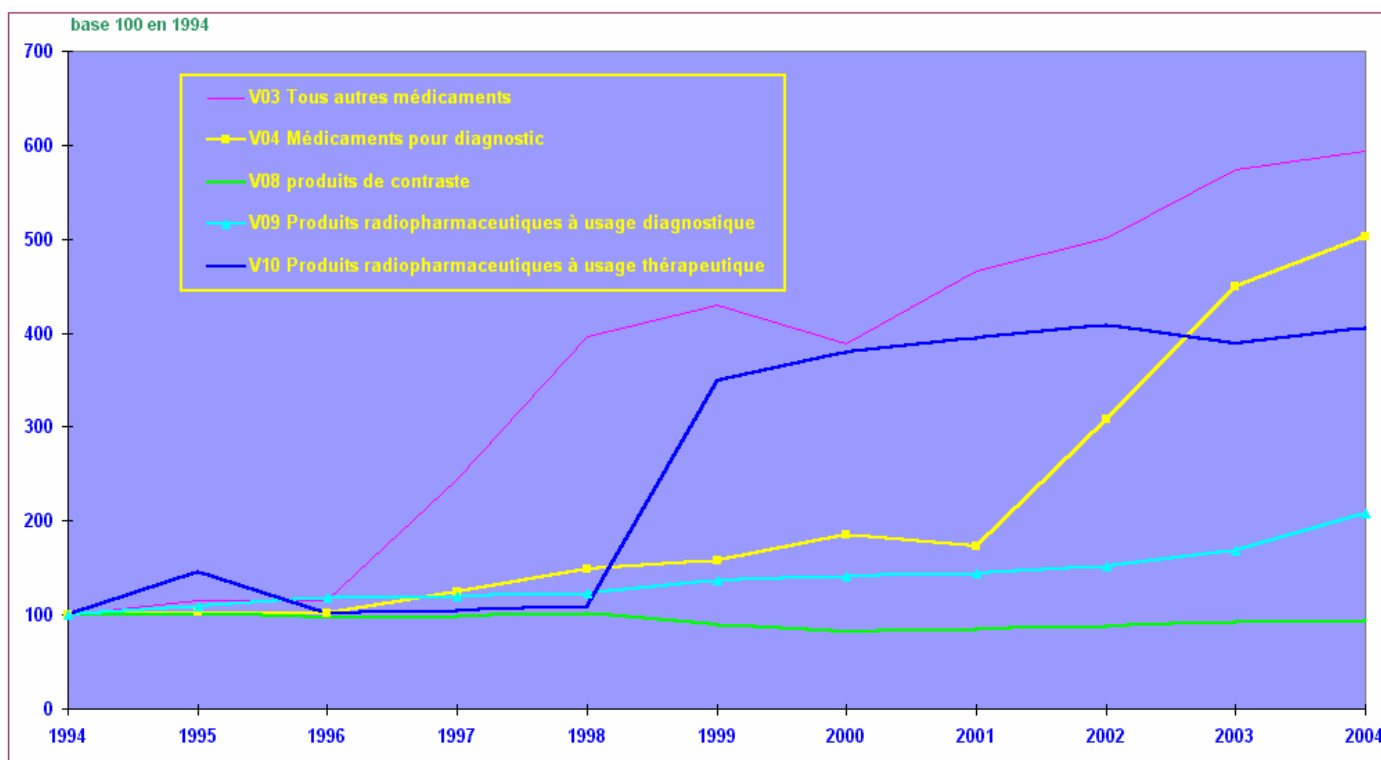
A l'hôpital, **deux effets de champ de sens contraire ont concouru à ce que les évolutions constatées ne reflètent pas fidèlement la réalité du marché.** Il y a eu tout d'abord, comme cela a été rappelé à propos du marché officinal, l'entrée des gaz médicaux dans le champ statistique courant 1997. Toutefois, en 1998, certains médicaments classés parmi les « autres produits non thérapeutiques » (V07) sont devenus des dispositifs médicaux : il s'agit notamment de spécialités alors définies comme « produits auxiliaires pour transfusion sanguine ». Depuis 1998, les ventes de ces produits ne sont donc plus prises en compte. Ce changement de statut explique la forte diminution des ventes de la classe V07, dans laquelle ne figure pratiquement plus que l'eau pour préparation injectable.

Dans la classe V03, « tous autres médicaments », les ventes de médicaments détoxifiants dans un traitement cytotatique ont progressé à un rythme légèrement inférieur à celui du marché hospitalier dans son ensemble mais surtout à un rythme très inférieur à celui des médicaments antinéoplasiques.

Les ventes destinées aux établissements hospitaliers portent également sur des classes qui sont totalement absentes du marché officinal : les produits radiopharmaceutiques (à usage thérapeutique ou diagnostique). Ce sont les médicaments à usage diagnostique qui sont les plus vendus.

Figure 40 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur – Divers

Seules les classes les plus vendues ont été représentées sur la figure 40 afin d'en faciliter la lecture.



L'EVOLUTION DES VENTES EN NOMBRE DE DDJ

5. LES VENTES EXPRIMEES EN NOMBRE DE DDJ

5.1 REMARQUES GENERALES

Pour toutes les substances actives retenues (niveau 5 de la classification ATC), ainsi que pour l'ensemble des médicaments appartenant à une classe ou une sous-classe (niveaux 2, 3 et 4 de cette même classification), **le nombre de Doses Définies Journalières a été calculé en prenant comme référence la (ou les) « Defined Daily Dose(s) » publiée(s) par l'OMS, à la date de réalisation de ce travail, c'est à dire fin 2005.**

Les résultats présentés ici, et qui ne couvrent encore qu'une faible partie du marché pharmaceutique, **ne doivent être comparés qu'avec beaucoup de prudence à d'autres études plus anciennes.** En effet, **la DDJ n'est pas une donnée statique, immuable** : elle peut faire l'objet de révisions de la part de l'OMS¹⁰. Aussi lorsque le nombre de DDJ est calculé rétrospectivement sur la base de la DDJ actuelle, alors que celle-ci a été modifiée il y a, par exemple, cinq ans, le résultat obtenu aujourd'hui pour l'année n-10 est forcément différent de celui qui avait été obtenu il y a dix ans. Ce problème ne se pose pas, bien sûr, pour toutes les molécules, car l'OMS est tout à fait consciente que les études de long-terme sur l'utilisation des médicaments seraient contrariées par des changements trop fréquents de DDJ. Par ailleurs, il faut tenir compte de l'évolution de la classification ATC : les différents niveaux de la classification ATC peuvent conduire à des regroupements qui diffèrent, dans leur composition, de ceux auxquels il aurait été procédé il y a dix ans.

Comme cela a déjà été indiqué (cf 2.4), la présentation retenue est celle qui est communément utilisée pour effectuer des comparaisons internationales : **à savoir le nombre de DDJ par jour et pour mille habitants.** L'évolution de cette valeur synthétique est présentée ici sous forme de graphique afin que le lecteur puisse visualiser immédiatement la tendance de ces dix dernières années (en dissociant, de surcroît, la consommation totale de la consommation de ville). La publication de la valeur brute du nombre de DDJ aurait, à cet égard, été moins parlante. Par ailleurs, il convient de ne pas confondre la consommation exprimée en nombre de DDJ avec la consommation totale d'une molécule donnée. En effet, il arrive que la DDJ ne soit attribuée qu'à certaines formes pharmaceutiques ; aussi les calculs ont-ils seulement porté sur les spécialités dont la forme pharmaceutique bénéficie d'une DDJ établie par l'OMS.

Par dérogation à ces règles, il est apparu utile - dans quelques cas très limités - d'attribuer une DDJ pour compléter les calculs effectués dans une classe ou sous-classe. Il arrive, en effet, qu'une ou deux molécules seulement n'aient pas de DDJ officielle, ce qui empêche par conséquent de calculer le nombre total de DDJ dans cette classe ou sous-classe. Dans ce cas, et à condition que la molécule concernée ne représente qu'une très faible part des consommations¹¹, une DDJ a été attribuée sur la base de la posologie moyenne officielle dans l'indication principale des médicaments composés de cette molécule. Cette méthode, qui ne constitue certes qu'un pis-aller, est utilisée - explicitement ou implicitement - par tous les services d'études publiant des travaux de comparaisons internationales de consommation dans des classes thérapeutiques déterminées. Ne traiter que les molécules disposant d'une DDJ reviendrait, d'une part, à fausser ces comparaisons, car les parts de marché détenues par les molécules sans DDJ ne sont pas

¹⁰ Le lecteur intéressé pourra trouver sur le site de l'OMS <http://www.whooc.no> les règles générales que l'OMS utilise pour procéder périodiquement à la révision des Defined Daily Doses .

¹¹ Pour cette raison, certaines classes n'ont pu être retenues parce qu'elles contiennent de nombreuses spécialités ne disposant pas d'une DDJ fixée par l'OMS.

forcément les mêmes d'un pays à l'autre et, d'autre part, à ne donner qu'une mesure incomplète de la consommation réelle de telle ou telle classe de médicaments.

Rappelons enfin que ces données ne reflètent que la consommation *apparente*, approchée à partir des ventes de spécialités pharmaceutiques aux officines et aux établissements hospitaliers. La consommation *réelle* ne peut en revanche être mesurée avec une très grande précision, faute de disposer d'un dénombrement précis des médicaments achetés - sur prescription ou non - mais qui ne sont pas (ou qui ne sont que partiellement) consommés. Les études déjà réalisées sur l'observance ne proposent pas de coefficient correcteur qui permettrait de passer de la consommation apparente à la consommation réelle. Ce coefficient, de surcroît, même s'il existait, ne pourrait pas être unique car l'observance diffère d'une classe à l'autre, en fonction des pathologies, des durées de traitement, etc.

5.2 DONNEES DEMOGRAPHIQUES

Les séries démographiques retenues de 1994 à 2002 portent sur la population de la France métropolitaine. En revanche pour 2003 et pour 2004, la population des départements d'Outre-Mer a été prise en compte car les déclarations établies par les titulaires d'AMM intègrent désormais dans les ventes en France les ventes destinées aux DOM, conformément à la réglementation s'appliquant à la taxe sur les spécialités pharmaceutiques .

Année	Population (milliers)
1994	57 659
1995	57 844
1996	58 026
1997	58 207
1998	58 398
1999	58 661
2000	59 013
2001	59 393
2002	59 778
2003	61 933
2004 (p)	62 324

Source : INSEE – Bilan démographique

5.3 PRESENTATION DES DONNEES

Figure 41 : Evolution du nombre de DDJ d'aspirine (B01AC06)

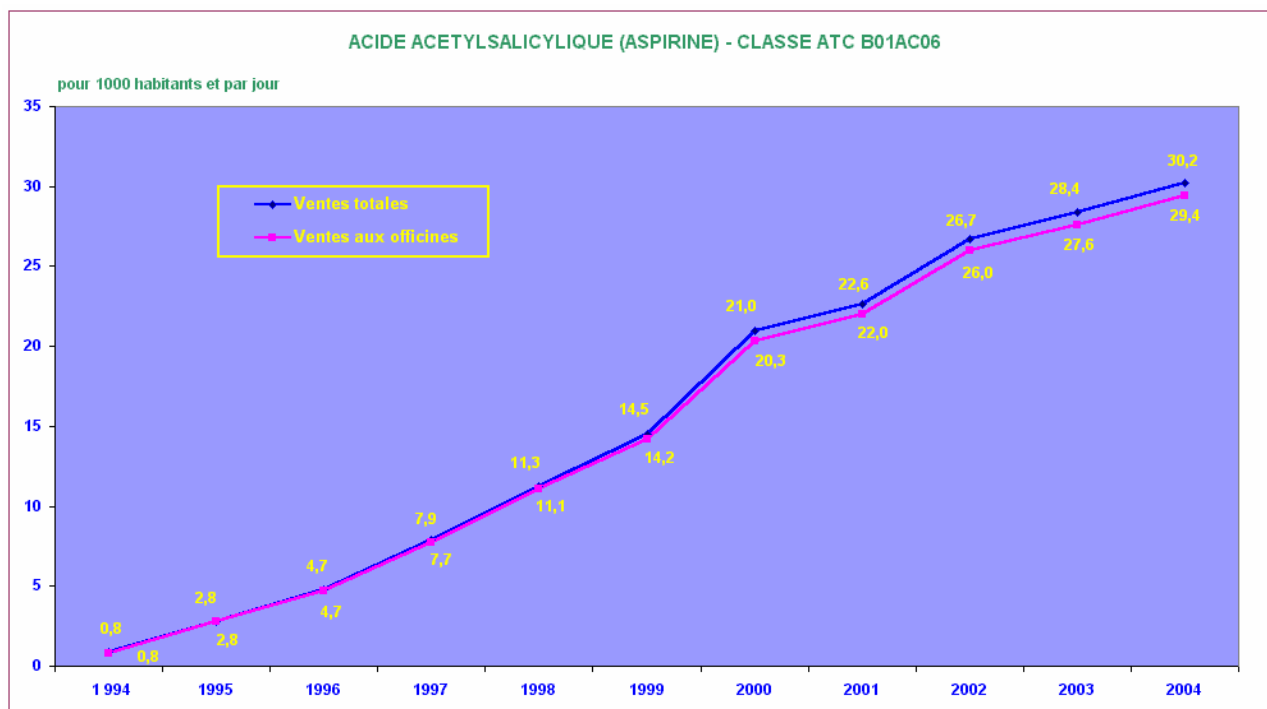
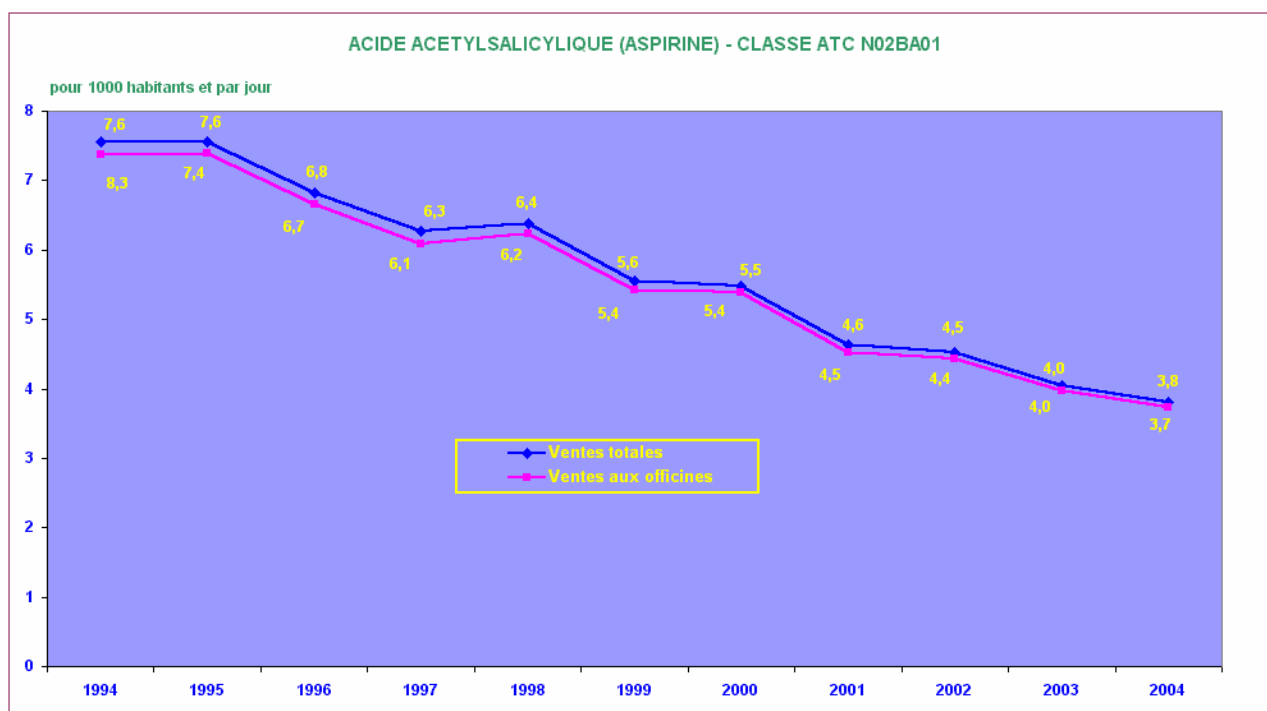


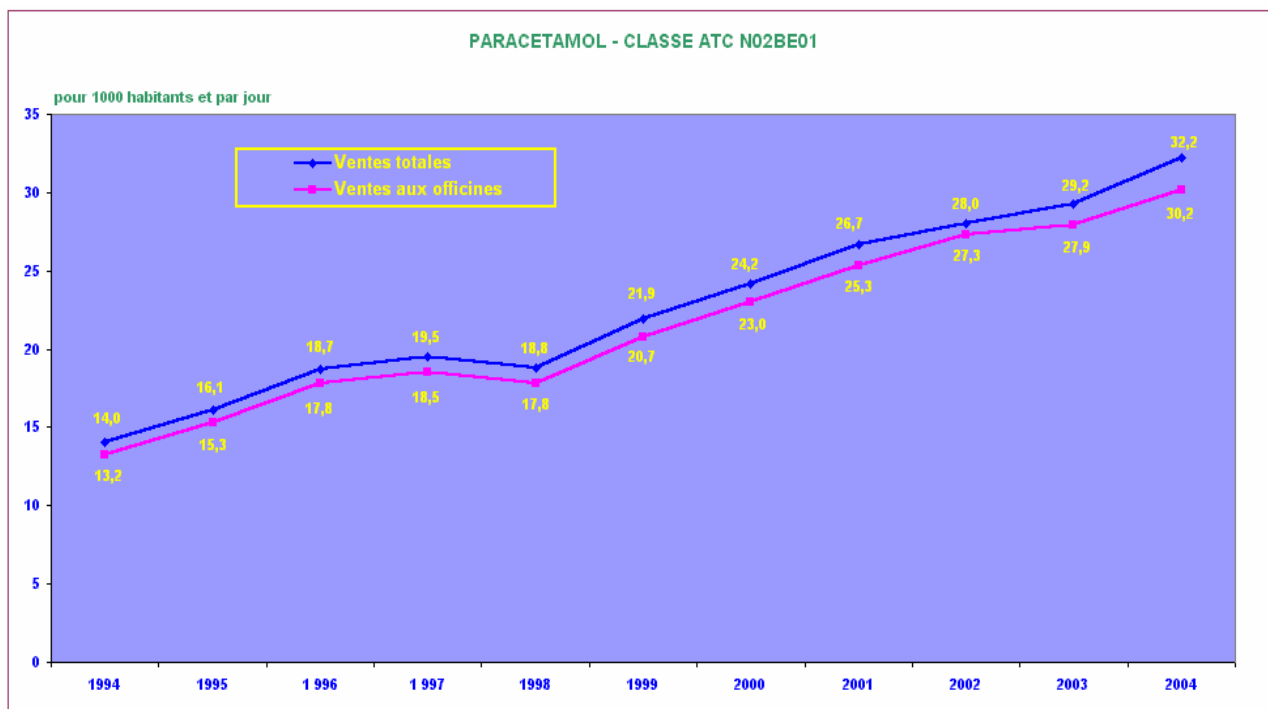
Figure 42 : Evolution du nombre de DDJ d'aspirine (N02BA01)



Ces deux premiers graphiques (Figure 41 et 42) font ressortir l'évolution divergente des ventes d'aspirine en fonction de ses indications. L'aspirine est de plus en plus utilisée comme anti-agrégant plaquettaire (B01AC06) et moins fréquemment comme antalgique (N02BA01). Signalons toutefois que la DDJ est très différente selon l'indication retenue. En effet, elle est de 1 à 3 grammes par jour (selon la voie d'administration), lorsqu'elle est utilisée comme antalgique, mais seulement d'un comprimé ou sachet, quel qu'en soit le

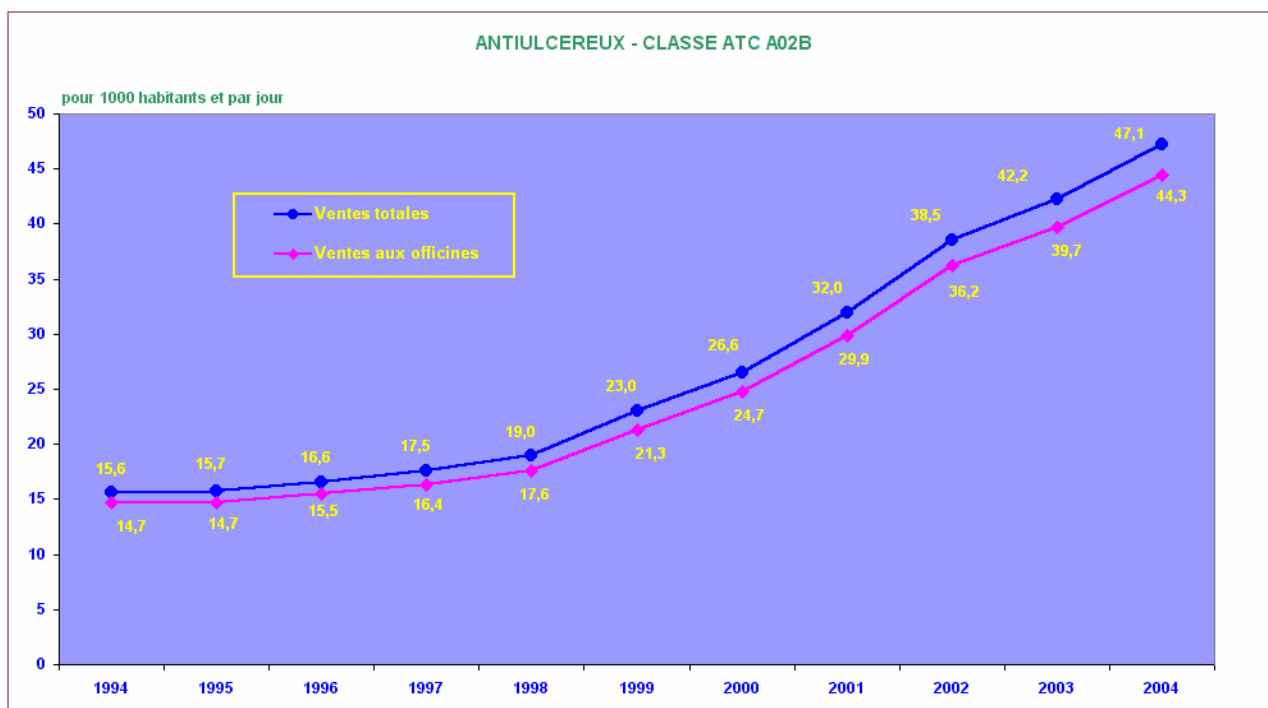
dosage, lorsqu'elle est utilisée dans la prévention secondaire après un premier accident ischémique myocardique ou cérébral lié à l'athérosclérose. Pour chaque indication, l'aspirine dispose de dosages et de conditionnements adaptés et est vendue sous des noms de marque généralement différents.

Figure 43 : Evolution du nombre de DDJ de paracétamol (N02BE01)



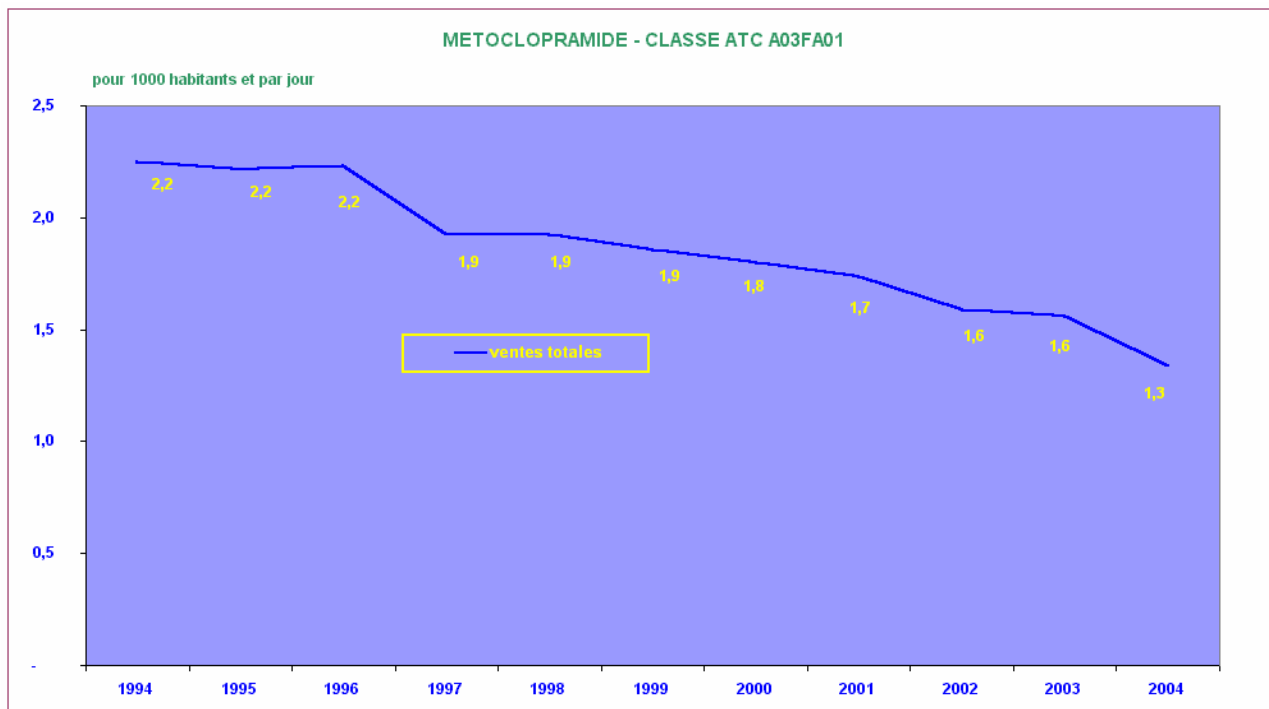
En revanche, la **Figure 43** met en évidence que, contrairement à l'aspirine, le paracétamol constitue un antalgique de plus en plus utilisé par la population française. Sa consommation a plus que doublé en dix ans.

Figure 44 : Evolution du nombre de DDJ d'antiulcéreux (A02B)



Les ventes d'antiulcéreux (ou plus exactement des « médicaments pour l'ulcère peptique et le RGO »), ont progressé à des rythmes de plus en plus soutenus, comme le fait clairement ressortir la **Figure 44**. En dix ans, le nombre de DDJ a été multiplié par 3.

Figure 45 : Evolution du nombre de DDJ de métoclopramide (A03FA01)



La métoclopramide a pour indication la « prévention et le traitement des nausées et vomissements induits par les antimotilitiques », mais elle a été classée par l'OMS parmi les « stimulants de la motricité intestinale ». Depuis 1997, les ventes de métoclopramide diminuent régulièrement (**figure 45**). Cette baisse coïncide avec la levée de la réserve hospitalière des sétrons intervenue fin 1996, dont la **figure 46** retrace la progression rapide des ventes. Comparées à d'autres classes ou substances, les consommations de métoclopramide et de sétrons demeurent néanmoins assez faibles ; c'est la raison pour laquelle seule l'évolution des ventes totales a été retracée sur les **figures 45 et 46**.

Figure 46 : Evolution du nombre de DDJ d'antagonistes de la sérotonine (A04AA)

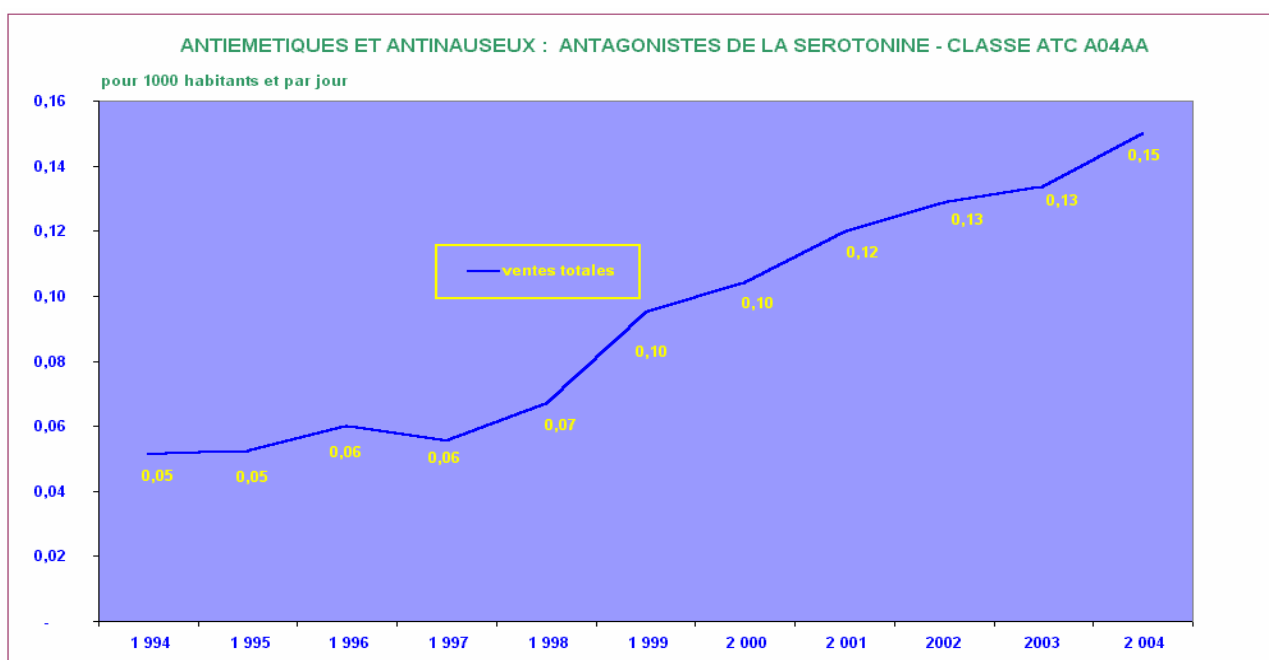
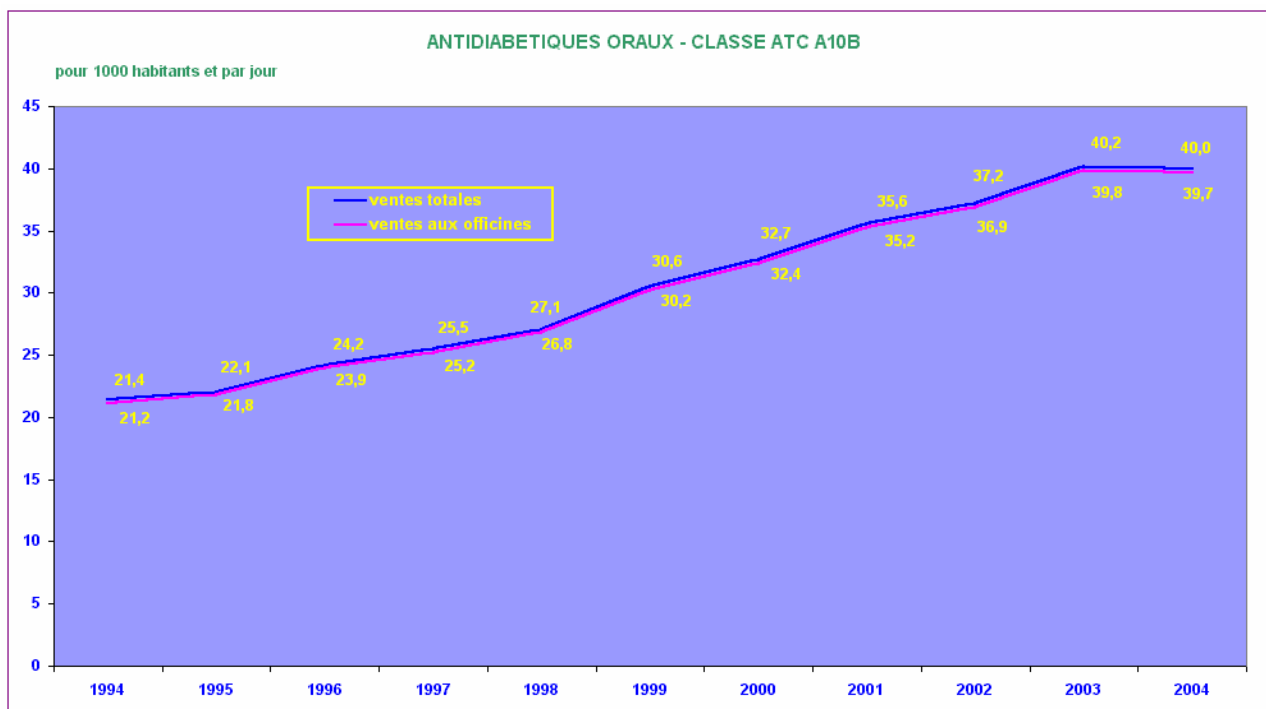
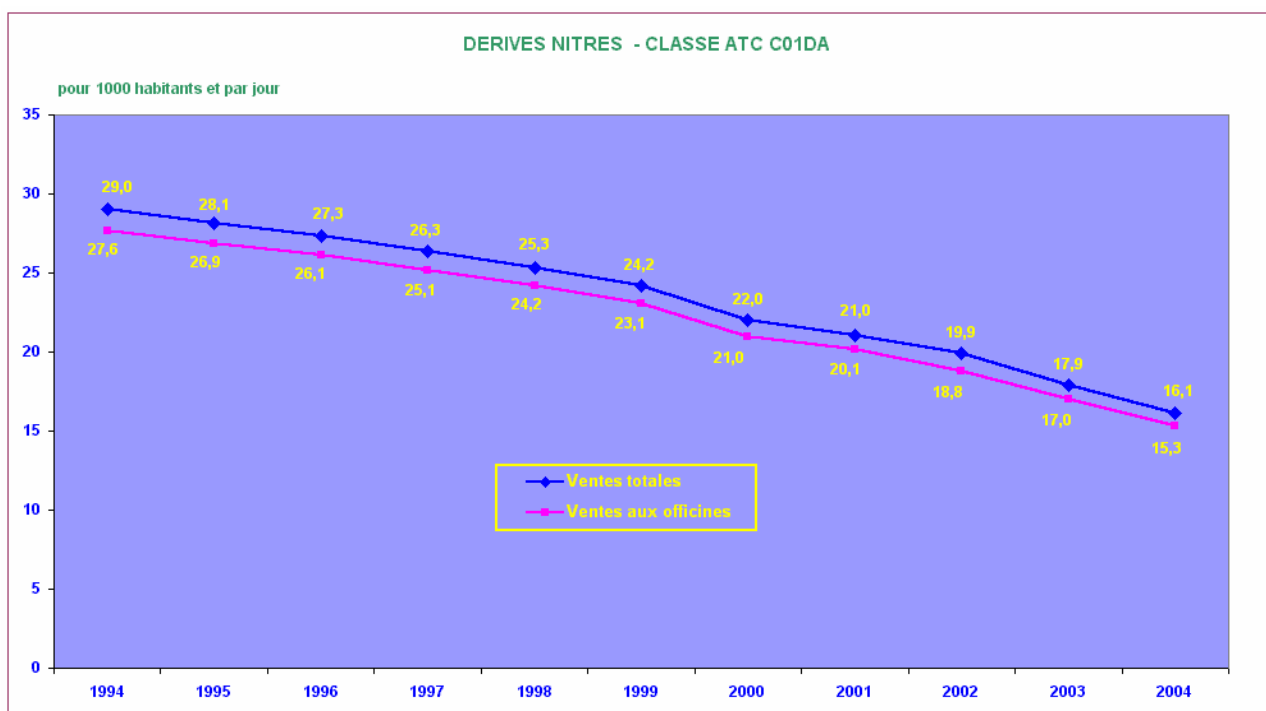


Figure 47 : Evolution du nombre de DDJ des antidiabétiques oraux (A10B)



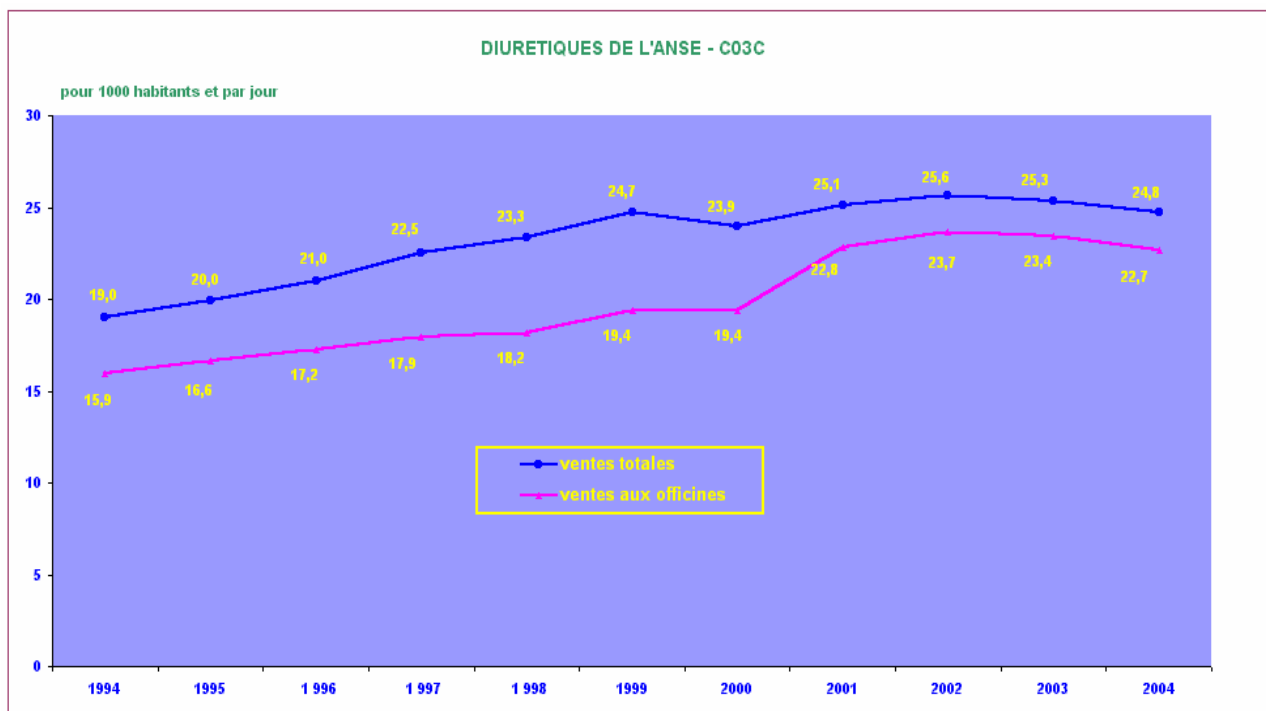
La progression du nombre de DDJ d'antidiabétiques oraux (diabète non insulino-dépendant) a été très régulière tout au long de ces dix dernières années, malgré la pause observée en 2004. Cette progression reflète notamment un meilleur dépistage et une meilleure prise en charge du diabète.

Figure 48 : Evolution du nombre de DDJ de dérivés nitrés (C01DA)



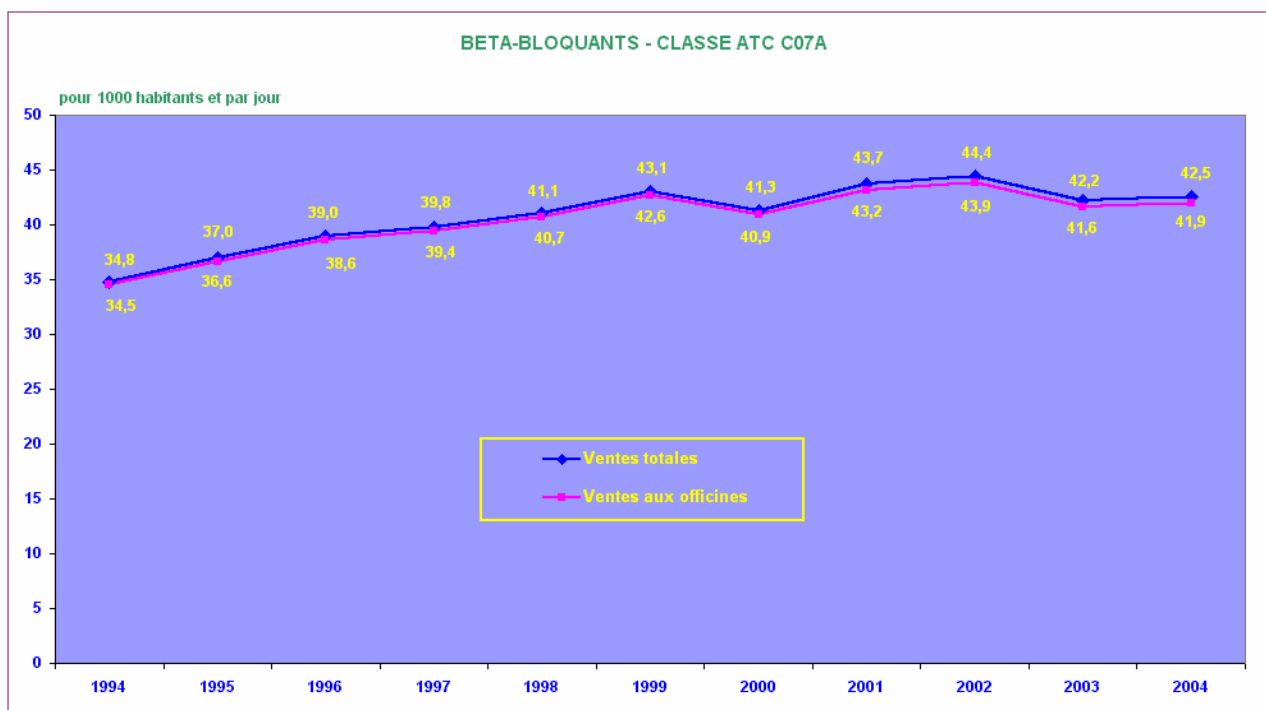
La figure 48 montre une décroissance très régulière des ventes de dérivés nitrés, exprimée en nombre de DDJ. Cette diminution du nombre de DDJ doit être rapprochée de l'évolution générale de la classe C01 « médicaments en cardiologie », dont les ventes décroissent depuis plusieurs années, quel que soit l'indicateur retenu.

Figure 49 : Evolution du nombre de DDJ des diurétiques de l'anse (C03C)



La **Figure 49** montre que les ventes de diurétiques de l'anse décroissent légèrement, après avoir presque continuellement augmenté jusqu'en 2002. Cette classe, composée de molécules anciennes, contient désormais de nombreux génériques (furosémide). Ils représentaient en 2004 32% du nombre total de DDJ.

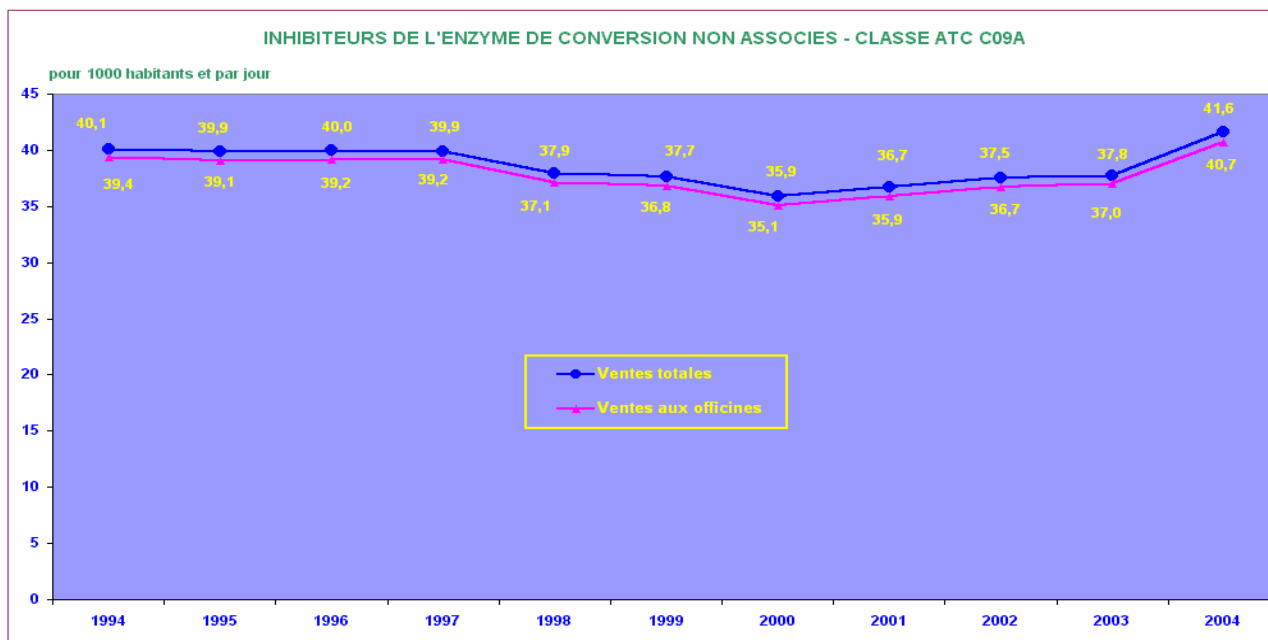
Figure 50 : Evolution du nombre de DDJ de bêta-bloquants (C07A)



Les ventes de bêta-bloquants non associés (**Figure 50**) ont progressé à un rythme modéré. Le nombre de DDJ pour 1000 habitants et par jour montre que les bêta-bloquants constituent toujours un traitement de référence de l'hypertension artérielle et de la prophylaxie des crises d'angor d'effort et de certains troubles du rythme. Il s'agit par

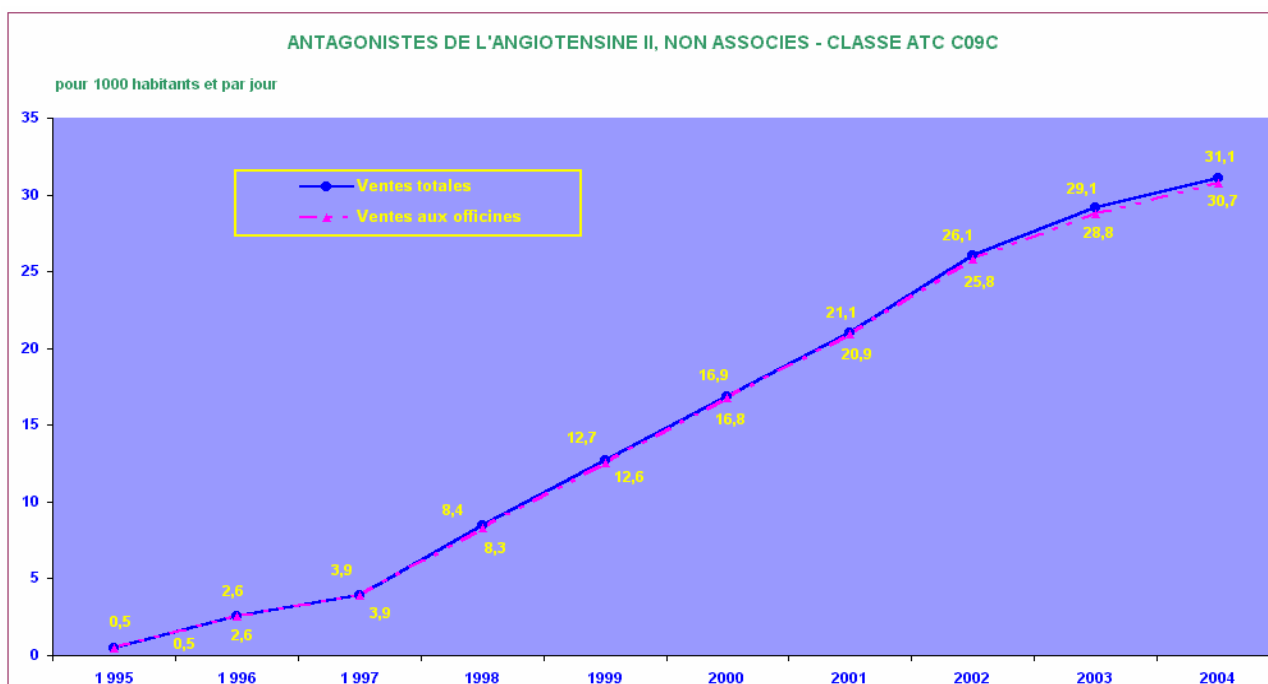
ailleurs d'une classe au sein de laquelle les génériques sont très présents : ils représentaient près de 48% du nombre de DDJ de la classe en 2004.

Figure 51 : Evolution du nombre de DDJ d'inhibiteurs de l'enzyme de conversion, non associés (C09A)



Même si l'on note une légère décroissance observée en milieu de période, la consommation d'IEC a globalement augmenté entre 1994 et 2004. Cette famille d'antihypertenseurs demeure donc très utilisée, malgré la concurrence d'autres classes comme les sartans. Signalons également que l'importance de la reprise observée en 2004 doit être relativisée car les DDJ attribuées par l'OMS aux IEC sont généralement faibles. Il en résulte que les mouvements de la consommation sont amplifiés et que ces DDJ majorent vraisemblablement le nombre de personnes effectivement traitées.

Figure 52 : Evolution du nombre de DDJ d'antagonistes de l'angiotensine II, non associés (C09C)



La **Figure 52** se rapporte aux antagonistes de l'angiotensine II, non associés, beaucoup plus connus sous le nom de « sartans ». Cette nouvelle classe, apparue au milieu des années 90, a connu un essor très rapide. Les ventes de ces médicaments n'ont en effet cessé de progresser. Leur rythme de croissance, même s'il a progressivement décéléré depuis 1999, est néanmoins demeuré très soutenu.

Figure 53 : Evolution du nombre de DDJ d'hypolipidémiants (C10)

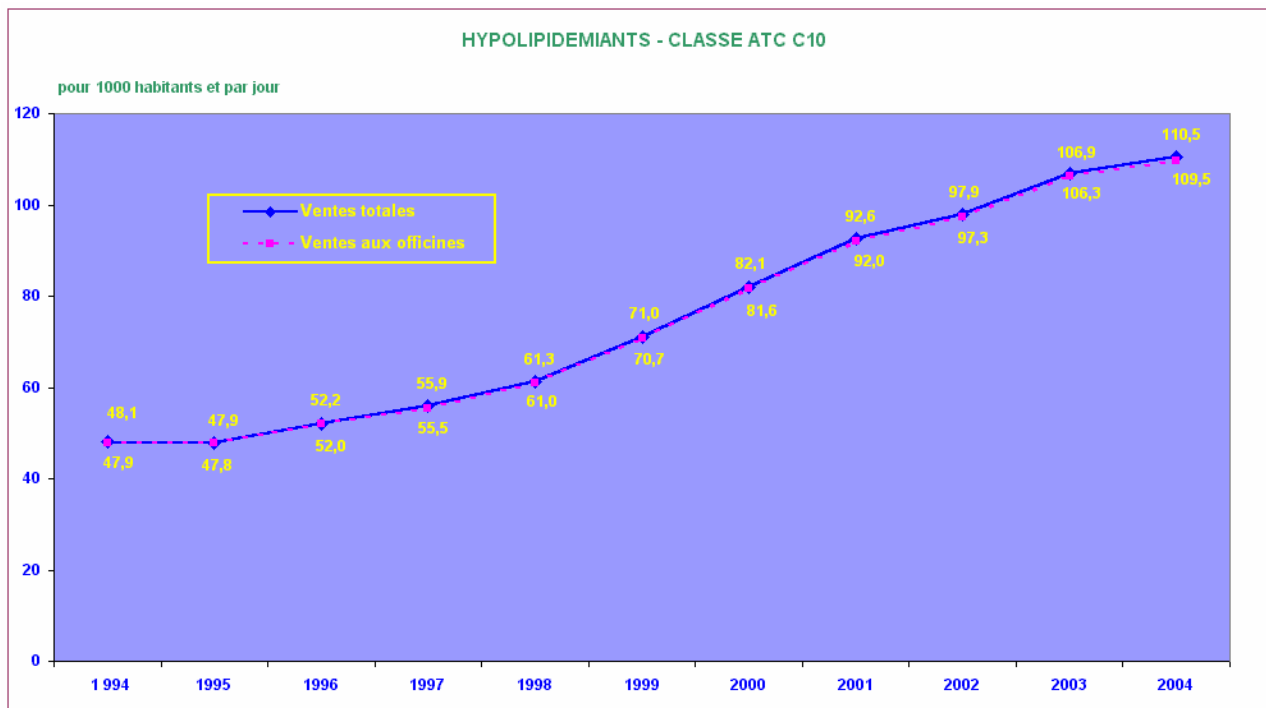
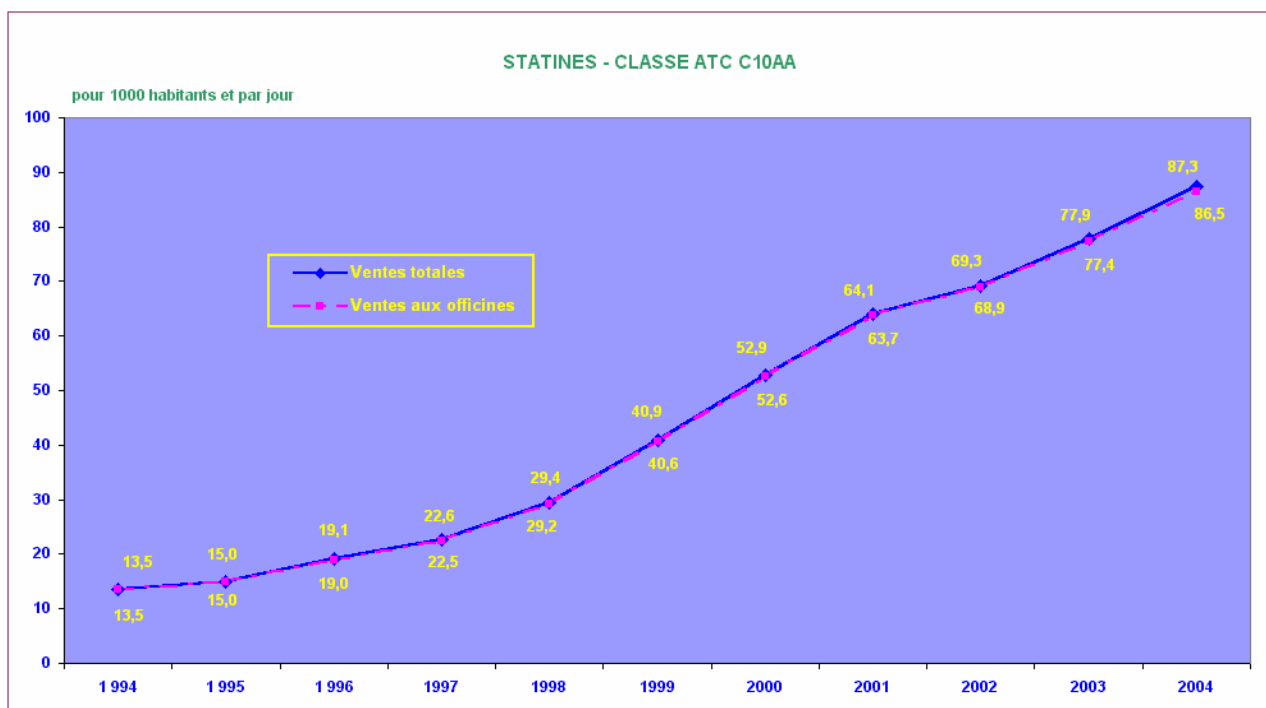


Figure 54 : Evolution du nombre de DDJ de statines (C10AA)



Si la **Figure 53** met en évidence la forte progression du nombre de DDJ d'hypolipidémiants, la **Figure 54** montre le rôle joué par les statines dans cette croissance. La part des statines dans la consommation d'hypolipidémiants devient, en effet, chaque

année plus importante. 79% des DDJ consommés correspondent désormais à des statines. De surcroît, les évolutions les plus récentes ne marquent pas une stabilisation de ce marché : la progression plus modérée des ventes en 2002 a été suivie par une nette reprise en 2003 et 2004 (plus de 12% par an). La **Figure 53** montre que, sur la base des posologies standard fixées par l’OMS, la consommation d’hypolipémiants – et plus particulièrement de statines – s’est fortement accentuée entre 1994 et 2004.

Figure 55 : Evolution du nombre de DDJ d’amoxicilline (J01CA04)

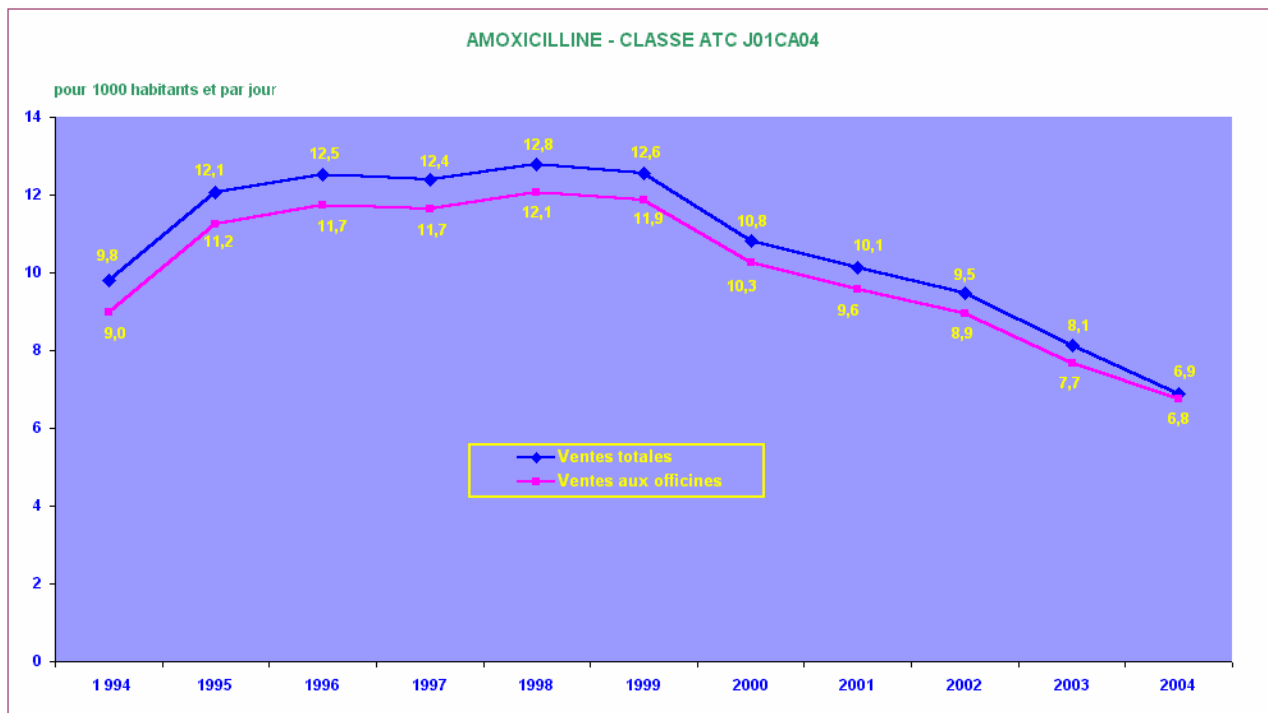
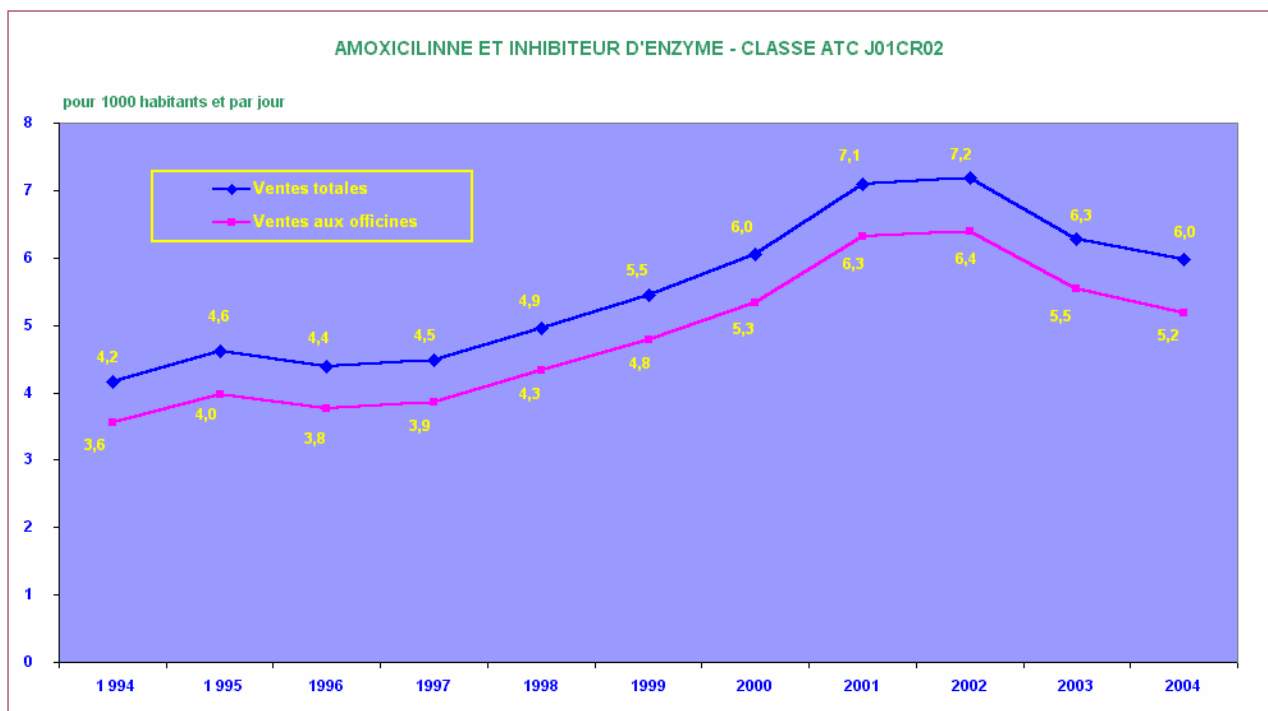


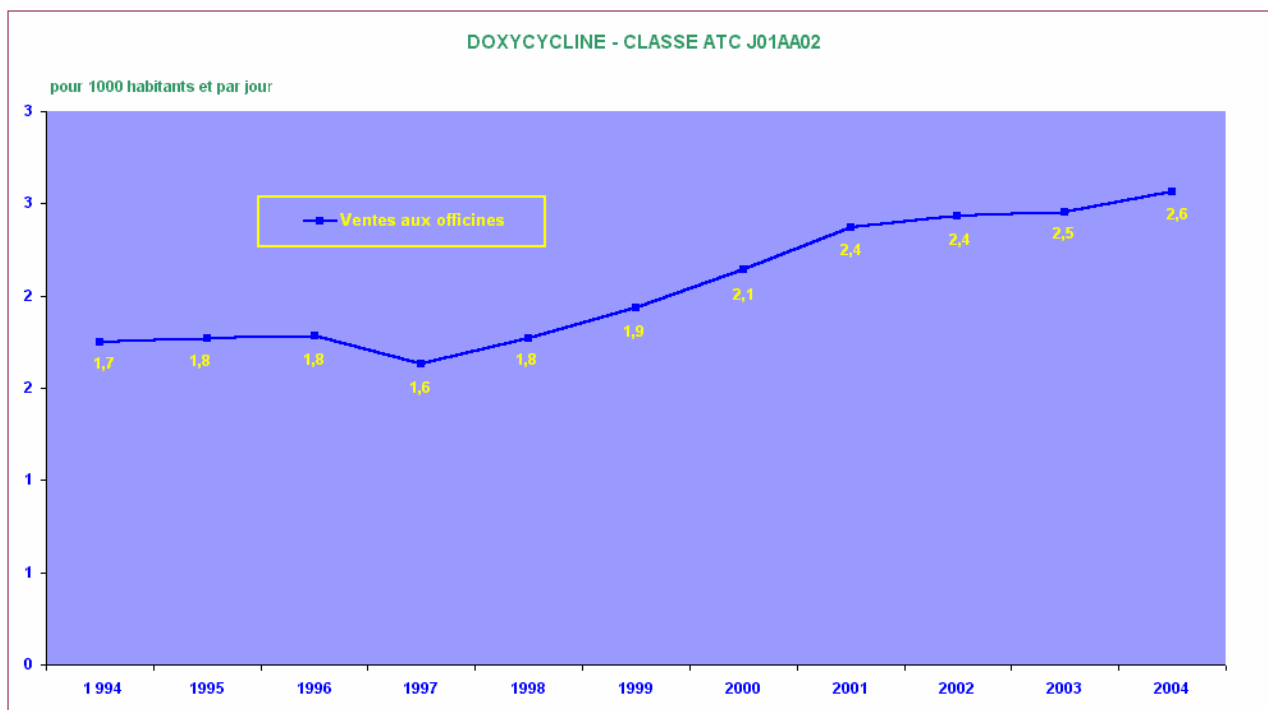
Figure 56 : Evolution du nombre de DDJ d’amoxicilline en association avec un inhibiteur d’enzyme (J01CR02)



Les courbes présentées sur les **Figures 55 et 56** concernent soit l’amoxicilline seule, soit l’amoxicilline en association avec une enzyme (acide clavulanique) offrent des profils

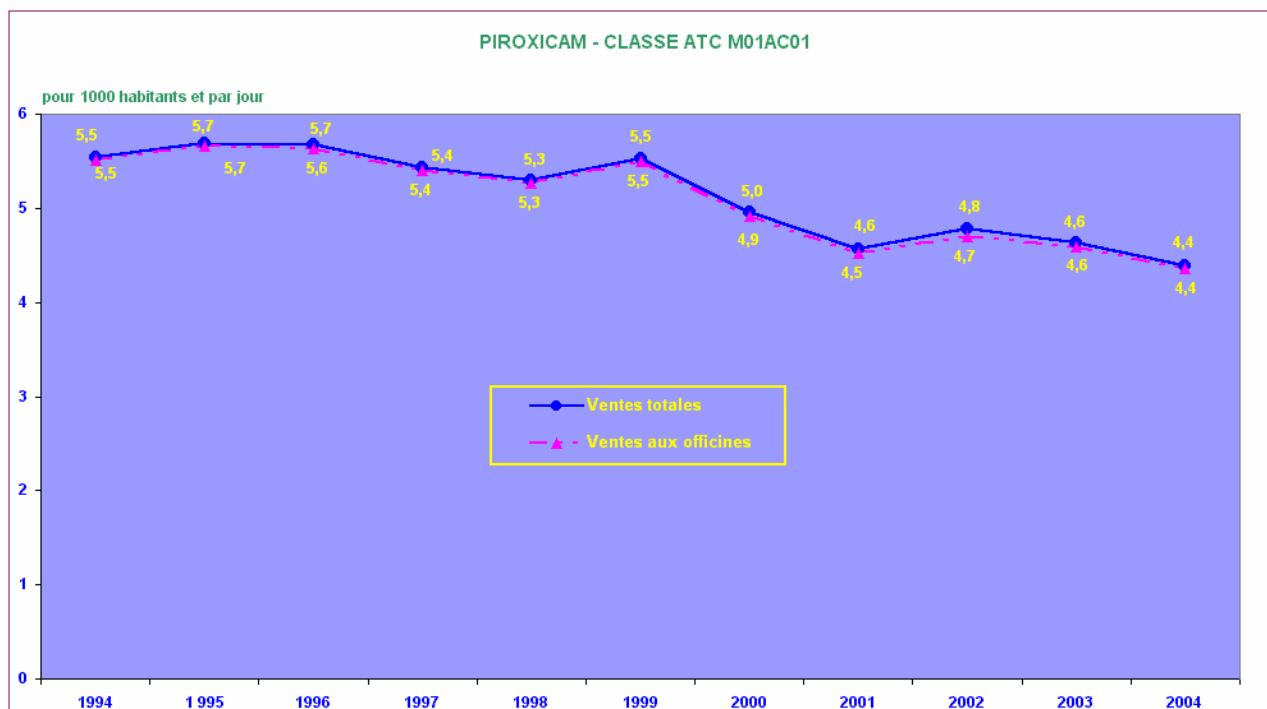
assez différents. La consommation d'amoxicilline a commencé à diminuer dès 1999, tandis que la consommation d'amoxicilline en association n'a baissé qu'à partir de 2003. Il convient de mentionner que le changement de la DDJ attribuée aux formes injectables d'amoxicilline en association (qui est passée de 1 gramme à 3 grammes) a accentué la baisse observée en 2004, mais ne l'a pas provoquée. Même en conservant une posologie de 1 gramme pour toutes les formes, la consommation aurait quand même diminué en 2004. Les actions entreprises pour favoriser le bon usage des antibiotiques et pour sensibiliser la population aux problèmes des résistances ont certainement contribué à cette moindre consommation.

Figure 57: Evolution du nombre de DDJ de doxycycline (J01AA02)



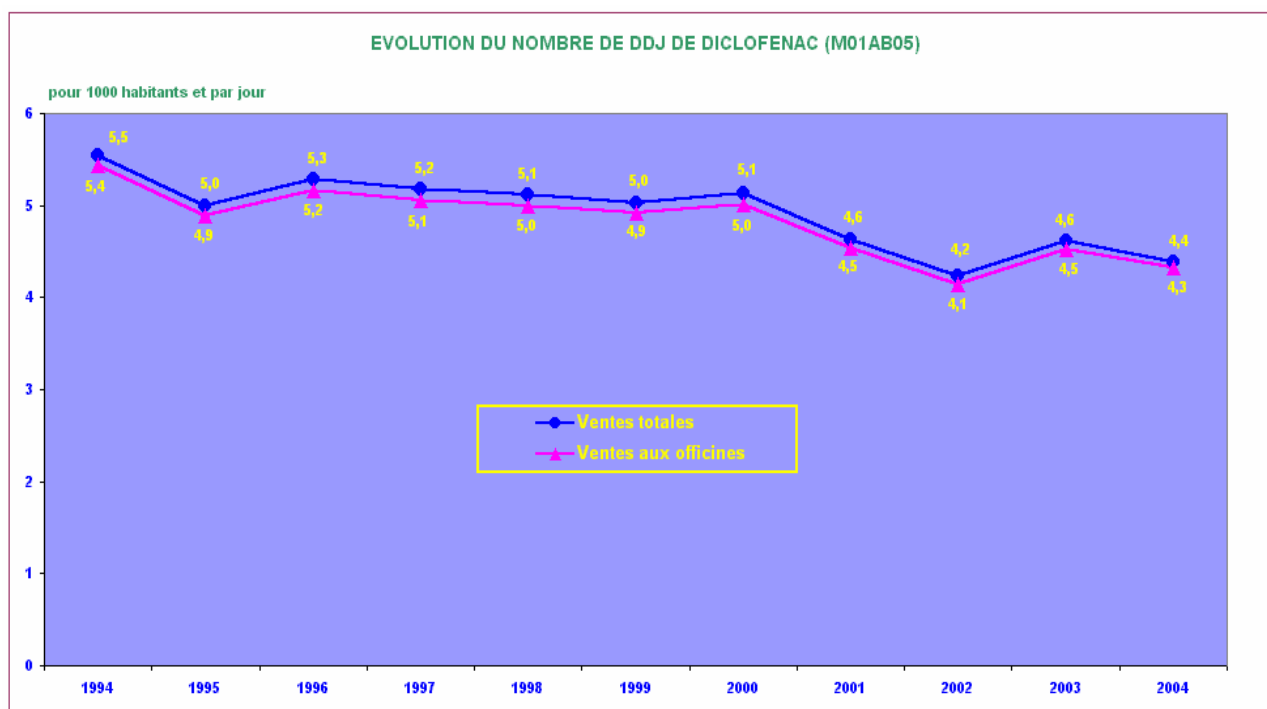
La courbe retraçant l'évolution des ventes totales en France a été délibérément exclue de la **figure 57**. En effet, le plan BIOTOX - même s'il s'est surtout concrétisé par la constitution de stocks importants de fluoroquinolone - a également eu un impact sur les ventes aux collectivités de doxycycline. L'augmentation du nombre total de DDJ observé en 2003 présente donc un caractère artificiel puisqu'elle est essentiellement imputable à ce plan. La courbe des ventes aux officines reflète donc beaucoup plus correctement l'évolution en nombre de DDJ de la doxycycline au cours de ces dix dernières années. Les ventes de doxycycline sont restées stables en début de période ; elles n'ont réellement commencé à progresser qu'à partir de 1999. La doxycycline constitue l'un des groupes du Répertoire où le poids des génériques est le plus important : en 2004, le nombre de DDJ était constitué à 90% par des génériques.

Figure 58 : Evolution du nombre de DDJ de piroxicam (M01AC01)



Anti-inflammatoire principalement utilisé dans le traitement symptomatique de diverses affections rhumatismales ou arthrosiques, les ventes de piroxicam, exprimées en nombre de DDJ, ont longtemps été stables. Toutefois, malgré une légère reprise en 2002, une moindre consommation de piroxicam ressort des évolutions enregistrées ces dernières années.

Figure 59 : Evolution du nombre de DDJ de diclofenac (M01AB05)



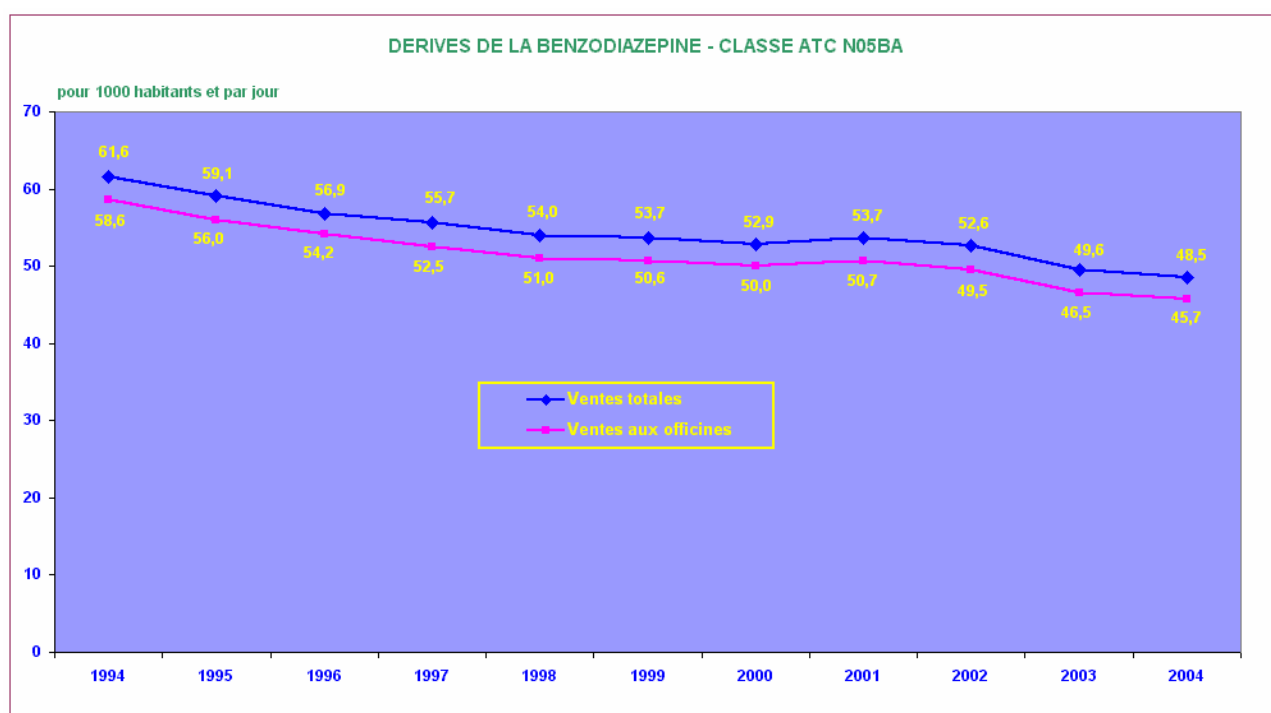
Autre anti-inflammatoire commercialisé depuis de nombreuses années, le diclofenac partage de nombreuses indications avec le piroxicam. La comparaison des **figures 58** et **59** met en évidence la très grande similitude des courbes d'évolution, même si les ventes de diclofenac sont restées stables en 2004, contrairement à celles du piroxicam.

Figure 60 : Evolution du nombre de DDJ de coxibs (M01AH)



Commercialisés en France depuis 2000, les coxibs se sont caractérisés par une croissance très élevée de leurs ventes. En une année seulement, celles-ci ont en effet atteint un niveau tel que plus de onze personnes sur mille en moyenne, sur la base de la posologie standard retenue pour la DDJ, utilisaient un médicament de cette famille en 2002. L'infléchissement de la courbe en 2004 résulte de l'arrêt de commercialisation de Vioxx[®], intervenu fin septembre 2004.

Figure 61 : Evolution du nombre de DDJ des dérivés de la benzodiazépine (N05BA)



La **Figure 61** montre que les dérivés de la benzodiazépine sont encore largement utilisés comme anxiolytiques. Néanmoins, leur consommation a régulièrement diminué au cours de ces dix dernières années. Cette décroissance n'a certes pas été spectaculaire mais a néanmoins abouti à ce que le nombre de DDJ par jour et pour mille habitants soit passé de plus de 61 en 1994 à moins de 50 en 2004.

Figure 62 : Evolution du nombre de DDJ des dérivés de la benzodiazépine (N05CD)

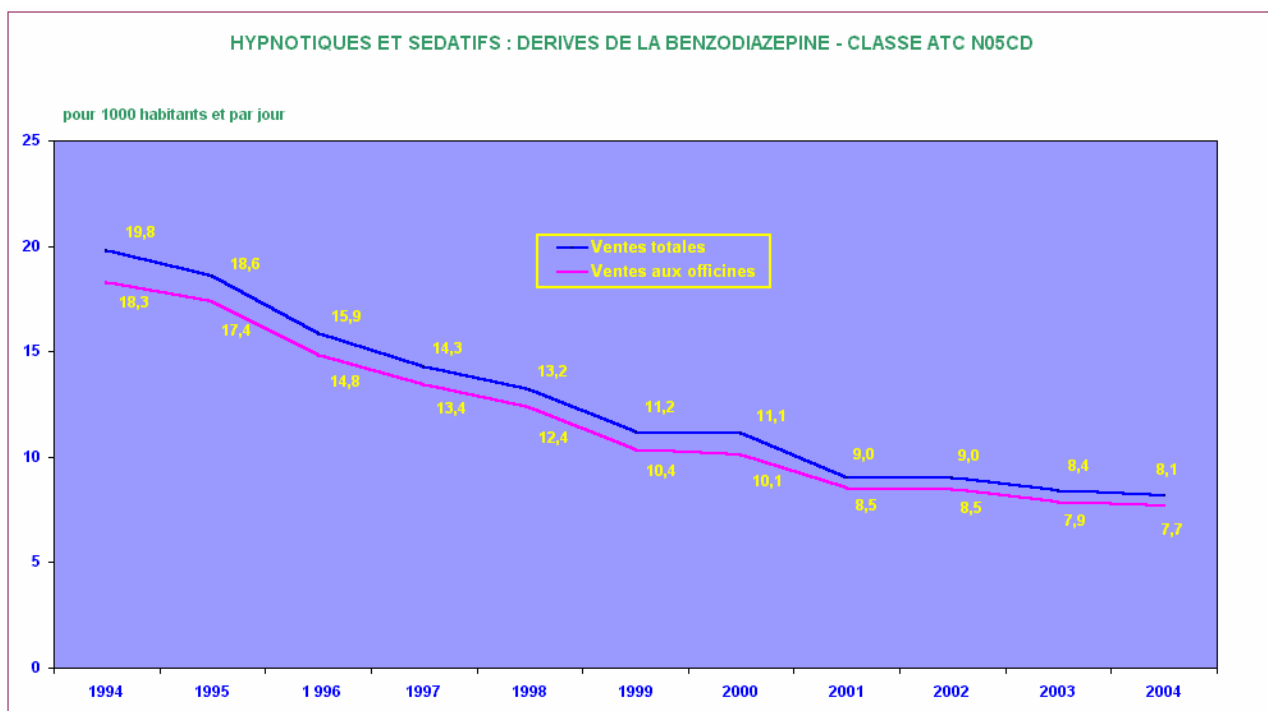
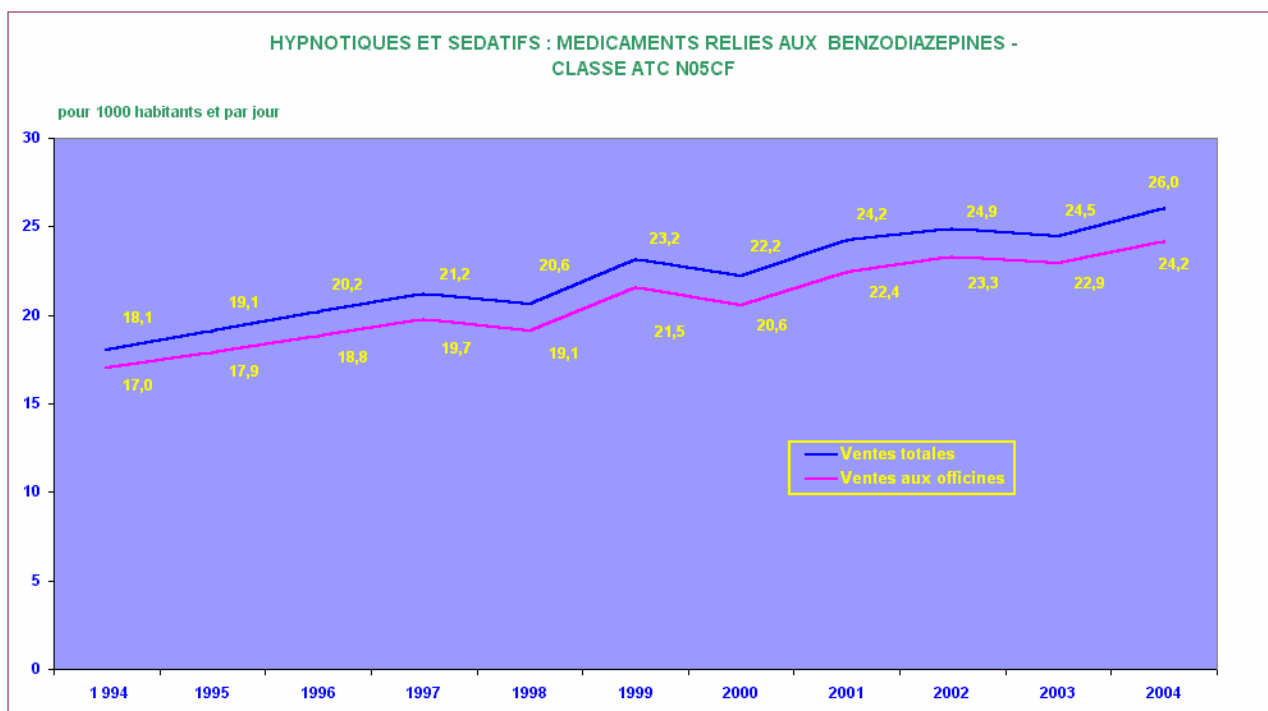


Figure 63 : Evolution du nombre de DDJ des médicaments reliés aux benzodiazépines (N05CF)



La **figure 62** concerne également les dérivés de la benzodiazépine, mais exclusivement ceux qui sont utilisés comme hypnotiques (N05CD), et non comme anxiolytiques (N05BA).

La diminution de la consommation est encore plus marquée que dans le cas précédent : le nombre de DDJ pour 1000 habitants et par jour a été divisé par plus de deux en dix ans. Cette décroissance, qui est apparue dès 1992, est due pour une part à la limitation à quatre semaines de la prescription des hypnotiques, intervenue fin 1991. Pour une autre part, cette baisse résulte d'un report des consommations vers d'autres hypnotiques, les médicaments reliés aux benzodiazépines (N05CF), dont la **figure 63** retrace l'évolution des ventes. Les ventes des médicaments de cette classe ont, en effet, assez fortement progressé, même si la croissance n'a pas toujours été régulière. Toutefois, si l'on additionne les ventes de ces deux classes, il en ressort que les ventes des hypnotiques dérivés ou reliés aux benzodiazépines ont diminué entre 1994 et 2004.

Figure 64 : Evolution du nombre de DDJ des agonistes sélectifs béta 2 adrénergiques (R03AC)

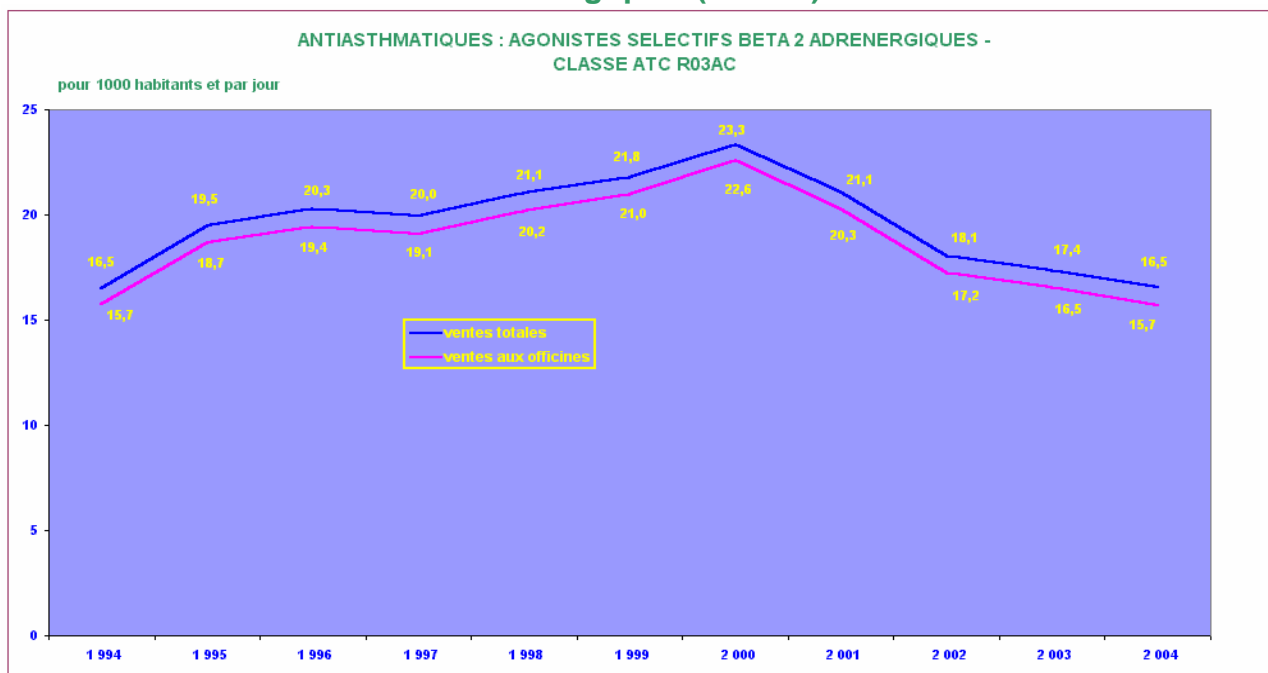
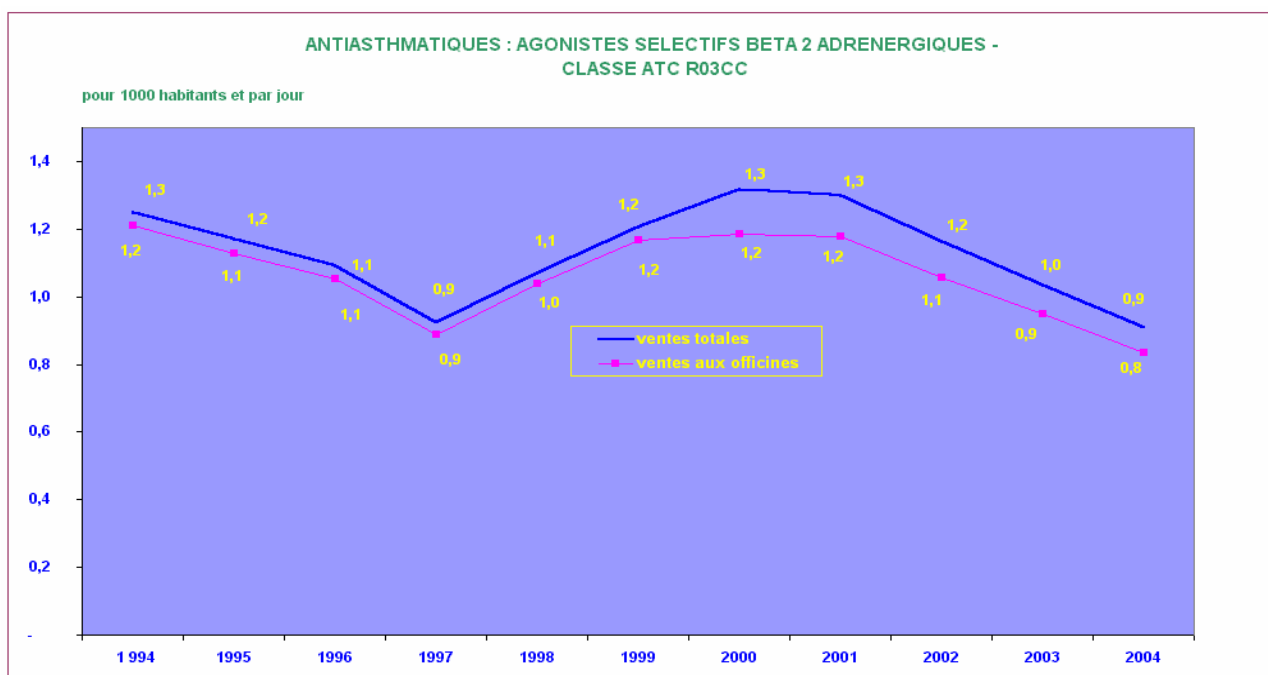


Figure 65 : Evolution du nombre de DDJ des agonistes sélectifs béta 2 adrénergiques (R03CC)



Les **figures 64** et **65** retracent l'évolution de la consommation des agonistes sélectifs beta 2 adrénergiques que la classification ATC a ventilés en deux sous-classes distinctes, en fonction des formes pharmaceutiques (et non en fonction des substances actives). Les suspensions pour inhalation sont classées en R03AC, tandis que les autres formes (comprimés ou solutions injectables, notamment) sont rangées en R03CC. Les deux courbes présentent des profils assez différents mais, au total, il en ressort que la consommation de cette famille d'adrénergiques, principalement utilisés dans le traitement symptomatique de l'asthme, a diminué entre 1994 et 2004.

INDEX DES FIGURES ET DES TABLEAUX

6. INDEX DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Liste des figures

Figure 1: Décomposition des ventes, en valeur, des médicaments.....	13
Figure 2 : Evolution des ventes, en valeur, des spécialités pharmaceutiques entre 1994 et 2004	15
Figure 3 : Evolution des ventes, en quantités, des spécialités pharmaceutiques entre 1994 et 2004	15
Figure 4: Evolution des parts du marché officinal, en valeur, entre 1995 et 2004	19
Figure 5 : Part du marché officinal, en valeur, détenue	21
Figure 6 : Part du marché hospitalier, en valeur, détenue	21
Figure 7 : Part du marché officinal, en quantité, détenue	22
Figure 8: Décomposition du marché officinal, en valeur,	23
Figure 9: Décomposition du marché officinal, en quantités,	23
Figure 10: Age moyen des produits les plus vendus en 2004	24
Figure 11 : Le marché 2004 des médicaments pouvant être rétrocedés.....	31
Figure 12 : Le marché 2004 des médicaments dispensés dans les hôpitaux pris en charge par l'assurance maladie en sus des prestations d'hospitalisation	32
Figure 13: Evolution indiciaire des ventes en officine en valeur - Voies digestives et métabolisme.	40
Figure 14 : Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur – Sang et organes hématopoïétiques.....	44
Figure 15: Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur – Système cardio-vasculaire	46
Figure 16 : Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur – Médicaments dermatologiques	48
Figure 17 : Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur – Médicaments du	50
Figure 18 : Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur – Hormones systémiques	52
Figure 19 : Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur – Anti-infectieux.....	54
Figure 20 : Evolution des ventes en officine en valeur – Antinéoplasiques et immunomodulateurs.....	56
Figure 21 : Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur – Médicaments du muscle et du squelette.....	58
Figure 22 : Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur – Système nerveux.....	60
Figure 23 : Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur – Antiparasitaires et insecticides	64
Figure 24 : Evolution indiciaire des ventes en officine en valeur –	66
Figure 25 : Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur –	68
Figure 26 : Evolution indiciaire des ventes en officines en valeur – Divers	70
Figure 27 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital – Voies digestives et métabolisme	72
Figure 28 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur – Sang et organes hématopoïétiques.....	74
Figure 29 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur – Système cardio-vasculaire	76
Figure 30 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur – Médicaments dermatologiques.....	78
Figure 31 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur – Médicaments du système génito- urinaire et hormones sexuelles	80
Figure 32 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur – Hormones systémiques	82
Figure 33 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur - Anti-infectieux.....	84
Figure 34 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital - Antinéoplasiques et immunomodulateurs ..	86
Figure 35 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital - Médicament du muscle et du squelette.....	88
Figure 36 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur – Système nerveux.....	90
Figure 37 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur – Antiparasitaires et insecticides ..	92
Figure 38 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur –	94
Figure 39 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur – Organes sensoriels.....	96
Figure 40 : Evolution indiciaire des ventes à l'hôpital en valeur – Divers	98
Figure 41 : Evolution du nombre de DDJ d'aspirine (B01AC06).....	102
Figure 42 : Evolution du nombre de DDJ d'aspirine (N02BA01).....	102
Figure 43 : Evolution du nombre de DDJ de paracétamol (N02BE01)	103

Figure 44 : Evolution du nombre de DDJ d'antiulcéreux (A02B).....	103
Figure 45 : Evolution du nombre de DDJ de métoprolol (A03FA01).....	104
Figure 46 : Evolution du nombre de DDJ d'antagonistes de la sérotonine (A04AA).....	104
Figure 47 : Evolution du nombre de DDJ des antidiabétiques oraux (A10B).....	105
Figure 48 : Evolution du nombre de DDJ de dérivés nitrés (C01DA).....	105
Figure 49 : Evolution du nombre de DDJ des diurétiques de l'anse (C03C)	106
Figure 50 : Evolution du nombre de DDJ de bêta-bloquants (C07A).....	106
Figure 51 : Evolution du nombre de DDJ d'inhibiteurs de l'enzyme de conversion, non associés (C09A).....	107
Figure 52 : Evolution du nombre de DDJ d'antagonistes de l'angiotensine II, non associés (C09C)	107
Figure 53 : Evolution du nombre de DDJ d'hypolipémiants (C10)	108
Figure 54 : Evolution du nombre de DDJ de statines (C10AA).....	108
Figure 55 : Evolution du nombre de DDJ d'amoxicilline (J01CA04)	109
Figure 56 : Evolution du nombre de DDJ d'amoxicilline en association avec un inhibiteur d'enzyme (J01CR02).....	109
Figure 57: Evolution du nombre de DDJ de doxycycline (J01AA02)	110
Figure 58 : Evolution du nombre de DDJ de piroxicam (M01AC01)	111
Figure 59 : Evolution du nombre de DDJ de diclofenac (M01AB05)	111
Figure 60 : Evolution du nombre de DDJ de coxibs (M01AH)	112
Figure 61 : Evolution du nombre de DDJ des dérivés de la benzodiazépine (N05BA).....	112
Figure 62 : Evolution du nombre de DDJ des dérivés de la benzodiazépine (N05CD)	113
Figure 63 : Evolution du nombre de DDJ des médicaments liés	113
Figure 64 : Evolution du nombre de DDJ des agonistes sélectifs bêta 2 adrénergiques (R03AC).....	114
Figure 65 : Evolution du nombre de DDJ des agonistes sélectifs bêta 2 adrénergiques (R03CC).....	114

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution des ventes de spécialités pharmaceutiques	14
Tableau 2 : Les cinquante produits les plus vendus en officine en 2004.....	17
Tableau 3 : Les cinquante produits les plus vendus à l'hôpital en 2004	18
Tableau 4 : Décomposition du marché officinal des spécialités pharmaceutiques remboursables – hors homéopathie à nom commun - par tranche de prix en 2004.....	26
Tableau 5 : Ventes de Génériques en 2004 : les trente CA, en officine, les plus importants	28
Tableau 6 : Part des Génériques dans le CA des Groupes Génériques en 2004 – Les trente parts les plus importantes (*)	29
Tableau 7 : CA réalisé en officine en 2004 : part des génériques par classe ATC (niveau 2 de la nomenclature ATC)	30
Tableau 8 : Classes ATC niveau 1 les plus vendues, en valeur, sur le marché officinal (remboursable + non remboursable).....	35
Tableau 9 : Classes ATC niveau 1 les plus vendues, en quantités, sur le marché officinal (remboursable + non remboursable).....	35
Tableau 10 : Classes ATC niveau 2 les plus vendues, en valeur remboursable + non remboursable), sur le marché officinal	36
Tableau 11 : Classes ATC niveau 2 les plus vendues, en quantités (remboursable + non remboursable), sur le marché officinal	36
Tableau 12 : Classes ATC niveau 1 les plus vendues, en valeur, sur le marché hospitalier.....	37
Tableau 13 : Classes ATC niveau 2 les plus vendues, en valeur, sur le marché hospitalier.....	37

ANNEXE METHODOLOGIQUE

7. ANNEXE METHODOLOGIQUE

7.1 PROBLEMES LIES AU TRAITEMENT ET AU CONTROLE DES DONNEES

➤ Les problèmes liés au régime de remboursement

Ces problèmes résultent du traitement sur une longue période des informations recueillies. En effet, ces informations ne reflètent qu'un état provisoire, et qui est donc susceptible d'être modifié au cours des années suivantes. Ainsi, le régime de remboursement ne constitue pas une donnée permanente : **un médicament peut être radié de la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et être ensuite commercialisé en non remboursable**. Ce changement d'état, qui paraît *a priori* simple à traiter, pose en fait d'importantes difficultés pratiques dans une base de données « vivante », continuellement enrichie et corrigée.

A titre d'exemple, si l'on mesure l'évolution des ventes des spécialités remboursables sur dix ans, et que l'on prenne pour seule référence celles qui l'étaient en 2004, le taux de croissance ainsi calculé surestimerait nettement la progression réelle du marché. En effet, certains médicaments remboursables en 1995 ne l'étaient plus en 2004. Par ailleurs, d'autres médicaments ne sont plus disponibles en France alors qu'ils étaient auparavant commercialisés sous forme de spécialités remboursables. Dans les deux cas, ces spécialités ont été radiées de la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux, et une recherche effectuée en prenant pour critère le régime de remboursement en 2004 ne permettra pas de les identifier.

Pour pallier cet inconvénient et disposer de séries conformes aux données du marché, il est nécessaire de reconstituer, pour chaque année, le régime de remboursement de toutes les spécialités commercialisées. Ce travail de consolidation est presque achevé. Des données portant sur le marché des médicaments remboursables figurent sur le **Tableau 4**, et la **Figure 4** ainsi que sur les tableaux concernant les contraceptifs oraux et les vaccins. Les éditions ultérieures poursuivront ce travail de partage du marché entre spécialités remboursables et spécialités non remboursables, sans pour autant le généraliser à l'ensemble des classes. En effet, il offre peu d'intérêt de présenter cette répartition pour des classes dont la presque-totalité des spécialités qui les composent sont soit remboursables, soit non remboursables.

➤ Les problèmes liés à la classification ATC

Tout changement dans la classification ATC se répercute immédiatement sur les montants des ventes des classes concernées, comme cela a été le cas, en 2000, avec le changement de classification des médicaments de la maladie d'Alzheimer. Cet effet de champ pourra ultérieurement expliquer d'éventuels écarts qui seraient constatés d'une édition à l'autre de ce document.

7.2 LE CALCUL DE L'AGE MOYEN DES MEDICAMENTS LES PLUS VENDUS

L'âge de chaque médicament a été multiplié par le chiffre d'affaires que ce médicament a réalisé en 2004, en ville ou à l'hôpital. Les résultats de ces multiplications ont ensuite été additionnés pour les 215 premiers médicaments du marché des spécialités remboursables et pour les 68 premiers médicaments du marché hospitalier (représentant, dans l'un et l'autre cas, les deux tiers des ventes). Les sommes ainsi obtenues ont ensuite été respectivement divisées par le chiffre d'affaires réalisé en 2004 par les 215 spécialités remboursables et par le chiffre d'affaires réalisé par les 68 médicaments hospitaliers. Les résultats de ces deux divisions donnent respectivement l'âge moyen pondéré pour les médicaments remboursables et pour les médicaments agréés à l'usage des collectivités.